

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

L'ATL est notée BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 24 Mars 2016

Document de référence « ATL 2016 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 16 DEC 2016 sous le #16-012/ en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur de la gestion financière, Système d'information et Suivi des risques
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 71 135 036 – Fax : 71 235 050

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



BNA Capitaux
Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac
Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Décembre 2016

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	7
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	7
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	12
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	13
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL.....	13
2.1.1. Dénomination et siège social:.....	13
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	13
2.1.3. Date de constitution et durée.....	13
2.1.4. Objet social	13
2.1.5. Registre du commerce	14
2.1.6. Exercice social	14
2.1.7. Clauses statutaires particulières	14
2.1.8. Nationalité	19
2.1.9. Régime fiscal	19
2.1.10. Matricule fiscal	19
2.1.11. Capital social	19
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	19
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	19
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	20
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	20
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/10/2016	20
2.4.1. Structure du capital au 31/10/2016.....	20
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/10/2016	21
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/10/2016	21
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/10/2016	21
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2015.....	22
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	22
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2015	29
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2015	31
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2015 (autres que les sociétés du groupe)	33
2.5.5. Transferts de ressources	34
2.6. DIVIDENDES:.....	37
2.7. MARCHE DES TITRES	37
2.8. NOTATION DE LA SOCIETE	38
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	47
3.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	47
3.2. ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	47
3.2.1 ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE:	47
3.3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	52
3.3.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2015	52
3.3.2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2016	55
3.3.3. INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/09/2016	59
3.4. LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE	60
3.5. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	61
3.5.1 RATIOS PRUDENTIELS AU 31/12/2015.....	61
3.5.2 RATIOS PRUDENTIELS AU 30/06/2016.....	63

3.6.	MATRICE SWOT	64
3.7.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS	64
3.8.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	64
3.9.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	65
3.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	65
CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT		66
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2015.....	66
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	66
4.1.2.	Immobilisations financières	67
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	67
4.2.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2016	69
4.2.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	69
4.2.2.	Immobilisations financières	70
4.2.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	70
4.2.4.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2016	72
4.3.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	73
4.3.1.	Bilans comparés au 31 décembre	74
4.3.2.	Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre	75
4.3.3.	Etats de résultat comparés au 31 décembre	76
4.3.4.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	77
4.3.5.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015	78
4.3.6.	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes	129
4.3.8.	Notes complémentaires relative aux états financiers arrêtés au 31/12/2015	139
4.4.	Les engagements financiers au 31/12/2015	140
4.5.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2015	141
4.6.	STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS PAR CATEGORIE A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2016/1 ».....	144
4.7.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31 DECEMBRE.....	145
4.8.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	146
4.9.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	147
4.10.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	147
4.11.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	147
4.12.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	147
4.13.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	148
4.14.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	148
4.15.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016	150
4.15.1.	Bilan au 30/06/2016.....	151
4.15.2.	Etat des engagements hors bilan au 30/06/2016	152
4.15.3.	Etat de résultat au 30/06/2016.....	153
4.15.4.	Etat de flux de trésorerie au 30/06/2016	154
4.15.5.	Notes aux états financiers.....	155
4.15.6.	Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	198
4.15.7.	Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016	200
4.16.	ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2016.....	203
4.17.	ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATL AU 30/06/2016	204
4.18.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 30 JUIN 2016	207
4.19.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2016	208
4.20.	EVOLUTION DES PRODUITS NETS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	209
4.21.	EVOLUTION DU BENEFICE NET.....	209
4.22.	EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	209
4.23.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS	210
4.24.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	212
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....		213
5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	213
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	213
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	213

5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	213
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	214
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	214
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2015.....	214
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	214
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	215
5.3.	CONTROLE	215
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	215

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....217

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	217
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE	217
6.1.2.	ORIENTATIONS	217
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	217
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2014-2019 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2016-2021	218
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016	221
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES	222
6.2.4.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	229
6.2.5.	EMPLOIS, RESSOURCES ET CASH-FLOWS DISPONIBLES POUR LES ACTIONNAIRES	232
6.2.6.	EVOLUTION DES CREANCES CLASSEES	232
6.2.7.	RATIOS PREVISIONNELS	233
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	234

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, l'ATL s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 32,62% de son capital au 31/10/2016.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2015 l'encours financier s'est élevé à 446,1MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 3 167,3MD, soit une part de marché de 14,1%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 14,3% de part de marché avec 248MD, pour un total de 1 729MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2016, les approbations ont augmenté de 14,9% par rapport à la même période de 2015, passant de 154,9MD à 178,0MD.

Les mises en force ont connu une hausse de 17,1% par rapport à la même période de 2015, pour s'établir à 158,5MD contre 135,4MD au 30/06/2015.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2015 s'élève à 263,5MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24 Mars 2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- ; Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB ; Perspective : Négative

Selon l'Agence de Notation Fitch Ratings, les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'). La perspective sur la note nationale long terme d'ATL est négative, en ligne avec celle d'Arab Bank.

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,62% par ATB, qui est elle-même détenue à hauteur de 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB) et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2015	2014	2013
Ratio des créances classées	7,6%	8,6%	8,8%
Ratio de couverture des créances classées	70,5%	71,2%	70,4%

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Slimene BETTAIEB
Président Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
M. Slimene BETTAIEB



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2013, 2014 et 2015:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Etats financiers intermédiaires au 30/06/2016:

- La Générale d'Audit et de Conseil, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, Membre de CPA International
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers qui précise qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, le test de dépréciation à base individuelle des créances issues des opérations de leasing n'incluait pas la constitution de provisions additionnelles sur les créances classées parmi les actifs compromis (classe B4) ayant une ancienneté dans ladite classe supérieure ou égale à 3 ans.

L'introduction, à partir de l'exercice 2013, du principe du provisionnement additionnel des créances compromises, et ce en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

En raison du caractère non significatif de l'incidence de ce changement de méthodes comptables sur les capitaux propres d'ouverture, soit 17.410 DT, l'application rétrospective de la nouvelle méthode n'a pas été envisagée.

Conséquemment, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été impactés à hauteur de 50.793 DT correspondant à la provision additionnelle requise à la date de clôture dudit exercice au titre des créances issues des opérations de leasing classées parmi les actifs compromis.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.
3. En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2014

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés sans réserves.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

1. En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2. En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3. En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et on été certifiés avec réserve.

« Motif de l'opinion avec réserve :

Les méthodes comptables arrêtées par l'ATL prévoient, lors de l'estimation des provisions requises en couverture des risques liés aux engagements douteux, la considération de la valeur d'expertise du matériel récupéré suite à la résiliation des contrats de leasing.

Le principe de cohérence suppose la sélection et l'application homogènes des mêmes méthodes comptables pour des transactions et autres événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

La substance de l'opération de récupération des biens donnés en leasing implique, pour la société, un recouvrement desdits actifs par le biais d'une transaction de vente, et ce, indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

En conséquence, la non considération par l'ATL, au même titre que les biens mobiliers, de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent constitue, à notre avis, une rupture de cohérence et d'homogénéité dans l'application des traitements comptables.

Ainsi, la non constatation par l'ATL, en 2015, de la reprise de provision induite par la considération de la valeur d'expertise dudit bien immobilier a eu pour effet de minorer le résultat net de l'exercice à hauteur de 645 775 DT. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont évoqué un autre point à savoir :

« Paragraphe descriptif d'autres questions:

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°41 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 28 avril 2016.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 29 avril 2016.

Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les états financiers intermédiaires de l'ATL arrêtés au 30/06/2016 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la Générale d'Audit et Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing & Consulting représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 qui ont émis un avis sans réserves:

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante:

« Paragraphe d'observation:

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique qu'antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de 645.775 DT.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1er janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.>>

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit & Conseil
M. Chiheb GHAMI

Financial Auditing & Consulting
M. Mohamed Neji HERGLI



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BNA CAPITALUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5. Responsable de l'information

M. Raouf HARZI

Directeur de la gestion financière, Système d'information et Suivi des risques

Tél : 71 135 036 – Fax : 71 235 050



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

2.1.1. Dénomination et siège social:

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease
Siège social : Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone : (70) 135 000
Fax : (71) 767 300
E-mail : atl.lease@atl.com.tn
Site web : www.atl.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers . Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, l'ATL s'engage à se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser, le cas échéant, sa situation dans les délais fixés par ladite loi.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993

Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre du commerce

B15771/1996

2.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

2.1.7. Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux, financiers ou industriels.

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs.

Ces bénéfices sont distribuables après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Rémunération exceptionnelle des membres du Conseil d'Administration (Article 22 des statuts) :

Le Conseil d'Administration peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'Administration.

Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation de la société.

Assemblées générales

Dispositions communes aux Assemblées Générales (article 26 des statuts) :

1. Assemblées constitutives, Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du conseil d'administration, au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les

actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- 1) Le ou les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social
- 3) Le liquidateur.
- 4) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les convocations doivent être faites dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire. La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émarginée par

les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le résident du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

- 1) Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

- 2) Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
- 3) Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
- 4) Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
- 5) Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
- 6) Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.
- 7) Elle approuve annuellement la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.
- 8) Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

9) Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sous proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toutes augmentation de capital qu'elle décide.

2- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires :

Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

3) Quorum

Les délibérations de l'Assemblée Générale ne sont valables que si les actionnaires présents ou les représentés au droit de vote détiennent la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le Tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des Deux Tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.

2- La cession des actions est libre.

3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action . Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants- droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de présenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal

492439 NAM 000

2.1.11. Capital social

Au 31/12/2015, le capital social de l'ATL s'élève à 25 000 000 dinars, divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Raouf HARZI, Directeur de la gestion financière, Système d'information et Suivi des risques
Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 25 000 000 dinars
Nombre d'actions : 25 000 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2016

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGE du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5000000	17000000	17000000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 31/10/2016

2.4.1. Structure du capital au 31/10/2016

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 387	24 996 733	24 996 733	99,99%
Personnes morales	84	18 891 005	18 891 005	75,56%
Ayant 3% et plus	5	15 008 442	15 008 442	60,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 157 917	2 157 917	8,63%
Public ayant au maximum 0,5%	71	1 724 646	1 724 646	6,90%
Personnes physiques	1 303	6 105 728	6 105 728	24,42%
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	4,66%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 535 532	1 535 532	6,14%
Public ayant au maximum 0,5%	1 297	3 406 288	3 406 288	13,63%
Actionnaires étrangers	3	3 047	3 047	0,01%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	3	3 047	3 047	0,01%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	3	3 047	3 047	0,01%
Rompus	0	220	220	0,00%
TOTAUX	1 390	25 000 000	25 000 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/10/2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	10,67%
BNA	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
Total	16 172 350	16 172 350	64,69%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/10/2016

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<u>Président</u>			
M. Slimene BETTAIEB	3 930	3 930	0,016%
<u>Directeur Général</u>			
Zouheir TANBOURA	1 342	1 342	0,005%
<u>Administrateurs</u>			
Arab Tunisian Bank	8 154 021	8 154 021	32,616%
Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,668%
M. Fethi BLANCO (mandaté par l'ATB)	0	0	0,000%
Banque Nationale Agricole	2 500 000	2 500 000	10,000%
M. Ammar TLILI (mandaté par la BNA)	0	0	0,000%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,750%
ATI SICAF	40 000	40 000	0,160%
M. Ezzeddine SAIDENE(membre indépendant)	0	0	0,000%
M. Laaroussi BOUZIRI (membre indépendant)	1 464	1 464	0,006%
M.Faouzi GUEBLI	0	0	0,000%
Mme.Maha Najjar TAJINA	0	0	0,000%
M. Ridha ZERZRI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	0	0	0,000%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/10/2016

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 390 actionnaires :

- 84 personnes morales
- 1 306 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2015

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

DENOMINATION SOCIALE	Capital social Au 31/12/2015 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB	Provisions Constituées
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000			
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%	
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%	
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	347 745	30,11%	
Arab Tunisian Lease - ATL	25 000 000	25 000 000	8 154 021	32,62%	
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%	
Computer Distribution - CODIS	2 200 000	22 000	3 059	13,90%	
ARABIA SICAV	5 469 697*	94 881	82 340	86,78%	1 983
SANADETT SICAV	163 088 245*	1 565 496	900	0,06%	
AXIS TRESORERIE SICAV	30 126 324*	291 241	2 000	0,69%	
FCP AXIS CAPITAL Prudent	8 049 936*	4 157	30	0,72%	
FCP IRADETT 20	615 172*	56 441	7 000	12,40%	
FCP IRADETT 50	538 817*	45 228	7 000	15,48%	
FCP IRADETT 100	491 585*	33 635	7 000	20,81%	
FCP IRADETT CEA	556 575*	40 979	7 000	17,08%	
FCP SALAMETT PLUS	6 954 621*	684 284	7 000	1,02%	
FCP SALAMETT CAP	33 083 367*	2 439 074	7 000	0,29%	

*Actif net

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize exercent dans le secteur de la finance et une exerce dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000D divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994 l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars. Au 31/12/2015, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001 l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500 dinars au 31/12/2015, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2015, la capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la

loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 30,11% par l'ATB et 1,73% par l'ATL.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 25 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 32,62% par l'ATB.

UNION DE FACTORING :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 de dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Le capital de l'UNION DE FACTORING est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 2 200 00 dinars divisé en 22 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

ARABIA SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social ayant pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,5MD.

A cette même date, l'ATB détenait 86,78% de ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

SANADETT SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 163,1MD. L'ATB détenait 0,06% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS TRESORERIE SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 30,1MD et l'ATB détenait 0,69% du capital de Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS CAPITAL Prudent :

Crée en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 8MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,72% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 20 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 20 est un fonds commun de placement de type mixte. Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP est de 615mD. A cette même date, l'ATB détenait 12,40% du FCP IRADETT 20. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 538,8mD. A cette même date, l'ATB détenait 15,48% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT 100 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique (100% actions).

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 491,6mD. A cette même date, l'ATB détenait 20,81% du FCP IRADETT 100. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP IRADETT CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 556,6mD. A cette même date, l'ATB détenait 17,08% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

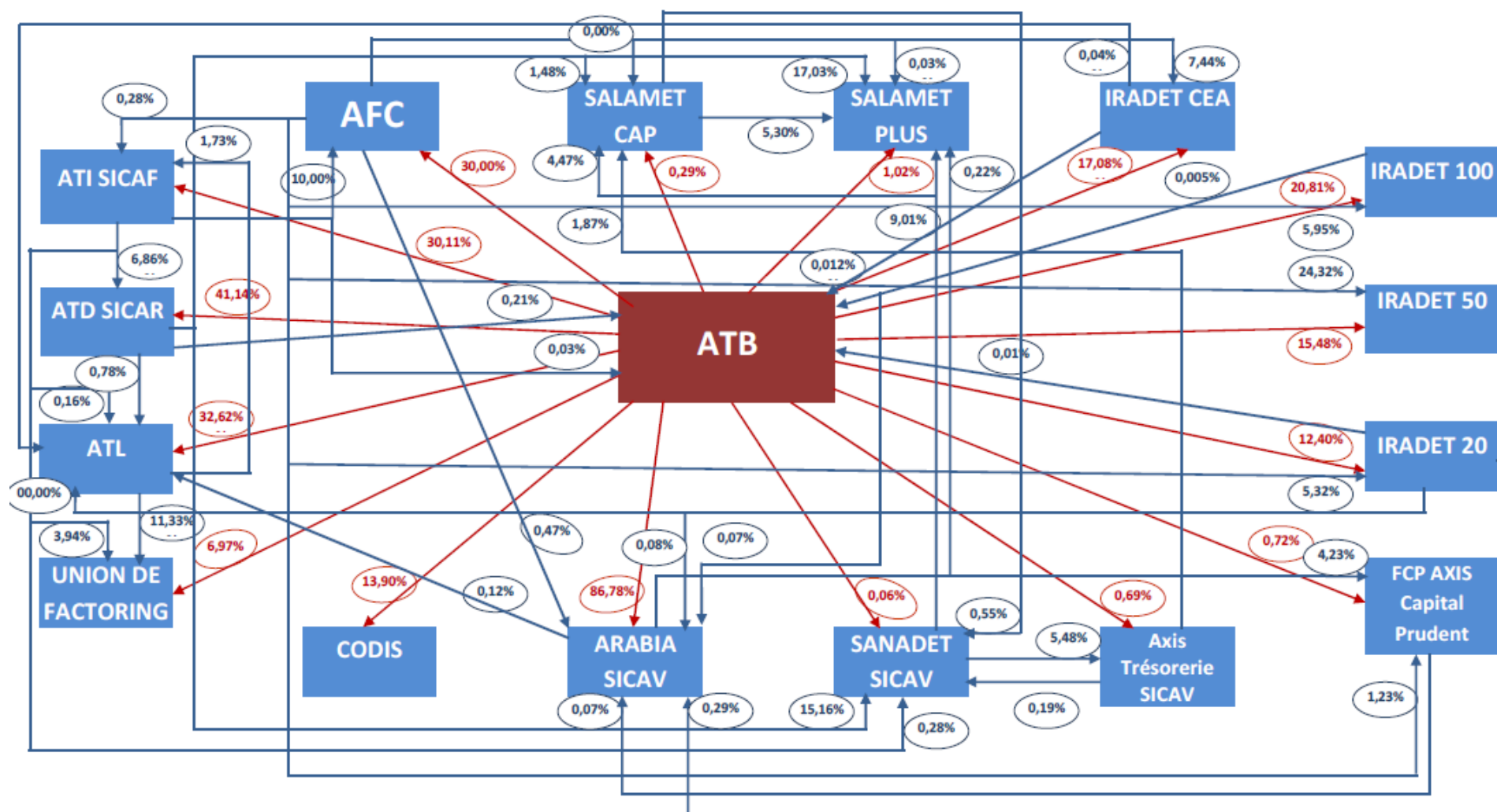
Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,9MD. A cette même date, l'ATB détenait 1,02% du FCP SALAMETT CAP. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP SALAMETT CAP :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2015, le montant des actifs gérés par le FCP était de 33,1MD. A cette même date, l'ATB détenait 0,29% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2015



2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2015

		ATI	ATD		UNION DE		ARABIA	SANADETT	Axis Trésorerie	FCP Axis						SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP
	ATB	AFC	SICAF	SICAR	ATL	FACTORING	CODIS	SICAV	SICAV	SICAV	Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA		
ATB		30,00%	30,11%	41,14%	32,62%	6,97%	13,90%	86,78%	0,06%	0,69%	0,72%	12,40%	15,48%	20,81%	17,08%	1,02%	0,29%
AFC			0,28%					0,47%			1,23%	5,32%	24,32%	5,95%	7,44%	0,03%	0,00%
ATI SICAF	0,03%	10,00%		6,86%	0,16%	3,94%			0,28%								
ATD SICAR	0,21%				0,78%			15,16%								17,03%	1,48%
ATL		1,73%				11,33%											
UNION DE FACTORING																	
CODIS																	
ARABIA SICAV					0,12%					4,23%						0,22%	
SANADETT SICAV									5,84%							9,01%	4,47%
Axis Trésorerie SICAV									0,19%								1,87%
FCP Axis Capital Prudent								0,07%									
IRADETT 20	0,001%							0,29%									
IRADETT 50	0,002%				0,00%			0,08%									
IRADETT 100	0,005%							0,07%									
IRADETT CEA	0,012%				0,04%												
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP								0,55%								5,30%	

2.5.1.3. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2015

(en mD)

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATB	531 845	365 347	61 261	57 645	4 788 349	155 735
AFC	4 677	2 505	-12	66	3 215	1
ATI SICAF	6 955	860	628	268	311	0
ATD SICAR	15 211	6 078	3 270	2 619	316 748	69
ATL	73 937	43 605	10 324	6 518	426 802	23 182
UNION DE FACTORING	23 977	13 875	4 076	3 223	113 186	4 960
CODIS	3 883	26 695	1 666	572	17 673	976
SANADETT SICAV	170 106*	10 256	8 722	8 780	768	0
ARABIA SICAV	5 553*	183	82	-572	67	0
AXIS TRESORERIE SICAV	31 293*	1 691	1 311	1 360	59	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	9 387*	419	222	-522	37	0
FCP IRADETT 20	628*	24	13	-2	2	0
FCP IRADETT 50	547*	19	8	-5	2	0
FCP IRADETT 100	495*	16	4	-35	2	0
FCP IRADETT CEA	568*	22	14	-33	1	0
FCP SALAMETT PLUS	7 238*	360	299	304	13	0
FCP SALAMETT CAP	34 294*	1 673	1 288	1 453	51	0

*Actif net

2.5.1.4. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2015

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	Axis Trésorerie SICAV	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 20	IRADETT 50	IRADETT 100	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	Total
Crédits bancaires locaux	731 017				75 723	6 000	3 449											816 189
Crédits extérieurs	69 522				26 902													96 424
Emprunts obligataires	60 107				263 526	20 600												344 233
Fonds gérés				303 013														303 013
Ressources spéciales	4 626			1 305														5 931
Découverts						33 857	6 380											40 237
Billets de Trésorerie						14 130												14 130
Leasing							48											48
TOTAL	865 272	0	0	304 318	366 151	74 587	9 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 620 205

2.5.1.5. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2015

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un emprunt à moyen terme de 10 000 000D auprès de l'**ATB**, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé en 2015 la somme de 137 133D.

- Au 31/12/2015, l'encours des crédits reçus se détaille comme suit :

Désignation (DT)	Solde au 31/12/2015
<u>CMT</u>	
ATB	1 000 000
Sous total 1	1 000 000
<u>Emprunts Obligataires</u>	
FCP IRADET 20	50 000
FCP IRADET 50	50 000
SANADET SICAV	16 424 000
ATB	19 500 000
FCP SALAMET CAP	3 340 000
AXIS Trésorerie SICAV	800 000
ARABIA SICAV	50 000
Sous total 2	20 714 000
TOTAL	21 714 000

Les opérations bancaires entre l'ATL et l'**ATB** ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Commissions sur opérations bancaires	14 586
Commission d'apporteur d'affaires	9 448
Intérêts sur découverts bancaires	76
Intérêts sur emprunts obligataires	1 316 731
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	137 133

La souscription de **SANADET SICAV** aux emprunts obligataires émis par l'ATL ont engendré les charges suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Intérêts sur emprunts obligataires	1 240 892

Prêts octroyés :

Au 31/12/2015, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde créditeur de 10 445 515 Dinars.

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2015 au titre de l'exercice 2014

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,35	119 000
TOTAL			119 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

Dividendes encaissés par l'ATL en 2016 au titre de l'exercice 2015

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,500	170 000
TOTAL			170 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2015 au titre de l'exercice 2014

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,200	1 630 804
ATI SICAF	40 000	0,200	8 000
TOTAL			1 638 804

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2016 au titre de l'exercice 2015

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,220	1 793 885
ATI SICAF	40 000	0,220	8 800
TOTAL			1 802 685

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2015 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2015

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse **AFC**, qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	AFC
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence « ATL 2014 »	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 507 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'**ATB**, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2015, à 9 448DT.

- La délivrance par l'**ATB**, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6 000 000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

Les commissions supportées par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2015, à 11 464 DT.

- L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse **AFC** des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 *	200 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 *	103 200 DT

(*) Inscrites en charges reportées dont 40 581DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR** relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1 420 000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

5- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 149 758DT.

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2015 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

Au 31/12/2015, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde créditeur de 6 420 187 dinars.

Crédits reçus:

- Un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (**BNA**), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2015, la somme de 161 594DT ;
- L'encours du crédit reçu de la **BNA** au 31/12/2015 s'élève à 1 500 000DT.

Les opérations bancaires entre l'ATL et la **BNA** ont engendré les charges et les commissions suivantes:

Rubrique (DT)	Montant
Commissions sur opérations bancaires	6 055
Intérêts sur découverts bancaires	13 417
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	796 303
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	161 594

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2015 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention

collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

2. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	349 863	160 863	255 088	111 131
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	43 432	-
TOTAL	349 863	160 863	298 521	111 131

2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés

La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 31 117 389 DT avec l'ATL.

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

- L'ATL a acquis en 2015, trois véhicules auprès de la société **ENNAKL**. Affectés aux agents commerciaux salariés de l'ATL et figurant parmi ses immobilisations corporelles, lesdits véhicules ont été acquis pour la somme de 72 492DT HT ;
- L'ATL a acquis en 2015, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail avec la société Attijari Leasing, un véhicule livré par la société **ENNAKL**. Affecté à un agent commercial salarié de l'ATL et figurant parmi ses immobilisations corporelles, ledit véhicule a été acquis pour la somme de 24 164DT HT.

2.5.5.3. Prestations de service

Reçues:

- Une convention a été conclue, en 2015, avec la société **ENNAKL**, et n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Ladite convention et son avenant signés respectivement le 6 avril 2015 et le 30 juillet 2015 ont été conclus pour une durée de neuf mois se terminant le 31 décembre 2015. Ils portent sur un partenariat visant la promotion et la commercialisation des produits et services des deux parties.

Les clauses contractuelles, prévoient :

- ✓ Le règlement, par traite payable dans un délai de soixante jours à partir du 20 du mois qui suit la livraison par la société **ENNAKL** de tout véhicule financé par l'ATL ;
- ✓ La perception, par la société **ENNAKL**, d'une "ristourne" trimestrielle sur tout véhicule financé par l'ATL, et ce, conformément au barème suivant :
 - 50 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale égale à 5 chevaux ;
 - 100 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale supérieure ou égale à 6 chevaux.

- ✓ La participation, par l'ATL, et à hauteur de la somme de 22.961 DT (hors taxes) aux frais publicitaires occasionnés par la campagne promotionnelle menée à l'occasion du cinquantenaire de la société ENNAKL.

Les charges ainsi supportées par l'ATL, en 2015, au titre des ristournes accordées et de la prise en charge d'une quote-part des frais promotionnels se sont élevées, hors TVA, respectivement à 33.432 DT et 22.961 DT.

- L'ATL a conclu avec la société **BNA Capitaux** une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés, et ce, conformément à la réglementation en vigueur régissant la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ladite convention est conclue pour une durée d'une année commençant à partir du 1^{er} juin 2015 et renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie des services rendus, la société BNA Capitaux perçoit annuellement une rémunération forfaitaire de 6 000DT (hors TVA). Il a été convenu également, que la société BNA Capitaux perçoive une somme de 5 000DT (hors TVA) à titre d'honoraires de prise en charge des emprunts obligataires émis préalablement à l'entrée en vigueur de la convention. Les honoraires et autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2015, à 11 000DT.
- L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2, a donné lieu au prélèvement par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** des rémunérations suivantes :

Nature des rémunérations	BNA Capitaux
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 *	200 000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 *	103 200 DT

(*) Inscrites en charges reportées dont 40 581DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

- Le montage des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a donné lieu à une rémunération perçue par l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux**, qui se détaille comme suit:

Nature des rémunérations	BNA Capitaux
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1*	2 500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2*	2 500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence « ATL 2014 »	5 000 DT

(*) Inscrits en charges reportées dont 507 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST** et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

- 1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
- 2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant:
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 17 919 DT.

2.6. Dividendes:

	2013	2014	2015
Capital (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Dividende global (en Dinars)	5 000 000	5 000 000	5 500 000
Dividende par action (en Dinars)	0,200	0,200	0,220
% du nominal	20%	20%	22%

2.7. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 26 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2015 (en Dinars)	30/09/2016 (en Dinars)
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux:7%	1 000 000	BB+	22/08/2008	22-août	9 000 000	6 000 000
"ATL 2008/2" – 10 ans** - Taux : TMM+1,5%	14 000 000					
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux:5,25%	11 600 000	BBB	25/09/2009	25-sept	4 000 000	-
"ATL 2009/2" – 7 ans* - Taux : TMM+0,75%	8 400 000					
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: 5,50%	25 950 000	BBB	30/12/2010	30-déc	14 000 000	14 000 000
"ATL 2010/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1%	9 050 000					
"ATL 2011" – 7 ans* - Taux: 6,25%	30 000 000	BBB	13/02/2012	13-févr	24 000 000	18 000 000
"ATL 2011" - 7 ans* - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: 6,15%	30 000 000	BBB	31/05/2012	31-mai	12 000 000	6 000 000
"ATL 2012/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,25%	0					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000	BBB	22/04/2013	22-avr	30 000 000	24 000 000
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	36 000 000	36 000 000
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000					
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: 7,3%	20 000 000	BBB	17/03/2014	17-mars	16 000 000	12 000 000
"ATL 2014/1" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	0					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000	BBB	19/05/2014	19-mai	17 886 000	15 772 000
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: 7,60%	19 920 000					
"ATL 2014/3" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	0	BBB	09/02/2015	09-févr	40 000 000	36 016 000
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	6 000 000	BBB	13/07/2015	13-juil	40 000 000	38 300 000
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	2 850 000	BBB	25/02/2016	25-févr		40 000 000
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000					
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000					
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	0	BBB	27/06/2016	27-juin		30 000 000
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000					
Total					242 886 000	276 088 000

* avec deux ans de franchise

**ATL 2008/2 est un emprunt obligataire subordonné avec 5 ans de franchise

2.8. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24 Mars 2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- ; Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB ; Perspective : Négative

Selon l'Agence de Notation Fitch Ratings, les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'). La perspective sur la note nationale long terme d'ATL est négative, en ligne avec celle d'AB.

Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 32,62% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB à soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Arab Tunisian Lease

Fiche de Notation

Notes

Notes Nationales

Long terme	BBB(tun)
Court terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspectives

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à long terme	Négative

³NDE – Note de Défaut Emetteur

Données financières

Arab Tunisian Lease

	30 juin 15	31 déc. 14
Total Bilan (Mio USD)	239,3	235,0
Total Bilan (Mio TND)	468,3	411,9
Fonds propres (Mio TND)	70,3	71,3
Résultat d'exploitation (Mio TND)	4,3	10,2
Résultat Net (Mio TND)	2,8	6,5
Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	1,9	2,4
Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,1	14,3
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	15,4	17,0

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2015)

Fitch Ratings Press Release (janvier 2016)

Full Rating Report: Arab Tunisian Bank (septembre 2014)

Full Rating Report: Arab Bank Plc (janvier 2014)

Critères Applicables

Global Non-Bank Financial Institutions Rating Criteria (avril 2015)

National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Analystes

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.comEric Dupont
+33 1 4429 91 31
eric.dupont@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des Notes Basées sur le Soutien des Actionnaires: Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank Plc (AB, notée 'BBB-/Négative/'bbb-'), à travers sa filiale tunisienne, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'). La perspective sur la note nationale long-terme d'ATL est négative, en ligne avec celle d'AB.

Un Soutien Limité: Le capital d'ATL est contrôlé à hauteur de 33% par ATB, qui est elle-même détenue à 64,2% par AB. Malgré la capacité d'AB de soutenir ATL, Fitch considère que la probabilité d'un tel soutien n'est que limitée du fait qu'AB est un actionnaire indirect (à travers – ATB), et que son niveau de participation au capital d'ATL est faible.

Une Intégration Limitée: Les synergies opérationnelles avec l'ATB et son appui concernant les procédures et outils de gestion des risques restent limitées. ATL bénéficie néanmoins du réseau d'agences de l'ATB, à travers desquelles environ 20% de la production d'ATL sont réalisées.

Une Qualité d'Actifs Seulement Adéquate: Le ratio de créances douteuses est élevé (8,7% des encours bruts à juin 2015). Fitch considère l'exposition d'ATL au risque résiduel de crédit comme acceptable et en ligne avec le secteur - les créances douteuses nettes de provisions représentaient 13,1% des fonds propres à fin juin 2015. Fitch ne s'attend pas à une amélioration de la qualité des actifs en 2016 en l'absence de reprise économique significative.

Une Rentabilité Acceptable mais Sous Pression: Fitch estime que la rentabilité d'ATL est acceptable et en ligne avec le secteur, notamment grâce à la bonne gestion de ses charges d'exploitation, comme l'illustre son coefficient d'exploitation (36,7% au 1S 2015 – parmi les plus bas du secteur). Toutefois, Fitch estime que la rentabilité d'ATL sera pénalisée en 2015 par la hausse significative du coût du risque (30,7% du résultat brut d'exploitation au 1S 2015). Cette tendance devrait perdurer en 2016 en l'absence de reprise économique significative.

Une Solvabilité Adéquate: Fitch estime que le ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch) est acceptable bien qu'en constante diminution depuis 2012. Les ratios de solvabilité souffrent d'une politique de versements de dividendes élevés. Fitch considère cependant qu'ATB soutiendrait ATL en cas de besoin.

Une Liquidité Soutenue par les Banques Actionnaires: ATL se finance majoritairement par l'émission d'emprunts obligataires (80% du financement total à fin juin 2015), ce qui l'expose à l'instabilité des marchés financiers. Nonobstant, Fitch considère que le soutien potentiel d'ATB permet de limiter le risque de refinancement.

Sensibilité des notes

Un renforcement du contrôle d'ATB: Un relèvement des notes pourrait intervenir par une augmentation d'ATB au capital d'ATL, par un renforcement de l'intégration d'ATL dans ATB ou encore par un relèvement des notes d'AB, ce qui est peu probable étant donné la perspective négative sur sa note long-terme. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement sa participation dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

Arab Tunisian Lease

Income Statement

	30 Jun 2015		31 Dec 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012	
	6 Months - Interim USDm Unaudited	Interim Months - Interim TNDm Unaudited	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified
1. Interest Income on Loans	10.2	20.0	9.20	36.5	8.80	35.0	9.03	33.2
2. Other Interest Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0
3. Dividend Income	0.1	0.1	0.05	0.1	0.02	0.1	0.03	0.0
4. Gross Interest and Dividend Income	10.3	20.1	9.25	36.6	8.82	35.1	9.06	33.2
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
6. Other Interest Expense	5.7	11.2	5.15	20.2	4.87	18.2	4.70	16.6
7. Total Interest Expense	5.7	11.2	5.15	20.2	4.87	18.2	4.70	16.6
8. Net Interest Income	4.5	8.9	4.10	16.4	3.95	16.9	4.36	16.6
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-	0.0
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0
12. Net Insurance Income	n.a.	n.a.	-	0.2	0.05	0.1	0.03	0.1
13. Net Fees and Commissions	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0
14. Other Operating Income	0.5	0.9	0.41	1.9	0.46	1.8	0.46	1.5
15. Total Non-Interest Operating Income	0.5	0.9	0.41	2.1	0.51	1.9	0.49	1.6
16. Personnel Expenses	1.1	2.2	1.01	4.2	1.01	4.2	1.08	3.8
17. Other Operating Expenses	0.7	1.4	0.64	2.8	0.67	2.7	0.70	2.9
18. Total Non-Interest Expenses	1.8	3.6	1.66	7.0	1.69	6.9	1.78	6.7
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0
20. Pre-impairment Operating Profit	3.2	6.2	2.85	11.5	2.77	11.9	3.07	11.5
21. Loan Impairment Charge	0.9	1.7	0.78	1.3	0.31	1.4	0.36	4.3
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.1	0.2	0.09	0.1	0.02	0.3	0.08	0.4
23. Operating Profit	2.2	4.3	1.98	10.1	2.43	10.2	2.63	6.8
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0
25. Non-recurring Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0
26. Non-recurring Expense	n.a.	n.a.	-	0.3	0.07	n.a.	-	0.0
27. Change in Fair Value of Own Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.1	0.1	0.05	0.0	0.00	0.1	0.03	(0.1)
29. Pre-tax Profit	2.2	4.4	2.02	9.8	2.36	10.3	2.66	6.7
30. Tax expense	0.8	1.6	0.74	3.7	0.89	3.8	0.98	2.1
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
32. Net Income	1.4	2.8	1.29	6.1	1.47	6.5	1.68	4.6
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
37. Fitch Comprehensive Income	1.4	2.8	1.29	6.1	1.47	6.5	1.68	4.6
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.4	2.8	1.29	6.1	1.47	6.5	1.68	4.6
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	2.6	5.0	2.30	5.0	1.21	3.6	0.93	3.4
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.

Exchange rate

USD1 = TND1.95690

USD1 = TND1.86120

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

Arab Tunisian Lease Balance Sheet

	30 Jun 2015			31 Dec 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012	
	6 Months - USDm	Interim - TNDm	As % of Assets	Year End - TNDm	As % of Assets	Year End - TNDm	As % of Assets	Year End - TNDm	As % of Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	231.2	452.4	96.60	425.8	97.35	394.7	95.82	387.9	96.68
6. Less: Reserves for Impaired Loans	15.3	30.0	6.41	28.9	6.61	27.3	6.63	25.5	6.36
7. Net Loans	215.9	422.4	90.20	396.9	90.74	367.4	89.20	362.4	90.33
8. Gross Loans	231.2	452.4	96.60	425.8	97.35	394.7	95.82	387.9	96.68
9. Memo: Impaired Loans included above	20.0	39.2	8.37	38.2	8.28	34.7	8.42	32.3	8.05
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Reverse Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Trading Securities and at FV through Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
4. Derivatives	0.2	0.3	0.06	0.9	0.21	2.3	0.56	3.5	0.87
5. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Held to Maturity Securities	7.9	15.5	3.31	17.1	3.91	17.7	4.30	18.6	4.64
7. Equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Total Securities	8.1	15.8	3.37	18.0	4.12	20.0	4.86	22.1	5.51
10. Memo: Government Securities included Above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Total Earning Assets	223.9	438.2	93.57	414.9	94.86	387.4	94.05	384.5	95.84
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	10.0	19.5	4.16	13.8	3.16	16.6	4.03	7.3	1.82
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	2.1	4.2	0.90	4.1	0.94	4.0	0.97	4.1	1.02
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	3.2	6.3	1.35	4.5	1.03	3.8	0.92	5.2	1.30
11. Total Assets	239.3	468.3	100.00	437.4	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	4.3	8.4	1.79	4.4	1.01	2.5	0.61	3.6	0.90
2. Customer Deposits - Savings	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	4.3	8.4	1.79	4.4	1.01	2.5	0.61	3.6	0.90
5. Deposits from Banks	0.6	1.1	0.23	n.a.	-	n.a.	-	1.8	0.45
6. Repos and Cash Collateral	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Commercial Paper and Short-term Borrowings	26.2	51.2	10.93	73.8	16.87	63.2	15.34	53.6	13.36
8. Total Money Market and Short-term Funding	31.0	60.7	12.96	78.2	17.88	65.7	15.95	59.0	14.71
9. Senior Unsecured Debt (original maturity > 1 year)	142.4	278.7	59.51	248.7	56.86	233.5	56.69	226.2	56.88
10. Subordinated Borrowing	6.1	12.0	2.58	12.0	2.74	15.4	3.74	15.4	3.84
11. Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Other Long-term Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Total LT Funding (original maturity > 1 year)	148.6	290.7	62.08	260.7	59.60	248.9	60.43	243.6	60.72
14. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
15. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
16. Total Funding	179.6	351.4	75.04	338.9	77.48	314.6	76.38	302.6	75.42
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit impairment reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Pensions and Other	0.1	0.1	0.02	1.0	0.23	1.0	0.24	0.1	0.02
4. Current Tax Liabilities	0.5	0.9	0.19	1.1	0.25	3.3	0.80	1.4	0.35
5. Deferred Tax Liabilities	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	23.3	45.6	9.74	24.0	5.49	21.7	5.27	28.9	7.20
10. Total Liabilities	203.4	398.0	84.99	365.0	83.45	340.6	82.69	333.0	83.00
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	35.9	70.3	15.01	72.4	16.55	71.3	17.31	68.2	17.00
2. Non-controlling Interest	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
6. Total Equity	35.9	70.3	15.01	72.4	16.55	71.3	17.31	68.2	17.00
7. Total Liabilities and Equity	239.3	468.3	100.00	437.4	100.00	411.9	100.00	401.2	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	35.9	70.2	14.99	72.3	16.53	71.2	17.29	68.1	16.97
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

USD1 = TND1.95690

USD1 = TND1.86120

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

Exchange rate

Arab Tunisian Lease Summary Analytics

	30 Jun 2015 6 Months - Interim	31 Dec 2014 Year End	31 Dec 2013 Year End	31 Dec 2012 Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	9.11	8.82	8.83	8.94
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	9.50	8.98	8.94	8.76
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	6.54	6.24	5.88	5.35
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.21	4.02	4.31	4.38
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.40	3.71	3.95	3.25
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Asset	4.21	4.02	4.31	4.38
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	9.18	11.35	10.11	8.79
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	36.73	37.84	36.70	36.81
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.60	1.64	1.69	1.70
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	17.51	16.24	17.25	20.87
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	2.76	2.69	2.91	2.92
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	30.65	12.17	14.29	40.87
7. Operating Profit/ Average Equity	12.14	14.27	14.78	12.34
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.91	2.37	2.49	1.73
9. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.91	2.38	2.61	1.80
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	7.91	8.62	9.42	8.35
2. Net Income/ Average Total Assets	1.25	1.43	1.59	1.17
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	7.91	8.62	9.42	8.35
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.25	1.43	1.59	1.17
5. Taxes/ Pre-tax Profit	36.36	37.76	36.89	31.34
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.24	1.44	1.66	1.22
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	15.44	17.04	18.24	18.05
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	14.99	16.53	17.29	16.98
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	14.57	15.58	17.06	17.20
5. Total Regulatory Capital Ratio	17.88	19.13	21.72	21.20
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	14.57	15.58	17.06	17.20
7. Equity/ Total Assets	15.01	16.55	17.31	17.00
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	178.57	81.97	55.38	73.91
9. Internal Capital Generation	(6.31)	1.52	4.07	1.76
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	7.06	6.19	2.67	4.37
2. Growth of Gross Loans	6.25	7.88	1.75	9.73
3. Impaired Loans/ Gross Loans	8.66	8.50	8.79	8.33
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	6.63	6.79	6.92	6.57
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	76.53	79.83	78.67	78.95
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	13.11	10.10	10.39	9.99
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	13.09	10.08	10.38	9.97
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.78	0.31	0.35	1.16
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Ass	8.66	8.50	8.79	8.33
F. Funding and Liquidity				
1. Loans/ Customer Deposits	5,385.71	9,677.27	15,788.00	10,775.00
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	0.00	n.a.	n.a.	0.00
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	2.39	1.30	0.79	1.19
4. Liquidity Coverage Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

**Arab Tunisian Lease
Reference Data**

	30 Jun 2015		31 Dec 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012	
	6 Months - Interim months - Interim	USDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm
A. Off-Balance Sheet Items								
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	15.0	3.43	20.0	4.88	20.0
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
6. Other Contingent Liabilities	7.8	15.3	3.27	15.5	3.54	16.1	3.91	n.a.
7. Total Assets under Management	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
B. Average Balance Sheet								
Average Loans	224.4	439.1	93.78	413.6	94.56	396.3	96.21	371.5
Average Earning Assets	218.0	428.6	91.10	407.5	93.16	392.4	95.27	378.8
Average Assets	231.4	452.9	96.71	427.0	97.62	409.3	99.37	393.6
Average Managed Securitised Assets (OBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Average Interest-Bearing Liabilities	176.4	345.2	73.71	323.5	73.96	308.5	75.14	310.3
Average Common equity	36.5	71.4	15.25	70.8	16.19	69.0	16.75	55.1
Average Equity	36.5	71.4	15.25	70.8	16.19	69.0	16.75	55.1
Average Customer Deposits	3.3	6.4	1.37	5.3	1.21	4.6	1.12	5.4
C. Maturities								
Asset Maturities:								
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances to Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Loans & Advances to Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Liability Maturities:								
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Deposits from Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Deposits from Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Deposits from Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Deposits from Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Senior Debt Maturing < 3 months	32.4	63.5	13.56	61.5	14.06	57.5	13.96	n.a.
Senior Debt Maturing 3-12 Months	20.3	39.7	8.48	55.3	12.64	51.1	12.41	n.a.
Senior Debt Maturing 1- 5 Years	80.5	157.6	33.65	147.8	33.79	141.9	34.45	n.a.
Senior Debt Maturing > 5 Years	31.7	62.0	13.24	50.2	11.48	40.0	9.71	n.a.
Total Senior Debt on Balance Sheet	165.0	322.8	68.93	314.8	71.97	290.5	70.53	n.a.
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Subordinated Debt Maturing < 3 months	1.5	3.0	0.64	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	3.0	0.69	3.0	0.73	n.a.
Subordinated Debt Maturing 1- 5 Year	4.6	9.0	1.92	9.0	2.06	12.0	2.91	n.a.
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	6.1	12.0	2.56	12.0	2.74	15.4	3.74	3.84
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
D. Risk Weighted Assets								
1. Risk Weighted Assets	232.4	454.7	97.10	424.4	97.03	390.4	94.78	377.2
2. Fitch Adjustments to Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
3. Fitch Adjusted Risk Weighted Assets	232.4	454.7	97.10	424.4	97.03	390.4	94.78	377.2
E. Equity Reconciliation								
1. Equity	35.9	70.3	15.01	72.4	16.55	71.3	17.31	68.2
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
4. Published Equity	35.9	70.3	15.01	72.4	16.55	71.3	17.31	68.2
F. Fitch Eligible Capital Reconciliation								
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	35.9	70.3	15.01	72.4	16.55	71.3	17.31	68.2
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at f/v on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
5. Other intangibles	0.1	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1	0.02	0.1
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
9. Fitch Core Capital	35.9	70.2	14.99	72.3	16.53	71.2	17.29	68.1
10. Eligible weighted Hybrid capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.00
12. Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.

Exchange Rate

USD1 = TND1.95690

USD1 = TND1.86120

USD1 = TND1.84670

USD1 = TND1.55080

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2016 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001.

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement de crédit créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Contrôle Permanent et d'Audit", le responsable du contrôle conformité (M. Semy Ben Amara) et cinq comités directement liés au conseil d'administration à savoir:

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif de crédit	<u>Président</u> : M. Slimene BETTAIEB <u>Membres</u> : M. Fethi BLANCO M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement - Approbation des dossiers spécifiques dont ceux d'un montant supérieur à 500 md ou au profit de client dont l'engagement est supérieur à 2 MD
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Ezzeddine SAIDANE <u>Membres</u> : M. Abdelwahed GOUIDER Mme Maha NAJJAR TAJINA	- Piloter l'activité de l'audit interne - Suivre le système de contrôle interne
Comité de stratégie et des rémunérations	M. Slimene BETTAIEB M. Abdelwahed GOUIDER M. Ammar TLILI M. Mohamed DRISS	- Proposer les orientations stratégiques - Fixer les émoluments, salaires et enveloppes d'intéressement servis à la Direction Générale
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Laaroussi BOUZIRI <u>Membres</u> : M. Faouzi GUEBLI M. Kaies MARRAKCHI	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
Comité chariâa board	3 membres externes (experts)	- Piloter et suivre la conformité du produit « Ijara »

Par ailleurs, la Direction Générale qui est directement supervisée par le Président Directeur Général de la société, s'occupe d'assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir:

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA, Directeur des engagements - Analyste financier - Analyste juridique (pour le leasing immobilier et les dossiers avec garanties) - Chef d'agence et chargé de clientèle <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Approuve les dossiers inférieur à 500 md au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : PDG <u>Membres</u> : - DGA - Directeur d'exploitation - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur de la gestion financière, du système d'information et surveillance des risques - Chef service contrôle de gestion - Directeur administratif et comptable - Chef d'agence et chargé du recouvrement <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - directeur administratif et comptable - chef service administratif - chef service informatique pour les achats informatiques <u>Superviseur</u> : directeur de la gestion financière, du système d'information et surveillance des risques	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Conseiller en gestion du patrimoine - Directeur du recouvrement judiciaire - Directeur administratif et comptable <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : DGA <u>Membres</u> : - Directeur de directeur de la gestion financière, système d'information et surveillance des risques - Directeur administratif et comptable - <u>Rapporteur</u> : chef service informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement. Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation a été revue par le conseil d'administration du 12/11/2015 dans l'objectif de mettre en valeur trois axes essentiel au développement de l'activité de la société, à savoir:

- Axe production: Commercial, évaluation du risque et recouvrement;
- Axe support: gestion des moyens matériels, des ressources humaines et financières;
- Axe de contrôle.

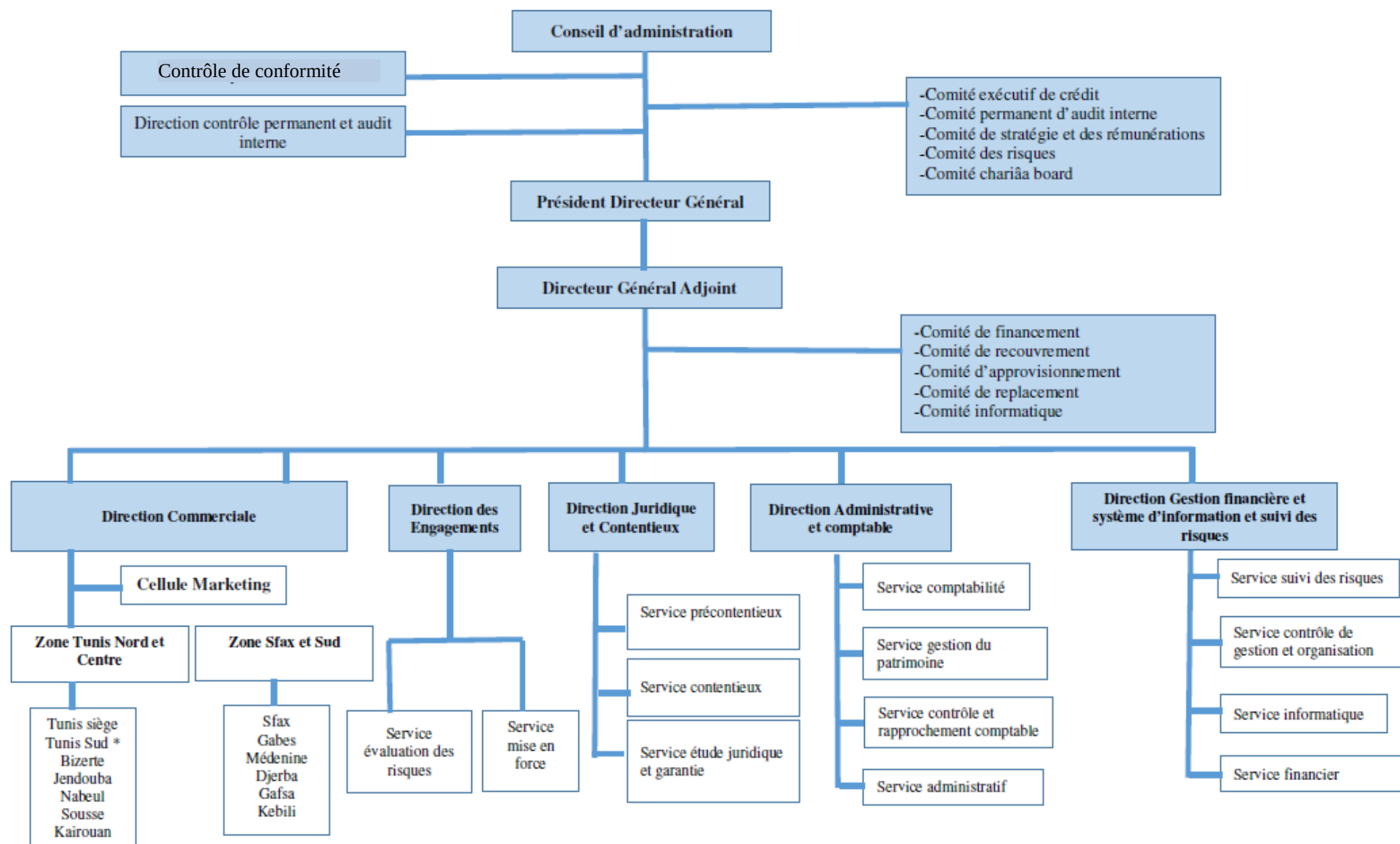
De plus, la Direction Commerciale a été scindée en 2 zones afin de mieux encadrer les équipes commerciales des agences et booster d'avantage leur activité.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses au niveau du processus d'exploitation de la société dont notamment:

- L'absence des documents nécessaires à l'étude des dossiers de financement;
- L'absence des états exigés par la circulaire n°91-24 du 17/12/1991, pour le suivi des clients dont les engagements dépassent les seuils fixés par la dite circulaire.

Par ailleurs, il est mentionné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2015, que la société a signé, le 6 Avril 2015, une convention avec la société ENNAKL (administrateur). Ladite convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la société ATL. Cette situation a été expliquée par le fait que par omission, ladite convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Ci-après, l'organigramme de l'ATL : (approuvé par le conseil d'administration du 12/11/2015):



3.2.2 Système d'informations :

L'année 2015 a représenté une continuité de l'effort entamé en 2014 qui consiste en le développement des principaux piliers du SI à savoir:

- ✓ Traitement des dossiers de recouvrement et contentieux par Workflow : Au niveau du logiciel métier « PROLEASE » développé en Tunisie par la société LASER Software, le Workflow a été étendu à la partie recouvrement du processus métier tout en améliorant le processus d'approbation pour aboutir à une gestion plus étendue de l'activité
- ✓ Maintien et renforcement de la plateforme informatique existante (Virtualisation, Cluster, Téléphonie IP, MPLS) : Toujours à l'affût des dernières technologies, l'ATL a refait sa plateforme en remplaçant les serveurs physique par des serveurs virtuels et les machines physiques des utilisateurs des agences distantes par des VM (Virtual machine); cette plateforme est gérée par Hyper-V de Microsoft. Cette nouvelle plateforme nous a permis de mettre en place la technologie de haute disponibilité (Clustering). De plus, les connexions Frame Relay inter agences ont migré vers la technologie MPLS qui a permis de mettre en place la téléphonie IP.
- ✓ Maintien d'un niveau de sécurité élevé par la signature d'un contrat OV avec Microsoft (Licences serveurs et Poste clients, migration automatique vers les dernières versions de Microsoft) : La sécurité du SI de l'ATL est maintenue grâce au renouvellement des licences antivirus, mise à jour du Firewall, l'application des best practices de Microsoft en terme de mise à jour des systèmes d'exploitation, des patchs et des correctifs (ATL dispose d'un serveur WSUS), ainsi que les dernières versions en matières de programme Microsoft tel que Office 2010 et des système d'exploitation des serveurs Windows Data Center 2008 R2, SQL Server 2008 R2, MS system Center, TMG, etc.
- ✓ Expansion du réseau WAN : Le réseau étendu de l'ATL évolue par la création de nouvelles agences connectées au siège par une ligne MPLS hautement disponible. ATL dispose actuellement de 13 agences sur tout le territoire tunisien.

Toutefois, les commissaires ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 certaines défaillances se rapportant au système d'information de la société dont notamment:

- La non mise en place d'un plan de continuité d'activité conformément aux dispositions de l'article 15 la circulaire BCT n°2006-19;
- Les déficiences du module informatique du contentieux;

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2015

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours ont augmenté pendant la période 2014 à 2015, en passant respectivement de 12,4%, 13,7% et 13,8% au 31/12/2014 à 13,0%, 14,3% et 14,1% au 31/12/2015.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2015

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Approbations	1 759,0	1 963,0	2 162,3	213,4	243	280,4	12,1%	12,4%	13,0%
Mises en force	1 417,0	1 606,3	1 729,4	190,3	220,7	248,0	13,4%	13,7%	14,3%
Encours	2 600,8	2 870,7	3 167,3	365,7	396,6	446,1	14,1%	13,8%	14,1%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2013		2014		2015		Evolution 2015/2014	Evolution 2014/2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	200,9	94,1%	236	97,1%	270,8	96,6%	14,7%	17,5%
Approbations Immobilières	12,5	5,9%	7	2,9%	9,6	3,4%	37,1%	-44,0%
Total	213,4	100%	243	100%	280,4	100%	15,4%	13,9%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2013		2014		2015		Evolution 2015/2014	Evolution 2014/2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	21,8	10,2%	23,6	9,7%	32,6	11,6%	38,1%	8,3%
BTP	36,4	17,1%	37,3	15,3%	50,7	18,1%	35,9%	2,5%
Industrie	13,4	6,3%	30,3	12,5%	33,2	11,8%	9,6%	126,1%
Service	118,6	55,6%	130,6	53,7%	144,0	51,4%	10,3%	10,1%
Tourisme	23,2	10,9%	21,2	8,7%	19,9	7,1%	-6,1%	-8,6%
Total	213,4	100%	243	100%	280,4	100%	15,4%	13,9%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2013		2014		2015		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2015/2014	2014/2013
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	35,9	16,8%	47,9	19,7%	46,2	16,5%	-3,5%	33,4%
Matériel de transport léger	94,2	44,1%	115,1	47,4%	150,6	53,7%	30,8%	22,2%
Matériel industriel	11,5	5,4%	21,3	8,8%	13,1	4,7%	-38,5%	85,2%
Matériel médical	17,5	8,2%	11,4	4,7%	19,5	7,0%	71,1%	-34,9%
Matériel de BTP	40,3	18,9%	40,3	16,6%	41,4	14,8%	2,7%	0,0%
Autres	1,5	0,7%	0	0,0%	0	0%	-	-
Sous-total	200,9	94,1%	236	97,1%	270,8	96,6%	14,7%	17,5%
IMMOBILIER								
Immobilier	12,5	5,9%	7	2,9%	9,6	3,4%	37,1%	-44,0%
Sous-total	12,5	5,9%	7	2,9%	9,6	3,4%	37,1%	-44,0%
Total	213,4	100%	243	100%	280,4	100%	15,4%	13,9%

- **Les mises en force**

Au 31/12/2015, le montant des mises en force a enregistré une progression de 12,4% par rapport à l'année 2014, passant de 220,7MD à 248MD.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2013		2014		2015		Evolution 2015/2014	Evolution 2014/2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	19,6	10,3%	22,3	10,1%	30,3	12,2%	35,9%	13,8%
BTP	34,8	18,3%	32,6	14,8%	42,8	17,3%	31,3%	-6,3%
Industrie	13,7	7,2%	26,1	11,8%	28,8	11,6%	10,3%	90,5%
Service	103,1	54,2%	124,1	56,2%	127,3	51,3%	2,6%	20,4%
Tourisme	19,1	10,0%	15,6	7,1%	18,8	7,6%	20,5%	-18,3%
Total	190,3	100%	220,7	100%	248,0	100%	12,4%	16,0%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2013		2014		2015		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2015/2014	2014/2013
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	31	16,3%	40,9	18,5%	40,5	16,3%	-1,0%	31,9%
Matériel de transport léger	85,4	44,9%	107,3	48,6%	139,6	56,3%	30,1%	25,6%
Matériel industriel	12,1	6,4%	16,4	7,4%	12,4	5,0%	-24,4%	35,5%
Matériel médical	11,7	6,1%	15,3	6,9%	12,8	5,2%	-16,3%	30,8%
Matériel de BTP	38,6	20,3%	34,3	15,5%	33,5	13,5%	-2,3%	-11,1%
Autres	1,5	0,8%	0	0,0%	0	0%	-	-
Sous-total	180,3	94,7%	214,2	97,1%	238,8	96,3%	11,5%	18,8%
IMMOBILIER								
Immobilier	10	5,3%	6,5	2,9%	9,2	3,7%	41,5%	-35,0%
Sous-total	10	5,3%	6,5	2,9%	9,2	3,7%	41,5%	-35,0%
Total	190,3	100%	220,7	100%	248,0	100,0%	12,4%	16,0%

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2013		2014		2015		Evolution 2015/2014	Evolution 2014/2013
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	42,4	11,6%	40,5	10,2%	46,7	10,5%	15,3%	-4,5%
BTP	63,7	17,4%	64,5	16,3%	73,4	16,4%	13,8%	1,3%
Industrie	26,8	7,3%	37,4	9,4%	60,2	13,5%	61,0%	39,6%
Service	208	56,9%	230,1	58,0%	241,6	54,2%	5,0%	10,6%
Tourisme	24,8	6,8%	24,1	6,1%	24,2	5,4%	0,4%	-2,8%
Total	365,7	100%	396,6	100%	446,1	100%	12,5%	8,4%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2013		2014		2015		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2015/2014	2014/2013
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	64	17,5%	69,1	17,4%	74,9	16,8%	8,4%	8,0%
Matériel de transport léger	141	38,6%	160	40,3%	198,6	44,5%	24,1%	13,5%
Matériel industriel	24	6,6%	28,6	7,2%	29,9	6,7%	4,5%	19,2%
Matériel médical	44	12,0%	46,4	11,7%	47,3	10,6%	1,9%	5,5%
Matériel de BTP	66,7	18,2%	67,5	17,0%	67,1	15,0%	-0,6%	1,2%
Autres	2,5	0,7%	0	0%	0	0%	-	-
Sous-total	342,2	93,6%	371,6	93,7%	417,8	93,7%	12,4%	8,6%
IMMOBILIER								
Immobilier	23,5	6,4%	25	6,3%	28,3	6,3%	13,2%	6,4%
Sous-total	23,5	6,4%	25	6,3%	28,3	6,3%	13,2%	6,4%
Total	365,7	100%	396,6	100%	446,1	100%	12,5%	8,4%

Rapprochement en entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	2013	2014	2015
Encours financiers	365,7	396,6	446,1
Réajustement de l'encours financier	2,2	-4,4	-7,9
Encours comptable	367,9	392,2	438,2

Evolution des engagements de la société entre 2013, 2014 et 2015

	En dinars		
	2015	2014	2013
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	454 673 488	400 641 961	365 678 929
Créances classées (1)*	36 204 318	36 258 378	34 390 387
<i>Classe 2</i>	4 957 945	3 395 982	6 110 765
<i>Classe 3</i>	4 689 091	4 552 960	2 026 761
<i>Classe 4</i>	26 557 282	28 309 436	26 252 861
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	490 877 806	436 900 339	400 069 316
 Total brut des créances (Bilan) (3)*	 474 779 023	 421 399 311	 392 250 152
 Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	 25 536 016	 25 812 450	 24 200 786
<i>Provisions affectées</i>	22 562 988	22 645 113	21 485 221
<i>Produits réservés</i>	2 847 966	3 017 472	2 664 772
<i>Provisions additionnelles</i>	125 062	149 864	50 793
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	462 261 269	408 007 369	372 788 009
 Ratio des créances classées (1)/(3)	 7,63%	 8,60%	 8,77%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	70,53%	71,19%	70,37%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.2. Activité de la société au 30/06/2016

Durant le premier semestre 2016, la part de marché de l'ATL dans le total des approbations du secteur a progressé à 14,4% contre 14% à la même période en 2015.

Les mises en force ont suivi une évolution plus importante que celle du secteur, ce qui a permis d'atteindre une part de marché de 17,3% contre 15,8% à fin Juin 2015.

L'encours de l'ATL au 30/06/2016 représente 15,9% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 13,6% de ce dernier à la même date en 2015.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 30/06/2016

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	juin-16	juin-15	déc.-15	juin-16	juin-15	déc.-15	juin-16	juin-15	déc.-15
Approbations	1 234,4	1 106,3	2 162,3	178	154,9	280,4	14,4%	14,0%	13,0%
Mises en force	913,2	854,9	1 729,4	158,5	135,4	248,0	17,3%	15,8%	14,3%
Encours	3 139,5	2 991,2	3 167,3	498,1	406,9	446,1	15,9%	13,6%	14,1%

(*) Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

(MD)	juin-16	juin-15	déc.-15	Var Juin-16 / Juin-15
Approbations mobilières	162	147,8	270,8	9,6%
Approbations immobilières	16,0	7,1	9,6	125,3%
Total	178,0	154,9	280,4	14,9%

Répartition sectorielle des approbations

(MD)	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agricole	18	10,1%	15,5	10,0%	32,6	11,6%	16,1%
BTP	35	19,7%	24,5	15,8%	50,7	18,1%	42,9%
Industrie	25	14,0%	13,2	8,5%	33,2	11,8%	89,4%
Service	91,1	51,2%	88,2	56,9%	144,0	51,4%	3,3%
Tourisme	8,9	5,0%	13,5	8,7%	19,9	7,1%	-34,1%
Total	178,0	100%	154,9	100%	280,4	100,0%	14,9%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	36,7	20,6%	25	16,1%	46,2	16,5%	46,8%
Matériel de transport léger	82,5	46,3%	76,4	49,3%	150,6	53,7%	8,0%
Matériel industriel	12,5	7,0%	7,4	4,8%	13,1	4,7%	68,9%
Matériel médical	5,3	3,0%	11,6	7,5%	19,5	7,0%	-54,3%
Matériel de BTP	24,9	14,0%	27,4	17,7%	41,4	14,8%	-9,1%
Autres	0	-	0	-	0	-	-
Sous-total	161,9	91,0%	147,8	95,4%	270,8	96,6%	9,5%
IMMOBILIER							
Immobilier	16,1	9,0%	7,1	4,6%	9,6	3,4%	126,8%
Sous-total	16,1	9,0%	7,1	4,6%	9,6	3,4%	126,8%
Total	178,0	100%	154,9	100%	280,4	100%	14,9%

• Les mises en force

Au 30/06/2016, le montant des mises en force a enregistré une progression de 17,1% par rapport à la même période de 2015.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	18	11,4%	15,1	11,2%	30,3	12,2%	19,2%
BTP	29,2	18,4%	19,1	14,1%	42,8	17,3%	52,9%
Industrie	25,8	16,3%	13,1	9,7%	28,8	11,6%	96,9%
Service	78,4	49,5%	76,1	56,2%	127,3	51,3%	3,0%
Tourisme	7,1	4,5%	12	8,9%	18,8	7,6%	-40,8%
Total	158,5	100%	135,4	100%	248,0	100%	17,1%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	29,2	18,4%	24	17,7%	40,5	16,3%	21,7%
Matériel de transport léger	78,7	49,7%	67,4	49,8%	139,6	56,3%	16,8%
Matériel industriel	6,8	4,3%	8,8	6,5%	12,4	5,0%	-22,7%
Matériel médical	8,2	5,2%	9,3	6,9%	12,8	5,2%	-11,8%
Matériel de BTP	24,5	15,5%	17,6	13,0%	33,5	13,5%	39,2%
Autres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	-
Sous-total	147,4	93,0%	127,1	93,9%	238,8	96,3%	16,0%
IMMOBILIER							
Immobilier	11,1	7,0%	8,3	6,1%	9,2	3,7%	33,7%
Sous-total	11,1	7,0%	8,3	6,1%	9,2	3,7%	33,7%
Total	158,5	100%	135,4	100%	248,0	100%	17,1%

- Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	50,3	10,1%	38,3	9,4%	46,7	10,5%	31,3%
BTP	84,6	17,0%	54,4	13,4%	73,4	16,4%	55,5%
Industrie	74,6	15,0%	56,4	13,9%	60,2	13,5%	32,3%
Service	265,4	53,3%	251,2	61,7%	241,6	54,2%	5,7%
Tourisme	23,2	4,7%	6,6	1,6%	24,2	5,4%	251,5%
Total	498,1	100%	406,9	100%	446,1	100%	22,4%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	juin-16		juin-15		déc.-15		Var Juin-16 / Juin-15
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
MOBILIER							
Matériel de transport lourd	85,8	17,2%	74,8	18,4%	74,9	16,8%	14,7%
Matériel de transport léger	225,3	45,2%	164,2	40,4%	198,6	44,5%	37,2%
Matériel industriel	30,4	6,1%	26,5	6,5%	29,9	6,7%	14,7%
Matériel médical	49,6	10,0%	47,8	11,7%	47,3	10,6%	3,8%
Matériel de BTP	76,7	15,4%	64,4	15,8%	67,1	15,0%	19,1%
Autres	0	-	0	-	0	-	-
Sous-total	467,8	93,9%	377,7	92,8%	417,8	93,7%	23,9%
IMMOBILIER							
Immobilier	30,3	6,1%	29,2	7,2%	28,3	6,3%	3,8%
Sous-total	30,3	6,1%	29,2	7,2%	28,3	6,3%	3,8%
Total	498,1	100%	406,9	100%	446,1	100%	22,4%

Rapprochement entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	juin-16	juin-15	déc.-15
Encours financiers	498,1	406,9	446,1
Réajustement de l'encours financier	-33,1	-3,5	-7,9
Encours comptable	465,0	403,4	438,2

- Evolution des engagements de la société entre juin 2015 et juin 2016

	(en Dinars)		
	juin-16	juin-15	déc.-15
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	492 208 030	432 199 773	454 673 488
Créances classées (1)*	44 767 461	38 965 384	36 204 318
<i>Classe 2</i>	10 196 980	5 799 683	4 957 945
<i>Classe 3</i>	5 080 237	4 113 893	4 689 091
<i>Classe 4</i>	29 490 244	29 051 808	26 557 282
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	536 975 491	471 165 157	490 877 806
Total brut des créances (Bilan) (3)*	507 838 738	444 049 348	474 779 023
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	29 143 023	26 955 212	25 536 016
<i>Provisions affectées</i>	25 411 005	23 834 484	22 562 988
<i>Produits réservés</i>	3 302 967	3 004 107	2 847 966
<i>Provisions additionnelles</i>	429 051	116 621	125 062
Provisions collectives (5)	3 080 521	3 080 521	3 080 521
Engagements nets (2)-(4)-(5)	504 751 947	441 129 424	462 261 269
Ratio des créances classées (1)/(3)	8,82%	8,78%	7,63%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	65,10%	69,18%	70,53%

*En tenant compte des avances reçues

3.3.3. Indicateurs d'activité au 30/09/2016

(en mD)	3 ^{ème} trimestre			Cumul à la fin du 3 ^{ème} trimestre			Exercice 2015 ⁽¹⁾
	2016	2015	variation	2016	2015	variation	
Total Approbations	56 174	59 025	-4,8%	233 446	213 941	9,1%	280 408
Sous total Approbations Mobilières	56 174	58 433	-3,9%	218 044	206 265	5,7%	270 832
Agriculture	7 077	7 428	-4,7%	25 115	22 378	12,2%	32 023
Bâtiments & travaux publics	10 676	13 516	-21,0%	45 721	37 736	21,2%	49 950
Industrie	6 586	9 978	-34,0%	24 039	22 898	5,0%	33 060
Service et commerce	29 072	22 467	29,4%	111 754	104 628	6,8%	135 877
Tourisme	2 763	5044	-45,2%	11 415	18 625	-38,7%	19 922
Sous total Approbations Immobilières	0	592	-100,0%	15402	7676	100,7%	9576
Agriculture		10	-100,0%		510	-100,0%	510
Bâtiments & travaux publics		130	-100,0%		412	-100,0%	747
Industrie					290	-100,0%	140
Service et commerce		452	-100,0%	7 508	6 464	16,2%	8 179
Tourisme				7 894		-	
Total Mises en Force	55 563	50 511	10,0%	213 988	185 967	15,1%	248 011
Sous total Mises en Force Mobilières	53 311	48 982	8,8%	200 768	176 120	14,0%	238 763
Agriculture	7 165	6 936	3,3%	25 218	21 188	19,0%	29 797
Bâtiments & travaux publics	8 812	12 885	-31,6%	37 787	31 711	19,2%	42 304
Industrie	6 147	6 221	-1,2%	25 280	18 941	33,5%	28 583
Service et commerce	28 737	17 195	67,1%	103 063	87 524	17,8%	120 310
Tourisme	2 450	5 745	-57,4%	9 420	16 756	-43,8%	17 769
Sous total Mises en Force Immobilières	2 252	1 529	47,3%	13 220	9 847	34,3%	9 248
Agriculture					819	-100,0%	500
Bâtiments & travaux publics		130	-100,0%	240	406	-40,9%	451
Industrie	985	667	47,7%	7648	1017	652,0%	200
Service et commerce	1267	732	73,1%	5332	6 607	-19,3%	7 099
Tourisme					998	-100,0%	998
Total des engagements				506 094	466 576	8,47%	490 877
Engagements courants				467 313	426 358	9,61%	454 673
Engagements classés				38 781	40 218	-3,57%	36 204
Trésorerie nette				5 172	11 763	-56,0%	25 418
Ressources d'emprunts ⁽²⁾				389 678	346 166	12,6%	366 151
Capitaux propres ⁽³⁾				68 437	67 419	1,5%	67 419
Revenus Bruts de leasing	59 354	56 925	4,3%	175 309	164 280	6,7%	226 906
Revenus Nets de leasing	11 366	9 969	14,0%	35 989	30 612	17,6%	43 604
Produits Nets de leasing ⁽⁴⁾	5 909	5 229	13,0%	17 674	14 824	19,2%	20 946
Total des charges d'exploitation	2 089	1 718	21,6%	6 038	5 504	9,7%	7 682

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunt sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes

3.4. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contre parties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Un système de SCORING a été mis en place. Avant la fin de l'année 2017, un système de notation interne ainsi qu'une batterie de limites d'engagement par profil et par catégorie de clientèle seront mis en place conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché, (risque de change).

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement. Néanmoins, le risque d'insolvabilité est surveillé de très près par le comité des risques et les chefs d'agences.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015, les commissaires aux comptes ont précisé que l'ATL n'a pas mis en place un plan de continuité de son activité conformément aux dispositions de l'article 15 de la circulaire n°2006-19 et que malgré la création d'un comité des risques qui s'est engagé dans un plan d'action pour la mesure et la maîtrise des différents risques entre autres le risque opérationnel, cette situation ne permet pas à la société de détecter à temps les éventuels dysfonctionnement qui peuvent mettre en péril la continuité de l'exploitation.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice de 60 060 000DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 50 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (une économie) de l'ordre de 300 300 DT par an.

3.5. Dépendance de l'émetteur

3.5.1 Ratios prudentiels au 31/12/2015

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19/03/1999, n°2001-12 du 04/05/2001, n°2012-09 du 29/06/2012, n°2012-20 du 06/12/2012 et n°2013-21 du 30/12/2013.

Article 1 :

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets est de 6 238 860D et il ne dépasse pas 3 fois les fonds propres nets à savoir 236 876 992 D.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL, au 31/12/2015.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque supérieur ou égale à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets ;

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 est de 177 076D, contre un total des fonds propres de 78 958 997D.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2015 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2015 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 16,57% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 78 958 997DT

Risques encourus = 476 505 369DT

L'article 4 est respecté.

3.5.2 Ratios prudentiels au 30/06/2016

Article 1 :

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Le montant des risques encourus sur les bénéficiaires dont le risque dépasse 5% des fonds propres nets est de 10 329 178D et il ne dépasse pas 3 fois les fonds propres nets à savoir 236 622 849D.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL, au 30/06/2016.

L'article 1 est respecté.

Article 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°99-04, ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement.

A ce titre, aucune relation ne présente un risque supérieur ou égale à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets ;

Le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 est de 302 515D, contre un total des fonds propres de 78 874 283D.

L'article 3 est respecté.

Article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter à fin 2015 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin 2015 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente environ 15,47% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 78 874 283DT

Risques encourus = 509 808 071DT

3.6. Matrice SWOT

FORCES

- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 14,1% en 2015 de l'encours financier du secteur.
- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.

FAIBLESSES

- Un niveau important de créances classées.
- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.

OPPORTUNITÉES

- Une importante reprise de l'activité suite à la stabilisation de la situation sociopolitique du pays.
- Une forte croissance prévue pour le marché, sous la lumière des différents investissements prévus pour le prochain quinquennat.
- Une reprise graduelle de l'activité du secteur.

MENACES

- La concurrence est de plus en plus rude sur le marché avec l'entrée de nouveaux opérateurs.
- Les ressources de financement sont rares et les taux appliqués peuvent réduire la marge de la société.
- Une détérioration de la situation économique et sécuritaire dans le pays.

3.7. Litige ou arbitrage en cours

Néant

3.8. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/06/2016
Personnel de direction	2	2	2	2
Cadres supérieurs	53	56	56	63
Cadres moyens	30	30	31	34
Agents de service	1	1	1	1
Total	86	89	90	100

3.9. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2015, ont atteint 23,4mD. Pour l'année 2016, le budget alloué à la formation est de 25mD.

3.10. Politique d'investissement

l'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres est estimé à 500 mD pour 2016.

A partir de 2017, un investissement annuel de 100 md est prévu.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2015

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2015 une valeur nette comptable de 4 064 017 DT contre 4 118 182 DT au 31 décembre 2014.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 042 157	94 529	-	1 136 687	3 179 119
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	111 569	49 799	1 176 946	643 409	166 597	49 799	760 207	416 739
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	20 411	506 819	359 960	19 537	16 418	363 078	143 741
Matériel informatique	33,3%	521 465	62 509	67 276	516 698	477 564	32 613	67 020	443 157	73 541
Installations générales	10,0%	748 429	65 079	59 639	753 870	536 386	39 823	54 466	521 744	232 126
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	320 624	209 392	7 288 890	3 059 476	353 100	187 703	3 224 873	4 064 017

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2015 une valeur nette comptable de 95 145 DT contre 74 075 DT au 31 décembre 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145
TOTAUX		417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2015 à 14 582 050DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(235 480)	4 048 382
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(134 533)	289 518
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : ^(*)					12 744 076	(2 310 408)	10 433 669
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 017 863)	482 143
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(378 859)	3 721 141
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 345 182	(2 763 132)	14 582 050

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 449 832 192DT contre un solde net de 396 925 993 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

(en Dinars)	2 015	2 014
Créances sur contrats mis en force	469 649 313	421 333 697
+ Encours financiers	438 166 351	392 245 357
+ Impayés	31 814 365	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing	113 604	120 213
+ Créances- factures à établir	684 171	350 477
+ Valeurs à l'encaissement	1 058 321	809 559
- Intérêts échus différés	(2 187 499)	(1 903 358)
Créances sur contrats en instance de mise en force	8 799 416	4 485 266
Total brut des créances leasing	478 448 729	425 818 963
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(22 688 050)	(22 794 978)
Provisions collectives	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(2 847 966)	(3 017 472)
Total net des créances leasing	449 832 192	396 925 993

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 438 166 351 DT contre 392 245 357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 45 920 994 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	132 594 801	(132 594 801)
Ajouts de la période	248 011 226	50 654 451	197 356 775
Investissements (Nouveaux contrats)	238 254 519	49 380 042	188 874 477
Relocations	9 756 707	1 274 409	8 482 298
Retraits de la période	(154 105 827)	(135 264 847)	(18 840 980)
Cessions à la valeur résiduelle	(99 518 350)	(99 486 037)	(32 313)
Cessions anticipées	(25 216 873)	(19 498 891)	(5 717 982)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(190 724)	(63 081)	(127 643)
Transferts (cessions)	(10 448 531)	(6 359 881)	(4 088 650)
Radiations	(1 882 348)	(1 390 123)	(492 225)
Relocations	(16 849 001)	(8 446 834)	(8 382 167)
Soldes au 31 décembre 2014	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351

4.2. Patrimoine de la société au 30 Juin 2016

4.2.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2016 une valeur nette comptable de 4 697 474 DT contre 4 167 595 DT au 30 juin 2015.

Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1136 687	47 006	-	1183 693	3132 113
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	532 024	246 513	1 462 457	760 207	88 679	246 513	602 373	860 084
Equipements de bureau	10,0%	506 819	3 450	-	510 269	363 078	10 424	-	373 503	136 767
Matériel informatique	33,3%	516 698	142 165	-	658 863	443 157	29 548	-	472 705	186 158
Installations générales	10,0%	753 870	9 774	-	763 644	521 744	20 858	-	542 601	221 043
Immobilisations en cours	-	4 500	142 559	-	147 059	-	-	-	-	147 059
TOTAUX		7 288 890	829 972	246 513	7 872 349	3 224 873	196 515	246 513	3 174 875	4 697 474

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 30 juin 2016 une valeur nette comptable de 9 505DT contre 106 972 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Logiciels	33,3%	500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505
TOTAUX		500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505

4.2.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 30 juin 2016 à 12 975 553DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(240 964)	4 042 898
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(140 017)	284 034
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					11 425 976	(2 593 321)	8 832 655
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 035 776)	464 230
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(643 859)	2 378 041
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					16 027 082	(3 051 528)	12 975 553

4.2.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 30 juin 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 483 468 396 DT contre un solde net de 422 363 806 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Créances sur contrats mis en force	499 429 585	435 178 750	469 649 313
+ Encours financiers	465 047 132	403 448 875	438 166 351
+ Impayés	35 278 239	32 025 676	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing	111 070	119 201	113 604
+ Créances- factures à établir	1 248 099	605 322	684 171
+ Valeurs à l'encaissement	132 921	990 527	1 058 321
- Intérêts échus différés	(2 387 876)	(2 010 850)	(2 187 499)
Créances sur contrats en instance de mise en force	16 262 355	17 220 789	8 799 416
Total brut des créances leasing	515 691 940	452 399 539	478 448 729
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	(25 840 055)	(23 951 106)	(22 688 050)
Provisions collectives	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	(3 302 967)	(3 004 107)	(2 847 966)
Total net des créances leasing	483 468 396	422 363 806	449 832 192

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2016 la somme de 465 047 132 DT contre 403 448 875 DT au 30 juin 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2016 un accroissement net de 26 880 781 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351
Capital amorti des anciens contrats		75 130 643	(75 130 643)
Ajouts de la période	126 965 152	16 862 809	110 102 343
Investissements (Nouveaux contrats)	123 141 180	16 466 842	106 674 338
Relocations	3 823 972	395 967	3 428 005
Retraits de la période	(66 515 818)	(58 424 898)	(8 090 920)
Cessions à la valeur résiduelle	(43 604 686)	(43 600 102)	(4 584)
Cessions anticipées	(11 286 369)	(8 908 479)	(2 377 890)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(45 000)	(3 521)	(41 479)
Transferts (cessions)	(5 369 507)	(3 100 537)	(2 268 970)
Relocations	(6 210 255)	(2 812 259)	(3 397 996)
Soldes au 30 juin 2016	1 244 934 299	779 887 167	465 047 132

4.2.4. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2016

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
Matériel de transport	156 000	211 630
Agencements, Aménagements & Installations	105 633	-
Mobilier et Matériel de Bureau	29 659	-
Matériel Informatique	9 263	-
Total	300 554	211 630

4.3. Etats financiers comparés au 31 Décembre

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telle que:

- Une note complémentaire à la note << immobilisations corporelles >> mentionnant les informations exigées à l'égard du preneur prévues par le paragraphe 28 de la NC41 relative aux contrats de location. Ces informations sont notamment :
 - pour chaque catégorie d'actifs, la valeur nette comptable à la date de clôture ;
 - un rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la date de clôture et la valeur actualisée. En outre, l'entité doit indiquer, à la date de clôture, le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes : (i) à moins d'un an; (ii) à plus d'un an et moins de cinq ans; (iii) à plus de cinq ans;
 - les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période,
 - le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de contrats de sous-location non réalisables.

Par ailleurs, il est mentionné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes que la société ATL a signé, le 6 Avril 2015, une convention avec la société ENNAKL (administrateur). Ladite convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de la société ATL. Cette situation est en contradiction avec les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales qui exige la procédure d'autorisation préalable.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et du Code des Sociétés Commerciales et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2016.

4.3.1. Bilans comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-13
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	25 417 901	13 772 635	16 602 379
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	449 832 192	396 925 993	367 454 606
Placements à long terme	7	14 864 383	17 132 759	17 666 346
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	8	95 145	74 075	74 053
b- Immobilisations corporelles	9	4 064 017	4 118 182	3 976 171
Autres actifs	10	6 465 291	5 339 636	6 124 196
Total de l'actif		500 738 930	437 363 279	411 897 752
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	11	376 899 318	334 603 659	312 167 935
Dettes envers la clientèle	12	3 669 705	4 419 652	2 485 762
Fournisseurs et comptes rattachés	13	42 325 385	22 893 180	20 831 918
Autres passifs	14	3 907 332	3 027 638	5 090 699
Total du passif		426 801 741	364 944 128	340 576 313
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826	39 097 141
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613	700 660
Résultat de l'exercice		6 518 038	6 097 713	6 523 639
Total des capitaux propres	15	73 937 189	72 419 152	71 321 439
Total passif et capitaux propres		500 738 930	437 363 279	411 897 752

4.3.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-13
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
Total	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	4 348 111	5 908 458	7 819 164
- Autres Engagements donnés	20 772 566	15 539 012	16 096 851
- Traites de garanties sur crédit CITIBANK	28 000 000	15 000 000	20 000 000
Total	53 120 678	36 447 470	43 916 015
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	15 433 405	12 352 832	14 770 510
- Garanties reçues d'établissements bancaires	20 772 566	15 539 012	16 096 851
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	77 249 936	64 041 925	57 774 240
Total	113 455 907	91 933 770	88 641 601
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés	3 217 460	1 223 450	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	11 750 671	9 592 569	1 568 940
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
Total	15 185 375	11 033 264	3 009 634

4.3.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-13
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		42 276 205	36 503 703	34 977 482
Autres produits sur opérations de leasing		1 328 303	1 342 734	1 285 070
Total des produits de leasing	16	43 604 508	37 846 437	36 262 552
Charges financières nettes	17	-23 182 112	-20 211 417	-18 222 206
Produits des placements	18	523 847	460 053	515 066
PRODUIT NET DE LEASING		20 946 243	18 095 073	18 555 412
Autres produits d'exploitation	19	358 433	315 423	270 313
Charges de personnel	20	-4 651 709	-4 205 716	-4 249 710
Autres charges d'exploitation	21	-2 613 434	-2 595 473	-2 297 526
Dotations aux amortissements et aux résorptions	22	-416 630	-477 194	-502 907
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		13 622 904	11 132 113	11 775 582
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	-2 549 320	-1 262 975	-1 348 142
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	24	-749 496	-88 270	-286 454
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 324 088	9 780 868	10 140 986
Autres gains ordinaires		196 903	128 921	171 451
Autres pertes ordinaires		-8 471	-83 837	-53 556
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 512 519	9 825 952	10 258 882
Impôt sur les bénéfices	25	-3 994 482	-3 728 240	-3 735 243
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 518 038	6 097 713	6 523 639
Résultat de base par action	15	0,261	0,244	0,261

4.3.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(En dinars)	Notes	31-déc-15	31-déc-14	31-déc-13*
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant des clients de leasing		269 089 475	252 886 300	244 075 945
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		-259 725 452	-234 525 422	-208 548 293
Encaissements autres que leasing	26	319 889	288 108	245 482
Décaissements autres que leasing		-4 075 599	-7 603 473	-7 778 362
Décaissements au personnel		-2 273 287	-2 148 282	-2 457 208
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		-5 264 986	-6 668 392	-6 266 966
Intérêts perçus	27	370 468	251 627	206 542
Intérêts payés	28	-20 106 104	-18 885 697	-17 401 548
Impôts sur le résultat payés	29	-3 869 679	-4 756 042	-3 114 462
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-25 535 275	-21 161 273	-1 038 870
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	30	217 990	97 000	63 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	31	223 019	386 795	303 327
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	32	0	-600 000	0
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	33	1 584 819	984 145	767 230
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	34	-434 106	-578 841	-401 619
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	35	31 630	110 600	63 100
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		1 623 352	399 699	795 038
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Encaissement suite à l'émission d'action		0	0	0
Dividendes versés	36	-4 999 923	-4 999 901	-3 399 993
Encaissements provenant des emprunts	37	99 732 562	81 840 000	87 776 550
Remboursement des emprunts	38	-59 175 450	-58 908 269	-73 051 283
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		35 557 189	17 931 830	11 325 274
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		11 645 266	-2 829 744	11 081 442
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		13 772 635	16 602 379	5 520 937
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	39	25 417 901	13 772 635	16 602 379

(*) Données retraitées à des fins comparatives

4.3.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
FCP OPTIMA	250 000	250 000	1,00%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 682 858	6 682 858	26,73%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société

sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2014-21 du 30 décembre 2014 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et

- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour

l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories : 88

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse ainsi que des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

(a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) les passifs éventuels qui résultent :

- soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

(a) les engagements de financement donnés ou reçus,

(b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et

(c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2015, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 12,22% et ce en passant de 221 MDT à 248 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 15,76% en passant de 18.095.073 DT en 2014 à 20.946.243 DT. Par rapport à 2014, les produits de leasing ont augmenté de 15,21% et les charges financières nettes ont augmenté de 14,70%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 6,89% en passant de 6.097.713 DT en 2014 à 6.518.038 DT en 2015.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 25.417.901 DT au 31 décembre 2015 contre 13.772.635 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Avoirs en Banques	25 397 212	13 762 427
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	40	-
+ Avoirs en Caisses	15 732	10 208
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	4 917	-
Total	25 417 901	13 772 635

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 449.832.192 DT contre un solde net de 396.925.993 DT au 31 décembre 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Créances sur contrats mis en force		469 649 313	421 333 697
+ Encours financiers	6.1	438 166 351	392 245 357
+ Impayés		31 814 365	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing		113 604	120 213
+ Créances- factures à établir		684 171	350 477
+ Valeurs à l'encaissement		1 058 321	809 559
- Intérêts échus différés		(2 187 499)	(1 903 358)
Créances sur contrats en instance de mise en force		8 799 416	4 485 266
Total brut des créances leasing	6.2	478 448 729	425 818 963
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(22 688 050)	(22 794 978)
Provisions collectives	6.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	6.2	(2 847 966)	(3 017 472)
Total net des créances leasing		449 832 192	396 925 993

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 438.166.351 DT contre 392.245.357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 45.920.994 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	132 594 801	(132 594 801)
Ajouts de la période	248 011 226	50 654 451	197 356 775
Investissements (Nouveaux contrats)	238 254 519	49 380 042	188 874 477
Relocations	9 756 707	1 274 409	8 482 298
Retraits de la période	(154 105 827)	(135 264 847)	(18 840 980)
Cessions à la valeur résiduelle	(99 518 350)	(99 486 037)	(32 313)
Cessions anticipées	(25 216 873)	(19 498 891)	(5 717 982)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(190 724)	(63 081)	(127 643)
Transferts (cessions)	(10 448 531)	(6 359 881)	(4 088 650)
Radiations	(1 882 348)	(1 390 123)	(492 225)
Relocations	(16 849 001)	(8 466 834)	(8 382 167)
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	510 431 406	451 964 796
à recevoir dans moins d'1 an	186 095 272	169 227 833
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	312 145 019	272 548 954
à recevoir dans plus de 5 ans	12 191 115	10 188 010
- Produits financiers non acquis	(77 249 936)	(64 041 925)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	433 181 470	387 922 871
à recevoir dans moins d'1 an	150 343 746	139 746 750
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	271 945 379	238 951 277
à recevoir dans plus de 5 ans	10 892 345	9 224 844
Valeurs résiduelles (2)	1 006 711	303 998
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 978 170	4 018 488
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	438 166 351	392 245 357

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Bâtiment et travaux publics	79 834 741	87 814 277
Industrie	57 896 200	59 153 517
Tourisme	8 395 744	5 015 134
Commerces et services	247 154 223	203 871 801
Agriculture	44 885 444	36 390 629
Total	438 166 351	392 245 357

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Equipements	49 976 778	49 259 439
Matériel roulant	330 896 681	289 740 443
Matériel spécifique	29 325 175	29 129 368
<i><u>Sous Total</u></i>	<i>410 198 633</i>	<i>368 129 250</i>
Immobilier	27 967 718	24 116 107
Total	438 166 351	392 245 357

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	339 797 526	84 585 530	3 592 330	2 655 463	7 535 502	438 166 351	27 967 718
Impayés	1 679 348	7 527 984	1 352 597	2 038 429	19 216 006	31 814 365	1 073 766
Créances- assurance matériel en leasing	107 941	2 859	-	-	2 803	113 604	-
Créances- factures à établir	353 232	324 813	-	-	6 127	684 171	67 296
Valeurs à l'encaissement	651 804	360 683	33 711	7 444	4 679	1 058 321	1 886
Intérêts échus différés	(1 733 617)	(401 509)	(18 855)	(12 236)	(21 283)	(2 187 499)	(126 487)
Contrats en instance de mise en force	7 828 973	970 442	-	-	-	8 799 416	393 864
CREANCES LEASING	348 685 208	93 370 803	4 959 783	4 689 100	26 743 834	478 448 729	29 378 044
Avances reçues (*)	(3 395 021)	(86 285)	(1 839)	(9)	(186 551)	(3 669 705)	(119 190)
ENCOURS GLOBAL (**)	345 290 186	93 284 518	4 957 945	4 689 091	26 557 282	474 779 023	29 258 854
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 767 119	1 331 663	-	-	-	16 098 782	1 086 614
TOTAL ENGAGEMENTS	360 057 306	94 616 182	4 957 945	4 689 091	26 557 282	490 877 806	30 345 467
Produits réservés	-	-	(150 534)	(218 643)	(2 478 789)	(2 847 966)	(220 915)
Provisions à base individuelle	-	-	(216 094)	(1 070 229)	(21 276 665)	(22 562 988)	(1 434 883)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(125 062)	(125 062)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(366 628)	(1 288 872)	(23 880 515)	(25 536 016)	(1 655 798)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
ENGAGEMENTS NETS	357 583 010	94 009 956	4 591 317	3 400 219	2 676 767	462 261 269	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			1,04%	0,99%	5,59%		
			7,63%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			7,39%	27,49%	89,92%		
			70,53%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

⁽¹⁾ Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2015 à 7,63% contre 8,60% au 31 Décembre 2014.

⁽²⁾ Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2015 à 70,53% contre 71,19% au 31 Décembre 2014.

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2015, à 14.864.383 DT contre 17.132.759 DT au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Portefeuille investissement (1)	7.1	17 345 182	18 848 125
Participations directes		4 283 862	4 584 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	12 744 076	13 946 070
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000
Créances rattachées (2)		373 678	389 614
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	279 074	295 001
Intérêts courus sur obligations		3 260	3 269
Total brut (1) + (2)		17 718 860	19 237 739
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(235 480)	(100 947)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(2 310 408)	(1 695 445)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		14 864 383	17 132 759

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2015, à 14.582.050DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(235 480)	4 048 382
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(134 533)	289 518
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					12 744 076	(2 310 408)	10 433 669
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 017 863)	482 143
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(378 859)	3 721 141
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 345 182	(2 763 132)	14 582 050

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 13.025.008 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2015
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<i>Année de libération:</i>								
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	133 200	2 000 000	666 070	580 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 978 670
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	127 381	2 663	-	1 303	4 997	1 101 574	376 525	1 614 443
Disponibilités en Banques	25 232	47 213	201	304 549	314	39 112	15 267	431 889
Total des emplois	285 813	2 049 876	666 271	885 852	1 505 317	4 162 586	3 469 292	13 025 008
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	208 000	2 000 000	666 070	820 000	1 500 006	4 100 000	3 450 000	12 744 076 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	24 950	47 032	-	-	-	-	-	71 982 (b)
Excédent de l'exercice	51 005	2 844	201	65 852	5 311	62 586	19 292	207 092 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Total des ressources	285 813	2 049 876	666 271	885 852	1 505 317	4 162 586	3 469 292	13 025 008

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	39 739	-	-	64 225	-	-	-	103 964
+ Produits nets des placements	11 276	2 931	201	1 628	5 496	62 668	19 374	103 574
+ Dividendes	10 572	1 957	-	52	208	38 597	15 060	66 446
+ Plus-values de cession	704	974	201	1 576	5 288	24 071	4 314	37 128
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	(9)	(87)	-	(1)	(185)	(82)	(82)	(446)
Excédent de l'exercice	51 005	2 844	201	65 852	5 311	62 586	19 292	207 092

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur nette comptable de 95.145 DT contre 74.075 DT au 31 décembre 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145
TOTAUX		417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, une valeur nette comptable de 4.064.017 DT contre 4.118.182 DT au 31 décembre 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 042 157	94 529	-	1 136 687	3 179 119
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	111 569	49 799	1 176 946	643 409	166 597	49 799	760 207	416 739
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	20 411	506 819	359 960	19 537	16 418	363 078	143 741
Matériel informatique	33,3%	521 465	62 509	67 276	516 698	477 564	32 613	67 020	443 157	73 541
Installations générales	10,0%	748 429	65 079	59 639	753 870	536 386	39 823	54 466	521 744	232 126
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	320 624	209 392	7 288 890	3 059 476	353 100	187 703	3 224 873	4 064 017

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, la somme de 6.465.291 DT contre 5.339.636 DT, au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Instrument de couverture	194 082	945 921
Prêts et avances au personnel	1 030 668	1 059 168
- Échéances à plus d'un an sur prêts	756 445	815 975
- Échéances à moins d'un an sur prêts	273 100	242 632
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	1 123	561
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 558 713	1 307 518
- Frais d'émission des emprunts 10.1	1 558 713	1 305 988
- Frais d'augmentation de capital 10.2	-	1 530
Etat, impôts et taxes (actif) :	1 995 089	331 623
- Report de TVA	1 982 874	-
- TVA en attente ou à régulariser	-	310 784
- Retenues à la source	63 807	64 945
- Moins : provisions	(51 591)	(44 106)
Autres débiteurs :	1 475 528	1 393 426
- Avances aux fournisseurs	461 685	101 533
- Fonds de péréquation des changes	835 872	1 251 563
- Autres débiteurs divers	236 546	100 568
- Moins : provisions	(58 576)	(60 238)
Comptes de régularisation actifs :	173 313	264 081
- Produits à recevoir	14 715	26 172
- Charges constatées d'avance	158 599	237 909
Total	6 465 291	5 339 636

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	95 647	11 089	-	106 735	14 890
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	114 887	9 145	-	124 031	3 101
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	(172 485)	-	172 485	-	(172 485)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	(427 826)	-	415 308	12 518	(427 826)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	160 545	25 798	-	186 343	17 080
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	106 905	30 547	-	137 452	48 005
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	125 881	28 203	-	154 084	21 418
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	59 391	35 016	-	94 407	80 983
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	50 806	45 651	-	96 457	129 580
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	58 585	62 147	-	120 732	101 243
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	35 800	52 554	-	88 354	134 230
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	-	98 211	-	98 211	344 580
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	-	433 378	-	433 378	-	43 967	-	43 967	389 411
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	-	221 400	-	221 400	-	-	-	-	221 400
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	-	56 004	-	56 004	-	3 213	-	3 213	52 791
TOTAUX	2 702 228	710 782	(600 311)	2 812 699	1 396 239	458 058	(600 311)	1 253 986	1 558 713

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à 458.058 DT et figure parmi les charges financières.

10.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	(172 599)	-	171 070	1 530	(172 599)	-	-
TOTAUX	172 599	-	(172 599)	-	171 070	1 530	(172 599)	-	-

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à 1.530 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 11. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 376.899.318 DT, au 31 décembre 2015, contre 334.603.659 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	11.1	366 150 886	326 770 929
Emprunts obligataires		263 526 000	237 840 000
Emprunts bancaires		75 722 853	72 964 477
Emprunts extérieurs		26 902 033	15 966 453
+ Intérêts post-comptés courus (2)		10 674 469	7 824 298
Intérêts courus sur emprunts obligataires		9 665 880	6 938 896
Intérêts courus sur emprunts bancaires		859 562	799 268
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		149 028	86 133
+ Contributions à payer au F.P.C (3)		73 963	8 432
Total général (1) + (2) + (3)	11.2	376 899 318	334 603 659

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

11.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 366.150.886 DT, au 31 décembre 2015 contre 326.770.929 DT, au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 39.379.957 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	12 000 000	-	(3 000 000)	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2010/1	15 000 000	-	(15 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/2	21 000 000	-	(7 000 000)	-	14 000 000	7 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	28 800 000	7 200 000
ATL 2014/1	20 000 000	-	(4 000 000)	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	20 000 000	-	(2 114 000)	-	17 886 000	15 772 000	2 114 000
ATL 2014/3	27 840 000	12 160 000	-	-	40 000 000	36 006 000	3 994 000
ATL 2015/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	38 300 000	1 700 000
ATL 2015/2	-	20 640 000	-	-	20 640 000	20 640 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	237 840 000	72 800 000	(47 114 000)	-	263 526 000	212 518 000	51 008 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	3 189 903	-	(3 108 458)	(81 445)	-	-	-
BIRD	8 000 000	4 005 990	-	-	12 005 990	10 863 133	1 142 857
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 435 368	341 182
SANAD Fund	-	9 926 571	-	192 922	10 119 493	8 995 105	1 124 388
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	15 966 452	13 932 562	(3 108 458)	111 477	26 902 033	24 293 606	2 608 427

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	3 000 000	-	(2 000 000)	-	1 000 000	-	1 000 000
BNA (CMT)	3 500 000	-	(2 000 000)	-	1 500 000	-	1 500 000
CITI BANK (CCT)	15 000 000	75 000 000	(62 000 000)	-	28 000 000	-	28 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail)	-	24 630	(6 191)	-	18 440	10 373	8 066
AL BARAKA BANK (CMT)	464 477	-	(260 063)	-	204 414	-	204 414
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	21 964 477	75 024 630	(66 266 254)	-	30 722 853	10 373	30 712 480
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	16 000 000	52 000 000	(58 000 000)	-	10 000 000	-	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	162 000 000	(168 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	326 770 929	323 757 192	(284 488 712)	111 477	366 150 886	236 821 979	129 328 908

11.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2015						Au 31 Décembre 2014	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission								
Emprunts obligataires à taux fixe	13 994 000	24 304 000	128 730 000	30 538 000	197 566 000	8 046 116	205 612 116	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	-	9 710 000	34 650 000	12 600 000	56 960 000	1 394 929	58 354 929	40 601 913
Dettes subordonnées								
- Dettes subordonnées remboursables								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	5 600 000	-	8 400 000	212 066	8 612 066	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	400 000	-	600 000	12 769	612 769	818 507
Autres fonds empruntés								
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	5 461 649	5 401 485	12 005 990	59 960	12 065 951	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	341 182	2 729 457	1 705 911	4 776 550	28 182	4 804 731	4 805 358
SANAD Fund	-	1 124 388	8 995 105	-	10 119 493	134 848	10 254 341	-
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens								
Certificats de leasing								
AL BARAKA BANK	25 000 000	10 000 000	-	-	35 000 000	521 490	35 521 490	35 543 898
ZITOUNA BANK	10 000 000	-	-	-	10 000 000	86 703	10 086 703	16 150 436
Crédits directs								
ATB	-	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	3 000 000
BNA	500 000	1 000 000	-	-	1 500 000	15 050	1 515 050	3 537 540
CITI BANK	20 000 000	8 000 000	-	-	28 000 000	234 114	28 234 114	15 062 514
Autres concours								
ATTIJARI LEASING	1 949	6 117	10 373	-	18 440	-	18 440	-
AL BARAKA BANK	-	204 414	-	-	204 414	2 206	206 620	469 356
Total	69 495 949	59 832 958	186 576 584	50 245 395	366 150 886	10 748 432	376 899 318	334 603 659

Note 12. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.669.705 DT, au 31 décembre 2015, contre 4.419.652 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Avances et acomptes reçus des clients	3 669 705	4 419 652
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	3 669 705	4 419 652

Note 13. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 42.325.385 DT, au 31 décembre 2015, contre 22.893.180 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	42 070 359	22 651 381
Fournisseurs, factures parvenues	4 995 079	2 321 381
Fournisseurs, factures non parvenues	1 609 143	2 176 812
Effets à payer	35 466 137	18 153 189
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	255 026	241 798
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	27 034	45 127
Divers fournisseurs	227 066	195 746
Total général (1) + (2)	42 325 385	22 893 180

Note 14. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.907.332 DT, au 31 décembre 2015, contre 3.027.638 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Provisions pour risques et charges :		88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social		88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux		-	-
Etat impôts et taxes :		1 204 548	1 085 180
- Impôt sur les sociétés à payer	14.1	647 297	536 237
- TVA à payer		-	79 638
- Autres impôts et taxes		557 251	469 305
Personnel :		1 203 349	957 104
- Bonus et primes de bilan à payer		1 001 942	781 574
- Congés à payer		201 407	175 529
Créditeurs divers		1 478	4 717
- Actionnaires, dividendes à payer		194	117
- Autres créditeurs divers		1 284	4 600
Organismes de sécurité sociale		203 035	219 879
Autres charges à payer		992 131	643 547
Comptes de régularisation passifs :		213 828	28 248
- Produits constatés d'avance		-	-
- Comptes d'attente à régulariser		213 828	28 248
Total		3 907 332	3 027 638

14.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)		3 994 482	3 728 240
- Acomptes provisionnels		(3 315 621)	(3 185 494)
- Retenues à la source opérées par les tiers		(31 564)	(6 509)
Dettes (report) d'impôt exigible		647 297	536 237

Note 15. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Capital social		25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 379 330
Réserves pour réinvestissements exonérés		17 048 127	* 18 003 022
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 432 474
Résultats reportés		4 363 551	** 2 506 613
<u>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		67 419 152	66 321 439
Résultat net de l'exercice (1)		6 518 038	6 097 713
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	73 937 189	72 419 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,261	0,244

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Dont 11.508 DT distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2014								6 097 713	6 097 713
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2015								6 518 038	6 518 038
Soldes au 31 décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189

(*) Réinvestissements exonérés

Note 16. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Intérêts et revenus assimilés (1)		42 276 205	36 503 703
Marges financières nettes de leasing	(A)	40 310 745	35 595 934
Préloyers	(B)	100 633	48 663
Intérêts de retard		2 079 044	1 211 805
Variation des produits réservés		(214 217)	(352 699)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		1 328 303	1 342 734
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		468 188	570 872
Récupération de frais de dossiers		463 890	398 901
Récupération de frais de rejet		393 571	357 798
Récupération de frais de télégramme		712	10 882
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		1 941	4 282
Total (1) + (2)		43 604 508	37 846 437
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		392 712 134	364 734 677
. A la fin de la période		442 987 596	392 712 134
. Moyenne	(C)	417 849 865	378 723 406
- Produits de la période	(D) = (A)+(B)	40 411 378	35 644 597
- Taux moyen	(D)/(C)	9,67%	9,41%

Note 17. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Charges financières des emprunts (1)	(A)	23 449 342	20 422 167
Intérêts sur emprunts obligataires		17 422 269	14 963 944
Intérêts sur crédits bancaires		1 439 322	1 360 975
Intérêts sur emprunts extérieurs		683 510	711 505
Contributions au fonds de péréquation des changes		112 420	121 878
Intérêts sur certificats de leasing		3 308 918	2 799 500
Intérêts sur billets de trésorerie		-	71 778
Commissions sur émission d'emprunts		24 846	13 536
Résorptions des frais d'émission des emprunts		458 058	379 051
Autres charges financières nettes (2)		(267 231)	(210 749)
Intérêts sur comptes courants		(264 138)	(180 803)
Autres produits financiers		(3 093)	(29 947)
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(751 839)	(1 314 014)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		751 839	1 314 014
Total (1)+(2)+(3)		23 182 112	20 211 417
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		326 770 929	305 528 040
. A la fin de la période		366 150 886	326 770 929
. Moyenne	(B)	346 460 908	316 149 485
- Taux moyen	(A)/(B)	6,77%	6,46%

Note 18. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Revenus des placements à court terme (1)	25 016	11 667
Revenus des pensions à terme	24 965	11 667
Gains latents sur titres OPCVM	51	-
Revenus des placements à long terme (2)	498 831	448 386
Dividendes	217 990	97 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	207 092	295 001
Intérêts sur obligations	6 124	3 387
Gains sur cession d'actions	43 875	29 250
Jetons de présence	23 750	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(1)
Total (1) + (2)	523 847	460 053

Note 19. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Produits locatifs des contrats de location simple	72 016	96 020
Intérêts sur prêts au personnel	42 279	44 562
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	19 732	12 942
Ristournes sur contrats d'assurance	214 599	135 736
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 807	26 163
Total	358 433	315 423

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Avantages à court terme (1)	4 175 885	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	2 687 132	2 575 903
Bonus et prime de bilan	871 627	645 425
Autres charges de personnel	325 459	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ^(*)	276 601	263 827
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	15 065	14 370
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	475 824	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	222 667	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	64 768	61 896
Primes d'assurance-Complément retraite	142 965	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	45 425	43 587
Total (1) + (2)	4 651 709	4 205 716

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Honoraires et autres rémunérations	568 948	529 176
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	429 063	193 497
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	-	318 549
Autres impôts et taxes	263 959	266 358
Publicité, publications et relations publiques	186 314	117 334
Frais postaux et de télécommunication	227 647	230 838
Services bancaires et assimilés	461 899	480 708
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	125 191	133 571
Cotisations APB	14 769	18 000
Loyers et charges locatives	39 921	36 283
Frais de gestion des valeurs mobilières	75 241	72 209
Autres charges d'exploitation	220 481	198 950
Total	2 613 434	2 595 473

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	62 001	53 445
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	353 100	366 216
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	1 530	57 533
Total	416 630	477 194

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<i>Coût du risque (1)</i>	<i>2 543 497</i>	<i>1 258 964</i>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 697 832	6 706 430
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 155 353)	(5 447 467)
+ Pertes sur créances radiées	3 034 148	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 649 406)	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(383 723)	-
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	<i>5 823</i>	<i>4 011</i>
+ Dotations	10 311	7 325
- Reprises	(4 487)	(3 314)
Total (1) + (2)	2 549 320	1 262 975

Note 24. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Dotations	810 926	327 254
- Reprises	(61 431)	(238 984)
Total	749 496	88 270

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Résultat net de l'exercice	6 518 038	6 097 713
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	3 994 482	3 728 240
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	303 750	303 750
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	10 311	7 325
- Dotations aux provisions sur titres	515 099	327 254
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 697 832	6 706 430
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	32 952	36 465
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	318 549
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	4 815	-
- Autres charges non déductibles	449 619	275 719
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(4 487)	(3 314)
- Reprises sur provisions pour titres	(61 431)	(142 455)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(350 340)	(297 132)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>18 110 638</u>	<u>17 358 544</u>
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(6 697 832)	(6 706 430)
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>11 412 806</u>	<u>10 652 114</u>
Résultat fiscal	11 412 806	10 652 114
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	3 994 482	3 728 240

Note 26. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	71 734	102 459
+ Jetons de présence perçus	23 750	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	214 599	135 736
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 807	26 163
Total	319 889	288 108

Note 27. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 133	118
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	24 965	11 667
+ Gains latents sur titres liquides d'OPCVM	51	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	297 040	195 280
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	42 279	44 562
Total	370 468	251 627

Note 28. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	14 695 286	13 694 160
+ Intérêts payés sur crédits bancaires	1 292 886	1 466 758
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	640 061	1 047 216
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	133 290	168 389
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 395 060	2 488 893
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	71 778
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	21 113	32 286
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(71 591)	(83 782)
Total	20 106 104	18 885 697

Note 29. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Impôt sur les sociétés payé	542 746	1 543 216
+ Acomptes provisionnels payés	3 241 605	3 132 527
+ Retenues à la source opérées par les tiers	85 328	80 299
Total	3 869 679	4 756 042

Note 30. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	119 000	85 000
+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	-	12 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	98 990	-
Total	217 990	97 000

Note 31. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	10 332
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	96 793
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	-	61 558
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	32 092
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	51 118	44 180
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	60 911	31 188
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	56 127	28 516
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	54 863	82 136
Total	223 019	386 795

Note 32. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Participation PHENICIA FUND	-	500 000
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	-	100 000
Total	-	600 000

Note 33. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 239 995	729 895
+ Produits de cession de participations directes	344 824	254 250
Total	1 584 819	984 145

Note 34. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	83 071	53 467
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	320 624	552 065
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(24 630)	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(12 267)	(39 600)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	3 611	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	45 606	34 474
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	45 127	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(27 034)	(45 127)
Total	434 106	578 841

Note 35. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Valeur brute des immobilisations cédées	172 712	283 123
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(169 438)	(278 883)
± Résultat de cession des immobilisations	23 645	126 333
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	28
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	20 000	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(15 290)	(20 000)
Total	31 630	110 600

Note 36. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Détachement de dividendes	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(77)	(99)
Total	4 999 923	4 999 901

Note 37. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	72 800 000	67 840 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	13 932 562	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	13 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	14 000 000
Total	99 732 562	81 840 000

Note 38. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Remboursements sur emprunts obligataires	47 114 000	47 000 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	4 266 254	4 246 033
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	3 108 458	4 356 566
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	5 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	6 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 313 262)	(1 694 330)
Total	59 175 450	58 908 269

Note 39. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Avoirs en Banques	25 397 212	13 762 427
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	40	-
+ Avoirs en caisse	15 732	10 208
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	4 917	-
Total	25 417 901	13 772 635

Note 40. Transactions avec les parties liées :

40.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2015 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2015. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme (1)	349 863	160 863	255 088	111 131	-	-
Salaires mensuels	157 248	-	121 173	-	-	-
Prime de bilan	174 782	160 863	99 011	100 478	-	-
Avantages en nature	9 972	-	5 226	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	1 712	10 653	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	7 861	-	6 022	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	21 944	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	280 000
Total 2015 [(1) +(2)]	374 863	185 863	255 088	111 131	245 000	280 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 753
Régime national complémentaire	-	10 879
Régime d'assurance complément retraite	-	9 549
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 251
Total 2015	-	43 432

40.2. Transactions avec les autres parties liées :

40.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 12,46%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 83,65%)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,26%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

40.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 ^(*)	-	-	-	-	(200 000)	(200 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(103 200)	(103 200)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2015 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(11 464)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(11 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(149 758)	(17 919)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(14 586)	(6 055)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(76)	(13 417)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	122 320	97 067	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 269 573)	(740 749)	-	-	-	-	(1 215 906)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(47 158)	(55 554)	-	-	-	-	(24 986)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(137 133)	(161 594)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(9 448)	-	-	-	-	-	-	-
Ristournes accordées aux fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(33 432)
Prise en charge d'une quote-part de frais de campagnes promotionnelles	-	-	-	-	-	-	-	(22 961)
Acquisition directe d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(72 492)
Acquisition d'immobilisations corporelles dans le cadre d'un contrat de leasing	-	-	-	-	-	-	-	(24 164)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2015	-	-	-	-	-	-	-	(31 117 389)

^(*) *Inscrits en charges reportées dont 41.088 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015*

40.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(15 050)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 234 400)	(11 792 650)	-	-	-	-	(12 113 650)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 642 800)	(1 595 950)	-	-	-	-	(4 098 950)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(601 988)	(477 187)	-	-	-	-	(620 821)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(176 717)	(17 919)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(13 148)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(138 927)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(4 622 706)
Ristournes à payer	-	-	-	-	-	-	-	(39 450)
Commissions de placement d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(103 200)	(103 200)	-	-
Honoraires sur notes d'opérations d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence, à payer	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Solde net des comptes de trésorerie	9 052 979	6 393 666	-	-	-	40	-	-

Note 41. Raisons de la modification apportée aux états financiers précédemment publiés :

Des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2016 et faisant apparaître un total Bilan de 501.732.430 DT et un résultat net de l'exercice de 7.163.813 DT.

Par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 10 ter de sa circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien immobilier récupéré suite à la résiliation, en 2015, du contrat de leasing s'y rapportant.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, par le Conseil d'Administration du 2 juin 2016. Le total Bilan et le résultat net de l'exercice ont été, ainsi, ramenés à respectivement 500.738.930 DT et 6.518.038 DT.

Note 42. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 2 juin 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 43. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2015, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 ainsi que la circulaire n°2015-04 du 27 mars 2015 :

1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2015

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	548 430 943	87%	476 505 369

2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	19 548 127
Fonds social	+	1 507 474
Résultats reportés	±	4 363 551
Résultat de l'exercice	+	6 518 038
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 558 713)
Dividendes proposés pour distribution	-	(5 500 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	66 878 477
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		8 400 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		600 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	12 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	78 958 997

3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	16,57%
FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS	(A)/(I)	14,04%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	512 867 008	31 471 012			319 204		319 204	3 669 705	477 407 086		466 326 453
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	496 768 225	31 471 012			319 204		319 204	3 669 705	461 308 304		450 770 977
1) Opérations de leasing											
* Leasing immobilier	29 378 044	1 655 798						119 190	27 603 055	50%	13 801 528
* Leasing mobilier	449 070 685	23 880 217			319 204		319 204	3 550 516	421 320 748	100%	421 320 748
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521							(3 080 521)	0%	-
* Ajustement des risques encourus											550 786
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	502 976	-							502 976	100%	502 976
3) Crédits au personnel à l'habitat	527 692	-							527 692	50%	263 846
4) Titres de participations libérés	4 592 450	544 068							4 048 382	100%	4 048 382
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte											
* Participations en rétrocession	9 978 670	1 573 795							8 404 875	100%	8 404 875
* Autres participations ciblées	1 000 006	736 613							263 393	100%	263 393
* Placements	1 614 443	-							1 614 443	100%	1 614 443
6) Obligations (Emprunt national 2014)	103 260								103 260	0%	-
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	16 098 782	-							16 098 782		15 555 476
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	1 086 614	-							1 086 614	50%	543 307
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	15 012 169	-							15 012 169	100%	15 012 169
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES A L'ETRANGER											
I- ENGAGEMENTS DU BILAN											
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN											
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLES EN TUNISIE	25 834 058								25 834 058		5 170 745
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	25 834 058								25 834 058		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers											
* Comptes ordinaires	25 397 252								25 397 252	20%	5 079 450
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte											
* Disponibilités en Banques	431 889								431 889	20%	86 378
2) Titres de transactions et de placements	4 917								4 917	100%	4 917
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN											

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)					Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit	Total (3)				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	9 729 877	122 217							9 607 660		5 008 171
1) Caisse	15 732	-							15 732	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624							37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	1 558 713	-							1 558 713	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 159 163	-							4 159 163	100%	4 159 163
5) Opérations avec l'Etat											
* Crédits d'impôts et taxes	2 046 681	51 591							1 995 089	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	835 872	-							835 872	0%	-
6) Autres postes d'actifs											
* Instrument de couverture contre le risque de change	194 082	-							194 082	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426							-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	698 231	58 576							639 656	100%	639 656
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	171 455	-							171 455	100%	171 455
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	548 430 943	31 593 229	-	-	319 204	-	319 204	3 669 705	512 848 804		476 505 369

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

4.3.6. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes

✓ Rapport général :



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejli.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2016 et faisant apparaître un total Bilan de 501.732.430 DT et un bénéfice net de 7.163.813 DT. Ces états financiers ont fait l'objet, de notre part, d'un rapport en date du 29 avril 2016, dans lequel nous avons formulé une opinion sans réserves.

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2016 a modifié lesdits états financiers et les a arrêtés à nouveau. Le total Bilan et le bénéfice net ont été, ainsi, ramenés à respectivement 500.738.930 DT et 6.518.038 DT.

Nous sommes, donc, amenés à émettre ce rapport sur les états financiers modifiés.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve :

5- Les méthodes comptables arrêtées par l'ATL prévoient, lors de l'estimation des provisions requises en couverture des risques liés aux engagements douteux, la considération de la valeur d'expertise du matériel récupéré suite à la résiliation des contrats de leasing.

Le principe de cohérence suppose la sélection et l'application homogènes des mêmes méthodes comptables pour des transactions et autres événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

La substance de l'opération de récupération des biens donnés en leasing implique, pour la société, un recouvrement desdits actifs par le biais d'une transaction de vente, et ce, indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

En conséquence, la non considération par l'ATL, au même titre que les biens mobiliers, de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent constitue, à notre avis, une rupture de cohérence et d'homogénéité dans l'application des traitements comptables.

Ainsi, la non constatation par l'ATL, en 2015, de la reprise de provision induite par la considération de la valeur d'expertise dudit bien immobilier a eu pour effet de minorer le résultat net de l'exercice à hauteur de 645.775 DT.

Opinion avec réserve :

6- A notre avis, sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

7- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°41 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 28 avril 2016.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 29 avril 2016.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. A l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe I.5, les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne remis à la Direction Générale.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 2 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI



✓ **Rapport spécial :**



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article **29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001** relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la **loi n° 2006-19 du 2 mai 2006** et des articles **200 (nouveau) et suivants** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La conclusion avec la société BNA Capitaux, intermédiaire en bourse (dont la BNA est administrateur) d'une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés, et ce, conformément à la réglementation en vigueur régissant la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ladite convention est conclue pour une durée d'une année commençant à partir du 1^{er} juin 2015 et renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie des services rendus, la société BNA Capitaux perçoit annuellement une rémunération forfaitaire de 6.000 DT (hors TVA). Il a été convenu, également, que la société BNA Capitaux perçoive une somme de 5.000 DT (hors TVA) à titre d'honoraires de prise en charge des emprunts obligataires émis préalablement à l'entrée en vigueur de la convention.

Les honoraires et autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2015, à 11.000 DT.

- L'acquisition auprès de la société ENNAKL (administrateur) de trois véhicules de marque IBIZA. Affectés aux agents commerciaux salariés de l'ATL, et figurant parmi ses immobilisations corporelles, lesdits véhicules ont été acquis pour la somme de 72.492 DT hors taxes.
- L'acquisition, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail conclu avec la société ATTIJARI LEASING, d'un véhicule de marque IBIZA livré par la société ENNAKL (administrateur). Affecté à un agent commercial salarié de l'ATL et figurant parmi ses immobilisations corporelles, ledit véhicule a été acquis pour la somme de 24.164 DT hors taxes.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2015, la somme de 137.133 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2015, la somme de 161.594 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2015, à 9.448 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 149.758 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 17.919 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2015 ^(*)	5.000 DT	5.000 DT

^(*) Inscrits en charges reportées dont 507 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 ^(**)	200.000 DT	200.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 ^(**)	103.200 DT	103.200 DT

^(**) Inscrites en charges reportées dont 40.581 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2015, à 11.464 DT hors TVA.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	349 863	160 863	255 088	111 131
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	43 432	-
TOTAL	349 863	160 863	298 521	111 131

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2015, avec la société ENNAKL, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ladite convention et son avenant signés respectivement le 6 avril 2015 et le 30 juillet 2015 ont été conclus pour une durée de neuf mois se terminant le 31 décembre 2015. Ils portent sur un partenariat visant la promotion et la commercialisation des produits et services des deux parties.

Les clauses contractuelles, prévoient :

- Le règlement, par traite payable dans un délai de soixante jours à partir du 20 du mois qui suit la livraison par la société ENNAKL de tout véhicule financé par l'ATL ;
- La perception, par la société ENNAKL, d'une "ristourne" trimestrielle sur tout véhicule financé par l'ATL, et ce, conformément au barème suivant :
 - ✓ 50 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale égale à 5 chevaux ;
 - ✓ 100 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale supérieure ou égale à 6 chevaux.
- La participation, par l'ATL, et à hauteur de la somme de 22.961 DT (hors taxes) aux frais publicitaires occasionnés par la campagne promotionnelle menée à l'occasion du cinquantenaire de la société ENNAKL.

Les charges ainsi supportées par l'ATL, en 2015, au titre des ristournes accordées et de la prise en charge d'une quote-part des frais promotionnels se sont élevées, hors TVA, respectivement à 33.432 DT et 22.961 DT.

Cette convention, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 28 avril 2016, n'a pas été soumise, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 2 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI




F.A.C

Mohamed Neji HERGLI




4.3.8. Notes complémentaires relative aux états financiers arrêtés au 31/12/2015

- Note complémentaire à la note 9 "Immobilisations corporelles" mentionnant les informations exigées à l'égard du preneur

La valeur nette comptable (VNC) du véhicule exploité, par l'ATL, dans le cadre d'un contrat de location financement s'élève à **20.933 DT** au 31/12/2015, soit **5,02%** de la VNC du matériel de transport et **0,52%** de la VCN de toutes les immobilisations corporelles à la même date.

Le rapprochement entre les paiements minimaux et la valeur actualisée au titre de la location ainsi que leur défalcation, par maturité, se présente au 31/12/2015 comme suit :

	2 015	2014
+ Paiements minimaux au titre de la location	20 213	0
• à payer dans moins d'1 an	9 329	0
• à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10 884	0
• à payer dans plus de 5 ans	-	0
- Intérêts à courir	(1 774)	0
= Valeur actualisée des paiements minimaux	18 440	0
• à payer dans moins d'1 an	8 066	0
• à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10 373	0
• à payer dans plus de 5 ans	-	0

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels.

4.4. Les engagements financiers au 31/12/2015

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	20 772 566	Banques				
* Autres garanties	4 348 111	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	28 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	53 120 677					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	20 772 566	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	15 433 405	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	77 249 936	Clients				
Total	113 455 907					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	3 217 460	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	11 750 671	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	15 185 375					

4.5. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2015

- Emprunts obligataires au 31/12/2015 :

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	600	7,00%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	8 400	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-2-1	2 320	5,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	1 680	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2010-2-1	10 380	5,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	3 620	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	24 000	6,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	12 000	6,20%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	29 800	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	200	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	16 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	5 256	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	3 200	TMM +1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	9 430	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2016	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	19 920	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2015	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	20 080	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2015	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	2 500	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	6 000	TMM +2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	31 500	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	3 700	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	0	TMM +2,35	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	16 940	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
Total	263 526				

- **Emprunts bancaires au 31/12/2015 :**

(en mD)					
Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2015
ATB	TMM + 1%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	30/06/2016	1 000
BNA	TMM + 1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016	1 500
Attijari Leasing 2015	9%	mensuel annuité constante , 3 ans	20/03/2015	20/03/2018	18
BARAKA BANK ISLQ 10-10	5,75%	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016	136
BARAKA BANK ISLQ 17-05	5,50%	semestriel constant, 4 ans	17/05/2012	17/05/2016	69
BARAKA BANK 08-07	TMM +2,25%	Crédit Court Terme	08/07/2015	08/07/2016	5 000
BARAKA BANK 19-08	TMM +2,25%	Crédit Court Terme	19/08/2015	19/08/2016	5 000
BARAKA BANK 02-02	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	02/11/2015	02/02/2016	5 000
BARAKA BANK 06-01	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	06/10/2015	06/01/2016	3 000
BARAKA BANK 17-02	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	17/11/2015	17/02/2016	3 000
BARAKA BANK 18-03	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	18/12/2015	18/03/2016	3 000
BARAKA BANK 21-01	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	21/10/2015	21/01/2016	1 000
BARAKA BANK 25-03	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	25/12/2015	25/03/2016	5 000
BARAKA BANK 27-01	TMM +2,1%	Crédit Court Terme	27/10/2015	27/01/2016	5 000
CITI BANK 22-01 (1)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	15/09/2015	22/01/2016	3 000
CITI BANK 22-01 (2)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	01/10/2015	22/01/2016	3 000
CITI BANK 22-01 (3)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	19/10/2015	22/01/2016	2 000
CITI BANK 22-04 (1)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	15/12/2015	22/04/2016	3 000
CITI BANK 22-04 (2)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	25/12/2015	22/04/2016	5 000
CITI BANK 23-02 (1)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	26/10/2015	23/02/2016	3 000
CITI BANK 23-02 (2)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	17/11/2015	23/02/2016	2 000
CITI BANK 23-03 (1)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	25/11/2015	23/03/2016	5 000
CITI BANK 23-03 (2)	TMM + 1,5%	Crédit Court Terme	09/12/2015	23/03/2016	2 000
ZITOUNA 01-02	7,00%	Crédit Court Terme	02/11/2015	01/02/2016	1 000
ZITOUNA 04-01	7,00%	Crédit Court Terme	06/10/2015	04/01/2016	1 000
ZITOUNA 12-01	7,00%	Crédit Court Terme	12/10/2015	12/01/2016	3 000
ZITOUNA 21-03	7,00%	Crédit Court Terme	21/12/2015	21/03/2016	5 000
Total					75 723

- **Emprunts extérieurs au 31/12/2015 :**

(en mD)

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2015
SANAD FUND	0,038	semestriel constant, 5 ans	05/04/2016	05/10/2020	10 119
BAD 2013	0,047	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	4 777
BIRD 2013	0,041	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	8 000
BIRD 2015	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	4 006
Total					26 902

4.6. Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire « ATL 2016/1 »

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en Dinars		Pourcentage
			Souscrit à TF	Souscrit à TV	
SICAV	13	171 000	17 100 000		57,0%
Assurances	6	72 000	7 200 000		24,0%
Banques	2	30 000	3 000 000		10,0%
FCP	4	4 000	400 000		1,3%
Personne physique	1	3 000	300 000		1,0%
Société	1	20000	2 000 000		6,7%
Total	28	300 000	30 000 000	0	100%

4.7. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Charges	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Soldes	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus de Leasing	40 411 378	35 644 597	34 053 415	Charges financières nettes	-23 182 112	-20 211 417	-18 222 206				
Intérêts de retard	2 079 044	1 211 805	1 238 869								
Variation des produits réservés	-214 217	-352 699	-314 802								
Autres produits sur opérations de leasing	1 328 303	1 342 734	1 285 070								
Autres produits d'exploitation	358 433	315 423	270 313								
Produits d'exploitation	43 962 941	38 161 860	36 532 865	Total des charges nettes financières	-23 182 112	-20 211 417	-18 222 206	Marge commerciale	20 780 829	17 950 443	18 310 659
Marges commerciale (PNB)	20 780 829	17 950 443	18 310 659	Charges de personnel	-4 651 709	-4 205 716	-4 249 710				
Produits des placements	523 847	460 053	515 066	Autres charges d'exploitation	-2 613 434	-2 595 473	-2 297 526				
Sous Total	21 304 676	18 410 496	18 825 725	Sous Total	-7 265 143	-6 801 189	-6 547 236	Excédent Brut d'Exploitation	14 039 533	11 609 307	12 278 489
Excédent Brut d'Exploitation	14 039 533	11 609 307	12 278 489	Dotations aux amortissements	-416 630	-477 194	-502 907				
Reprise sur provisions sur créances	4 155 353	5 447 467	6 716 488	Dotations aux provisions sur créances	-6 697 832	-6 706 430	-8 155 312				
Reprise sur provisions sur titres	61 431	238 984	253 312	Dotations aux provisions sur titres	-810 926	-327 254	-539 766				
Reprise sur provisions sur risques	4 487	3 314	99 209	Dotations aux provisions sur risques divers	-10 311	-7 325	-8 527				
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	2 649 406			Pertes sur créances radiées	-3 034 148						
Annulation de produits réservés sur créances radiées	383 723			Autres pertes ordinaires	-8 471	-83 837	-53 556				
Autres produits ordinaires	196 903	128 921	171 451	Impôt sur les sociétés	-3 994 482	-3 728 240	-3 735 243				
Sous total	21 490 836	17 427 993	19 518 949	Sous Total	-14 972 800	-11 330 280	-12 995 311	Résultat des activités ordinaires	6 518 036	6 097 713	6 523 638
Résultat des activités ordinaires après impôt	6 518 036	6 097 713	6 523 638	Résultat négatif des activités ordinaires		-	-				
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires		-	-				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification		-	-				
Total	6 518 036	6 097 713	6 523 638	Total	0	0	0	Résultat net de l'exercice	6 518 038	6 097 713	6 523 639

4.8. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2015

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	1 282 474	0	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 30/05/2014				-1 361 611			1 361 611		0
Affectation du résultat de l'exercice 2013			429 295	500 000	150 000		444 343	-1 523 639	0
Dividendes de 2013								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2014								6 097 713	6 097 713
Solde au 31/12/2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 021	1 432 474	0	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 29/05/2015				-954 895			954 895		0
Affectation du résultat de l'exercice 2014			120 670		75 000		902 043	-1 097 713	0
Dividendes de 2014								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2015								6 518 038	6 518 038
Solde au 31/12/2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 126	1 507 474	0	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 02/06/2016				-1 502 944			1 502 944		0
Affectation du résultat de l'exercice 2015						5 000 000	-3 981 962	-1 018 038	0
Dividendes de 2015								-5 500 000	-5 500 000
Solde au 31/12/2015 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 182	1 507 474	5 000 000	1 884 533	0	68 437 189

4.9. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2015	2014	2013
Bénéfice disponible	6 518 038	6 097 713	6 523 639
Report à nouveau	5 866 495***	3 461 508**	2 062 270*
Bénéfice à répartir	12 384 533	9 559 221	8 585 909
Réserve légale (5%)		120 670	429 295
Bénéfice net à répartir	12 384 533	9 438 551	8 156 613
Dotation pour fonds social		75 000	150 000
Réserves ordinaires		0	0
Réserves pour réinvestissements exonérés		0	500 000
Réserves extraordinaires	5 000 000	0	0
Bénéfice net distribuable	7 384 533	9 363 551	7 506 613
Dividendes	5 500 000	5 000 000	5 000 000
Report à nouveau	1 884 533	4 363 551	2 506 613

* L'AGO du 30/05/2014 a décidé de réaffecter un montant de 1 361 610,5DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

** L'AGO du 29/05/2015 a décidé de réaffecter un montant de 954 895DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

*** L'AGO du 02/06/2016 a décidé de réaffecter un montant de 1 502 943DT du poste "réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles" au poste "résultats reportés".

4.10. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2015	2014	2013
Revenus de Leasing	42 276 205	36 503 703	34 977 482
Produits nets de leasing	20 946 243	18 095 073	18 555 412
Résultat d'exploitation	10 324 088	9 780 868	10 140 986
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,413	0,391	0,406
Produits nets par action	0,838	0,724	0,742

4.11. Evolution du bénéfice net

	2015	2014	2013
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	10 512 519	9 825 952	10 258 882
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	6 518 038	6 097 713	6 523 639
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,421	0,393	0,410
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,261	0,244	0,261
Bénéfice avant impôt / Capital social	42,1%	39,3%	41,0%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	26,1%	24,4%	26,1%

4.12. Evolution des dividendes

	2015	2014	2013
Dividendes (en Dinars)	5 500 000	5 000 000	5 000 000
Dividende par action (en Dinars)	0,220	0,200	0,200
% du nominal	22%	20%	20%
Date de paiement	20/06/2016	15/06/2015	26/06/2014

4.13. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2015	2014	2013
Bénéfice net	6 518 038	6 097 713	6 523 639
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	416 630	477 194	502 907
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	2 549 320	1 262 975	1 348 142
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	749 496	88 270	286 454
Marge brute d'autofinancement	10 233 484	7 926 152	8 661 142

4.14. Indicateurs de gestion et Ratios

- Indicateurs de gestion

(en Dinars)	2015	2014	2013
Résultat net de la période (1)	6 518 038	6 097 713	6 523 639
Créances sur la clientèle + Placements à long terme	464 696 575	414 058 752	385 120 952
Fonds propres (avant résultat net) (3)	67 419 151	66 321 439	64 797 800
Capitaux propres avant affectation	73 937 189	72 419 152	71 321 439
Créances issues d'opération de leasing	449 832 192	396 925 993	367 454 606
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	490 877 806	436 900 339	400 069 316
Créances classées (4)	36 204 318	36 258 378	34 390 387
Produits réservés (5)	2 847 966	3 017 472	2 664 772
Total Provisions (y compris provisions collectives)	25 768 571	25 875 498	24 617 086
Emprunts et ressources spéciales (7)	376 899 318	334 603 659	312 167 935
Charges financières	23 182 112	20 211 417	18 222 206
Charges du personnel	4 651 709	4 205 716	4 249 710
Autres charges d'exploitation	2 613 434	2 595 473	2 297 526
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	416 630	477 194	502 907
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 681 773	7 278 383	7 050 143
Produits nets (9)	20 946 243	18 095 073	18 555 412
Total brut des créances (10)	474 779 023	421 399 311	392 250 152
Total bilan (11)	500 738 930	437 363 279	411 897 752
Total des produits de Leasing	43 604 508	37 846 437	36 262 552
Dettes envers la clientèle	3 669 705	4 419 652	2 485 762
Placements à long terme	14 864 383	17 132 759	17 666 346

- Ratios propres aux sociétés de leasing

	2015	2014	2013
Fonds propres / Engagements	13,7%	15,2%	16,2%
Taux de créances classées	7,6%	8,6%	8,8%
Ratio de couverture des créances classées	70,5%	71,2%	70,4%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Placements à long terme)	7,8%	8,8%	8,9%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	16,57%	19,13%	21,40%

- **Ratios de structure**

	2015	2014	2013
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	14,8%	16,6%	17,3%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	75,3%	76,5%	75,8%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	89,8%	90,8%	89,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	84,6%	85,4%	85,6%

- **Ratios de gestion**

	2015	2014	2013
Charges du personnel / Produits nets	22,2%	23,2%	22,9%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	31,1%	27,3%	28,6%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	36,7%	40,2%	38,0%

- **Ratios de rentabilité**

	2015	2014	2013
ROE (1)/(3)	9,7%	9,2%	10,1%
ROA (1)/(11)	1,3%	1,4%	1,6%
Résultat net / Produits nets	31,1%	33,7%	35,2%
Total produits de Leasing / créances sur la clientèle	9,70%	9,50%	9,90%
Produits nets / Total Bilan	4,2%	4,1%	4,5%

4.15. Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2016, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que:

- Une note portant sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les parties liées indiquant:
 - la nature des relations entre les parties liées ainsi que les types de transactions,
 - une indication du volume de transactions, soit en montant soit en proportion
 - soit le montant, soit la proportion des éléments existants; et
 - les politiques de fixation des prix.Et ce, conformément aux dispositions des paragraphes des 21 et 22 de la norme 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 30/06/2017.

4.15.1. Bilan au 30/06/2016

<i>(en dinars)</i>	Notes	juin-16	juin-15	31-déc-15
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	5 435 469	19 514 260	25 417 901
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	483 468 396	422 363 806	449 832 192
Placements à long terme	8	13 122 212	15 502 475	14 864 383
Valeurs immobilisées				
a- Immobilisations incorporelles	9	9 505	106 972	95 145
b- Immobilisations corporelles	10	4 697 474	4 167 595	4 064 017
Autres actifs	11	8 869 443	6 684 988	6 465 291
Total de l'actif		515 602 500	468 340 097	500 738 930
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 726 195	1 091 290	-
Emprunts et dettes rattachées	13	395 601 645	341 871 504	376 899 318
Dettes envers la clientèle	14	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	15	35 960 889	44 235 898	42 325 385
Autres passifs	16	3 089 340	2 525 619	3 907 332
Total du passif		444 231 270	398 074 502	426 801 741
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600	38 055 600
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551	4 363 551
Résultat de l'exercice		2 934 041	2 846 443	6 518 038
Total des capitaux propres	17	71 371 230	70 265 595	73 937 189
Total passif et capitaux propres		515 602 500	468 340 097	500 738 930

4.15.2. Etat des engagements hors bilan au 30/06/2016

(en dinars)	Notes	juin-16	juin-15	31-déc-15
1. PASSIFS EVENTUELS		-	-	-
Total		-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		12 654 357	10 418 234	4 348 111
- Autres Engagements donnés		22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK		27 000 000	-	28 000 000
Total		62 425 310	25 678 326	53 120 678
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		14 750 431	11 916 628	15 433 405
- Garanties reçues d'établissements bancaires		22 770 952	15 260 092	20 772 566
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		81 623 280	68 447 412	77 249 936
Total		119 144 663	95 624 132	113 455 907
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		31 698 450	1 223 450	3 217 460
- Crédits consentis non encore versés		16 482 398	16 697 575	11 750 671
- Opérations de portage		217 244	217 244	217 244
Total		48 398 092	18 138 269	15 185 375

4.15.3. Etat de résultat au 30/06/2016

<i>(en dinars)</i>	Notes	juin-16	juin-15	31-déc-15
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		23 467 823	19 991 269	42 276 205
Autres produits sur opérations de leasing		790 309	610 690	1 328 303
Total des produits de leasing	18	24 258 133	20 601 959	43 604 508
Charges financières nettes	19	-12 905 001	-11 176 732	-23 182 112
Produits des placements	20	353 489	271 518	523 847
PRODUIT NET DE LEASING		11 706 620	9 696 745	20 946 243
Autres produits d'exploitation	21	173 098	168 314	358 433
Charges de personnel	22	-2 492 897	-2 193 447	-4 651 709
Autres charges d'exploitation	23	-1 500 270	-1 234 601	-2 613 434
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	-199 777	-213 454	-416 630
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		7 686 774	6 223 557	13 622 904
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	-3 075 982	-1 706 180	-2 549 320
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	-288 397	-228 436	-749 496
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 322 395	4 288 941	10 324 088
Autres gains ordinaires		192 683	72 275	196 903
Autres pertes ordinaires		-21 907	-1 924	-8 471
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 493 171	4 359 292	10 512 519
Impôt sur les bénéfices	27	-1 559 130	-1 512 849	-3 994 482
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 934 041	2 846 443	6 518 038
Résultat de base par action	17	0,117	0,114	0,261

4.15.4. Etat de flux de trésorerie au 30/06/2016

(en dinars)	Notes	juin-16	juin-15	31-déc-15
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant des clients de leasing		142 198 719	131 462 560	269 089 475
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		-155 766 135	-111 774 638	-259 725 452
Encaissements autres que leasing	28	75 103	51 708	319 889
Décaissements autres que leasing		-3 053 739	-2 875 798	-4 075 599
Décaissements au personnel		-1 480 084	-1 205 361	-2 273 287
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S.)		-3 169 037	-2 882 814	-5 264 986
Intérêts perçus	29	110 917	168 046	370 468
Intérêts payés	30	-12 876 228	-10 719 855	-20 106 104
Impôts sur le résultat payés	31	-1 857 043	-1 632 574	-3 869 679
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-35 817 528	591 274	-25 535 274
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	79 192	98 990	217 990
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	221 274	223 019	223 019
Décaissements sur acquisition de placements à long terme		-	-	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	1 460 100	1 315 944	1 584 819
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	-326 891	-326 343	-434 106
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	160 706	17 312	31 630
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		1 594 381	1 328 922	1 623 352
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Encaissement suite à l'émission d'action		-	-	-
Dividendes versés	37	-5 499 943	-4 999 923	-4 999 923
Encaissements provenant des emprunts	38	51 354 010	52 160 000	99 732 562
Remboursement des emprunts	39	-33 339 546	-44 429 937	-59 175 450
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		12 514 520	2 730 140	35 557 189
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-21 708 627	4 650 336	11 645 266
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25 417 901	13 772 635	13 772 635
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	3 709 274	18 422 971	25 417 901

4.15.5. Notes aux états financiers

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 667 328	6 667 328	26,67%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2016, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2016, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2016 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2015, à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2016, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

Toute reprise de provisions constituées sur les actifs classés qui serait occasionnée par le recours à des hypothèques ou à la récupération de biens immobiliers donnés en leasing n'est pas constatée.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties

composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement ¹⁶³

applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 *-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé 164

(instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2016, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 17,06% et ce en passant de 135,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 158,5 MDT au cours du premier semestre de l'année 2016.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 20,73% en passant de 9.696.745 DT au cours du premier semestre de l'année 2015 à 11.706.620 DT au cours du premier semestre de l'année 2016. Par rapport au premier semestre de l'année 2015, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2016 ont augmenté de 17,75% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 15,46%.

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 3,08% en passant de 2.846.443 DT, au 30 juin 2015, à 2.934.041 DT au 30 juin 2016.

Note 5. Changement de méthodes comptables :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.435.469 DT au 30 juin 2016 contre 19.514.260 DT, au 30 juin 2015, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Avoirs en Banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en Caisses	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	-	-	4 917
Total	5 435 469	19 514 260	25 417 901

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 483.468.396 DT contre un solde net de 422.363.806 DT au 30 juin 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
		2 016	2 015	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		499 429 585	435 178 750	469 649 313
+ Encours financiers	7.1	465 047 132	403 448 875	438 166 351
+ Impayés		35 278 239	32 025 676	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing		111 070	119 201	113 604
+ Créances- factures à établir		1 248 099	605 322	684 171
+ Valeurs à l'encaissement		132 921	990 527	1 058 321
- Intérêts échus différés		(2 387 876)	(2 010 850)	(2 187 499)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		16 262 355	17 220 789	8 799 416
Total brut des créances leasing	7.2	515 691 940	452 399 539	478 448 729
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(25 840 055)	(23 951 106)	(22 688 050)
Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(3 302 967)	(3 004 107)	(2 847 966)
Total net des créances leasing		483 468 396	422 363 806	449 832 192

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2016 la somme de 465.047.132 DT contre 403.448.875 DT au 30 juin 2015 et 438.166.351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 26.880.781 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351
Capital amorti des anciens contrats		75 130 643	(75 130 643)
Ajouts de la période	126 965 152	16 862 809	110 102 343
Investissements (Nouveaux contrats)	123 141 180	16 466 842	106 674 338
Relocations	3 823 972	395 967	3 428 005
Retraits de la période	(66 515 818)	(58 424 898)	(8 090 920)
Cessions à la valeur résiduelle	(43 604 686)	(43 600 102)	(4 584)
Cessions anticipées	(11 286 369)	(8 908 479)	(2 377 890)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(45 000)	(3 521)	(41 479)
Transferts (cessions)	(5 369 507)	(3 100 537)	(2 268 970)
Relocations	(6 210 255)	(2 812 259)	(3 397 996)
Soldes au 30 juin 2016	1 244 934 299	779 887 167	465 047 132

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	537 737 902	466 551 197	510 431 406
à recevoir dans moins d'1 an	191 104 793	168 921 872	186 095 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	336 882 693	285 314 045	312 145 019
à recevoir dans plus de 5 ans	9 750 417	12 315 280	12 191 115
- Produits financiers non acquis	(81 623 280)	(68 447 412)	(77 249 936)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	456 114 623	398 103 785	433 181 470
à recevoir dans moins d'1 an	154 097 782	138 523 383	150 343 746
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	293 288 922	248 698 640	271 945 379
à recevoir dans plus de 5 ans	8 727 919	10 881 762	10 892 345
Valeurs résiduelles (2)	988 184	286 115	1 006 711
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 944 325	5 058 975	3 978 170
Total général (1)+(2)+(3)	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Bâtiment et travaux publics	89 054 892	94 400 623	79 834 741
Industrie	61 945 030	59 034 931	57 896 200
Tourisme	8 302 914	6 417 103	8 395 744
Commerces et services	258 199 542	206 477 299	247 154 223
Agriculture	47 544 753	37 118 919	44 885 444
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
Equipements	48 660 971	47 927 070	49 976 778
Matériel roulant	359 842 085	298 212 096	330 896 681
Matériel spécifique	27 654 621	28 968 580	29 325 175
<i><u>Sous Total</u></i>	<i>436 157 677</i>	<i>375 107 746</i>	<i>410 198 633</i>
Immobilier	28 889 455	28 341 129	27 967 718
Total	465 047 132	403 448 875	438 166 351

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	362 865 199	82 237 325	7 834 691	2 622 305	9 487 612	465 047 132	28 889 455
Impayés	1 804 364	8 480 697	2 336 144	2 472 501	20 184 533	35 278 239	1 133 591
Créances- assurance matériel en leasing	104 195	4 854	-	-	2 021	111 070	-
Créances- factures à établir	882 696	290 475	74 929	-	-	1 248 099	102 553
Valeurs à l'encaissement	59 334	65 114	-	-	8 473	132 921	5 000
Intérêts échus différés	(1 827 128)	(474 057)	(48 783)	(14 569)	(23 339)	(2 387 876)	(127 949)
Contrats en instance de mise en force	15 204 543	1 057 811	-	-	-	16 262 355	-
CREANCES LEASING	379 093 203	91 662 219	10 196 980	5 080 237	29 659 301	515 691 940	30 002 649
Avances reçues (*)	(7 683 739)	(406)	-	-	(169 056)	(7 853 202)	(682 280)
ENCOURS GLOBAL (**)	371 409 463	91 661 813	10 196 980	5 080 237	29 490 244	507 838 738	29 320 369
ENGAGEMENTS HORS BILAN	27 333 603	1 803 151	-	-	-	29 136 754	9 342 050
TOTAL ENGAGEMENTS	398 743 066	93 464 964	10 196 980	5 080 237	29 490 244	536 975 492	38 662 419
Produits réservés	-	-	(377 309)	(254 130)	(2 671 528)	(3 302 967)	(241 320)
Provisions à base individuelle	-	-	(565 727)	(904 725)	(23 940 553)	(25 411 005)	(1 707 077)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(429 051)	(429 051)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(943 036)	(1 158 855)	(27 041 132)	(29 143 023)	(1 948 397)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	396 268 771	92 858 739	9 253 945	3 921 383	2 449 112	504 751 949	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) ⁽¹⁾			2,01%	1,00%	5,81%		
			8,82%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés ⁽²⁾			9,25%	22,81%	91,70%		
			65,10%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2016 à 8,82% contre 8,78% au 30 juin 2015 et 7,63% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2016 à 65,10% contre 69,18% au 30 juin 2015 et 70,53% au 31 Décembre 2015.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2016, à 13.122.212 DT contre 15.502.475 DT au 30 juin 2015. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre
		2 016	2 015	2 015
Portefeuille investissement (1)	8.1	16 027 081	17 532 181	17 345 182
Participations directes		4 283 862	4 508 862	4 283 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	11 425 976	12 706 076	12 744 076
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000	100 000
Créances rattachées (2)		238 004	303 709	373 678
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	146 474	212 180	279 074
Intérêts courus sur obligations		185	185	3 260
Total brut (1) + (2)		16 265 085	17 835 891	17 718 860
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(240 964)	(100 947)	(235 480)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(2 593 321)	(1 923 881)	(2 310 408)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		13 122 212	15 502 475	14 864 383

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2016, à 12.975.553 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(240 964)	4 042 898
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(140 017)	284 034
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					11 425 976	(2 593 321)	8 832 655
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 035 776)	464 230
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(643 859)	2 378 041
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					16 027 082	(3 051 528)	12 975 553

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2016, la somme de 11.574.374 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2016
	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
<i>Année de libération:</i>								
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	89 550	2 000 000	666 070	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 815 020
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	206 085	2 663	-	-	-	-	370 985	579 733
Disponibilités en Banques	246	272	201	157 424	-	7 024	14 448	179 615
Total des emplois	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	208 000	2 000 000	666 070	580 000	1 500 006	3 021 900	3 450 000	11 425 976 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	51 005	2 844	201	-	-	-	-	54 050 (b)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	65	-	-	65
Total des ressources	295 881	2 002 935	666 271	617 424	1 500 006	3 028 924	3 462 933	11 574 374

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2016 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	27 260	-	-	37 418	-	-	-	64 678
+ Produits nets des placements	7 768	114	-	6	24	7 059	15 423	30 394
+ Dividendes	7 768	114	-	-	-	-	15 306	23 188
+ Plus-values de cession	-	-	-	6	24	7 059	117	7 206
- Services bancaires & assimilés	(11)	(24)	-	-	(89)	(35)	(95)	(253)
- Honoraires sur affaires en contentieux	-	-	-	-	-	-	(2 395)	(2 395)
Excédent de la période	35 017	91	-	37 424	(65)	7 024	12 933	92 424

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 9.505 DT contre 106.972 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Logiciels	33,3%	500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505
TOTAUX		500 963	-	272 665	228 298	405 818	3 261	190 286	218 793	9 505

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2016, une valeur nette comptable de 4.697.474 DT contre 4.167.595 DT au 30 juin 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1136 687	47 006	-	1183 693	3132 113
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	532 024	246 513	1 462 457	760 207	88 679	246 513	602 373	860 084
Equipements de bureau	10,0%	506 819	3 450	-	510 269	363 078	10 424	-	373 503	136 767
Matériel informatique	33,3%	516 698	142 165	-	658 863	443 157	29 548	-	472 705	186 158
Installations générales	10,0%	753 870	9 774	-	763 644	521 744	20 858	-	542 601	221 043
Immobilisations en cours	-	4 500	142 559	-	147 059	-	-	-	-	147 059
TOTAUX		7 288 890	829 972	246 513	7 872 349	3 224 873	196 515	246 513	3 174 875	4 697 474

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Valeur Brute	556 655	24 630	24 630
- Amortissements antérieurs	(3 698)	-	-
- Amortissements de la période	(36 267)	(1 215)	(3 698)
= Valeur Nette comptable	516 690	23 416	20 933

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2016 la somme de 8.869.443 DT contre 6.684.988 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
		2 016	2 015	
Instrument de couverture		1 203 475	322 533	194 082
Prêts et avances au personnel		1 099 473	1 086 224	1 030 668
- Échéances à plus d'un an sur prêts		838 102	852 324	756 445
- Échéances à moins d'un an sur prêts		261 371	233 538	273 100
- Effets remis à l'encaissement		-	-	1 123
- Avances et acomptes		4 426	4 788	4 426
- Moins : provisions		(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées		45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions		(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées		1 827 468	1 525 734	1 558 713
- Frais d'émission des emprunts	11.1	1 827 468	1 525 734	1 558 713
Etat, impôts et taxes (actif) :		4 095 260	2 174 085	1 995 089
- Report de TVA		4 059 808	2 164 574	1 982 874
- Avance TFP		8 838	4 108	-
- Retenues à la source		78 205	57 700	63 807
- Moins : provisions		(51 591)	(52 297)	(51 591)
Autres débiteurs :		153 221	1 303 102	1 475 528
- Avance aux fournisseurs		6 953	178 251	461 685
- Fonds de péréquation des changes		146 268	1 086 666	835 872
- Autres débiteurs divers		57 553	95 627	236 546
- Moins : provisions		(57 553)	(57 442)	(58 576)
Comptes de régularisation actif :		452 649	235 413	173 313
- Produits à recevoir		231 846	7 692	14 715
- Charges constatées d'avance		220 803	227 720	158 599
Total		8 869 443	6 684 988	6 465 291

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2016, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	106 735	4 486	-	111 222	10 403
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	124 031	1 898	-	125 929	1 203
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	186 343	1 089	-	187 432	15 991
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	137 452	11 948	-	149 400	36 058
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	154 084	10 680	-	164 764	10 739
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	94 407	16 151	-	110 558	64 832
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	96 457	23 133	-	119 590	106 447
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	120 732	25 224	-	145 956	76 019
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	88 354	23 546	-	111 900	110 683
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	98 211	50 585	-	148 796	293 996
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	43 967	46 791	-	90 757	342 620
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	221 400	218 265	-	439 665	-	48 467	-	48 467	391 198
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1		324 801	-	324 801	-	890	-	890	323 911
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	3 213	9 424	-	12 638	43 367
TOTAUX	2 812 699	543 066	-	3 355 765	1 253 986	274 311	-	1 528 297	1 827 468

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 274.311 DT figure₁₇₉ parmi les charges financières.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2016 la somme de 1.726.195 DT contre 1.091.290 DT au 30 juin 2015 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Banques, découverts	1 726 195	1 091 290	-
Total	1 726 195	1 091 290	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 395.601.645 DT au 30 juin 2016 contre 341.871.504 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	385 176 288	333 719 459	366 150 886
Emprunts obligataires	284 788 000	271 886 000	263 526 000
Emprunts auprès des B & E.F	71 063 948	48 415 389	75 722 853
Emprunts extérieurs	29 324 340	13 418 070	26 902 033
+ Intérêts post-comptés courus (2)	10 332 058	8 148 754	10 674 469
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 861 742	7 086 237	9 665 880
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 157 104	986 376	859 562
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	313 212	76 142	149 028
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	93 299	3 291	73 963
Total général (1) + (2) + (3)	395 601 645	341 871 504	376 899 318

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 385.176.288 DT au 30 juin 2016 contre 333.719.459DT au 30 juin 2015 et 366.150.886 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2016, un accroissement net de 19.025.402 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2010/2	14 000 000	-	-	-	14 000 000	7 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	28 800 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	-	-	40 000 000	38 300 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	32 570 000	7 430 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	263 526 000	49 360 000	(28 098 000)	-	284 788 000	218 474 000	66 314 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	-	-	-	-	-	-	-
BIRD	12 005 990	1 994 010	(571 429)	-	13 428 571	12 285 714	1 142 857
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 094 185	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	-	999 726	11 119 219	8 648 282	2 470 937
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	26 902 033	1 994 010	(571 429)	999 726	29 324 340	25 028 181	4 296 159

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 000 000)	-	500 000	-	500 000
CITI BANK (CCT)	28 000 000	37 000 000	(38 000 000)	-	27 000 000	-	27 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(3 943)	-	14 497	6 060	8 436
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	-	532 024	(51 446)	-	480 578	313 789	166 789
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	-	(135 541)	-	68 873	-	68 873
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	30 722 853	37 532 024	(40 190 930)	-	28 063 948	319 849	27 744 099
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	47 000 000	(47 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	16 000 000	(18 000 000)	-	8 000 000	-	8 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	45 000 000	63 000 000	(65 000 000)	-	43 000 000	-	43 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	366 150 886	151 886 034	(133 860 358)	999 726	385 176 288	243 822 031	141 354 257

(*) L'analyse des engagements locatifs, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Paiements minimaux au titre de la location	552 471	24 877	20 213
à payer dans moins d'1 an	210 193	9 329	9 329
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 278	15 549	10 884
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	(57 397)	(2 668)	(1 774)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	495 075	22 209	18 440
à payer dans moins d'1 an	175 226	7 713	8 066
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	319 849	14 497	10 373
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2016							Au 30 Juin 2015	Au 31 Décembre 2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 820 000	49 584 000	173 298 000	16 616 000	242 318 000	7 135 285	249 453 285	219 479 405	205 612 116
Emprunts obligataires à taux variable	2 880 000	8 030 000	21 420 000	1 140 000	33 470 000	1 191 787	34 661 787	46 776 914	58 354 929
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	5 600 000	-	8 400 000	504 459	8 904 459	11 872 307	8 612 066
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	400 000	-	600 000	30 211	630 211	843 611	612 769
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	1 207 528	-
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 127 317	6 158 397	13 428 571	183 466	13 612 037	8 041 548	12 065 951
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	1 364 728	4 776 550	28 808	4 805 358	4 805 358	4 804 731
SANAD Fund	-	2 470 937	8 648 282	-	11 119 219	194 237	11 313 456	-	10 254 341
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	30 000 000	5 000 000	-	-	35 000 000	801 606	35 801 606	32 857 049	35 521 490
ZITOUNA BANK	8 000 000	-	-	-	8 000 000	119 143	8 119 143	11 099 679	10 086 703
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	1 000 000
BNA	500 000	-	-	-	500 000	4 753	504 753	2 526 201	1 515 050
CITI BANK	21 000 000	6 000 000	-	-	27 000 000	230 711	27 230 711	-	28 234 114
<i>Autres concours</i>									
ATTIJARI LEASING	2 039	6 398	6 060	-	14 497	-	14 497	22 209	18 440
TUNISIE LEASING	40 341	126 448	313 789	-	480 578	-	480 578	-	-
AL BARAKA BANK	-	68 873	-	-	68 873	891	69 764	339 695	206 620
Total	68 242 380	73 111 877	218 542 905	25 279 126	385 176 288	10 425 357	395 601 645	341 871 504	376 899 318

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.853.202 DT au 30 juin 2016 contre 8.350.191 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Avances et acomptes reçus des clients	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 853 202	8 350 191	3 669 705

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 35.960.889 DT au 30 juin 2016 contre 44.235.898 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Fournisseurs de biens	35 707 703	44 073 596	42 070 359
Fournisseurs, factures parvenues	2 930 961	7 481 086	4 995 079
Fournisseurs, factures non parvenues	2 676 170	1 652 049	1 609 143
Effets à payer	30 100 572	34 940 461	35 466 137
Autres fournisseurs (2)	253 185	162 302	255 026
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	38 984	30 697	27 034
Divers fournisseurs	213 275	130 679	227 066
Total général (1) + (2)	35 960 889	44 235 898	42 325 385

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.089.340 DT au 30 juin 2016 contre 2.525.619 DT au 30 juin 2015 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963	88 963
Etat impôts et taxes :	1 089 849	913 853	1 204 548
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 358 562	403 877	647 297
- Autres impôts et taxes	731 287	509 976	557 251
Personnel :	940 029	837 225	1 203 349
- Bonus et primes de bilan à payer	717 151	665 326	1 001 942
- Congés à payer	222 878	171 899	201 407
Créditeurs divers	1 735	4 444	1 478
- Actionnaires, dividendes à payer	251	194	194
- Autres créditeurs divers	1 484	4 250	1 284
Organismes de sécurité sociale	273 508	240 585	203 035
Autres charges à payer	461 014	410 889	992 131
Comptes de régularisation passif :	234 243	29 660	213 828
- Produits constatés d'avance	-	1 004	-
- Comptes d'attente à régulariser	234 243	28 655	213 828
Total	3 089 340	2 525 619	3 907 332

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
+ Impôt sur les sociétés dû	1 559 130	1 512 849	3 994 482
- Acomptes provisionnels	(1 198 345)	(1 105 207)	(3 315 621)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(2 224)	(3 765)	(31 564)
Dettes (report) d'impôt exigible	358 562	403 877	647 297

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre
		2 016	2 015	2 015
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission		17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés		15 545 183	17 048 127	17 048 127
Réserve extraordinaires		5 000 000	-	-
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551	4 363 551
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>		<i>68 437 189</i>	<i>67 419 152</i>	<i>67 419 152</i>
Résultat net de la période (1)		2 934 041	2 846 443	6 518 038
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	71 371 230	70 265 595	73 937 189
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,117	0,114	0,261

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net premier semestre 2015								2 846 443	2 846 443
Soldes au 30 Juin 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	2 846 443	70 265 595
Résultat net deuxième semestre 2015								3 671 594	3 671 594
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net premier semestre 2016								2 934 041	2 934 041
Soldes au 30 Juin 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	2 934 041	71 371 230

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre
		2 016	2 015	2 015
Intérêts et revenus assimilés (1)		23 467 823	19 991 269	42 276 205
Marges financières nettes de leasing	(A)	22 683 661	18 926 038	40 310 745
Préloyers	(B)	106 411	52 615	100 633
Intérêts de retard		1 132 753	1 064 210	2 079 044
Variation des produits réservés		(455 002)	(51 594)	(214 217)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		790 309	610 690	1 328 303
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		300 554	238 340	468 188
Récupération de frais de dossiers		206 999	195 757	463 890
Récupération de frais de rejet		280 656	175 882	393 571
Récupération de frais de télégramme		2 102	712	712
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		-	-	1 941
Total (1) + (2)		24 258 133	20 601 959	43 604 508
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		442 987 596	392 712 134	392 712 134
. A la fin de la période		473 365 161	415 610 689	442 987 596
. Moyenne	(C)	458 176 379	404 161 412	417 849 865
- Produits de la période	(D) = (A) + (B)	22 790 072	18 978 653	40 411 378
- Taux moyen	(D)/(C)	9,95%	9,39%	9,67%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31 décembre
		2 016	2 015	2 015
Charges financières des emprunts (1)	(A)	12 982 426	11 218 776	23 449 342
Intérêts sur emprunts obligataires		9 751 190	8 470 945	17 422 269
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		780 742	509 219	1 439 322
Intérêts sur emprunts extérieurs		595 848	314 371	683 510
Contributions au F.P.C		217 868	28 585	112 420
Intérêts sur certificats de leasing		1 356 367	1 684 923	3 308 918
Commissions sur émission d'emprunts		6 100	100	24 846
Résorptions des frais d'émission des emprunts		274 311	210 632	458 058
Autres charges financières nettes (2)		(77 424)	(42 043)	(267 231)
Intérêts sur comptes courants		(72 707)	(42 331)	(264 138)
Autres produits financiers		(4 718)	287	(3 093)
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		1 009 392	(623 388)	(751 839)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(1 009 392)	623 388	751 839
Total (1) + (2) + (3)		12 905 001	11 176 732	23 182 112
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		366 150 886	326 770 929	326 770 929
. A la fin de la période		385 176 288	333 719 459	366 150 886
. Moyenne	(B)	375 663 587	330 245 194	346 460 908
- Taux moyen	(A)/(B)	6,91%	6,79%	6,77%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Revenus des placements à court terme (1)	13	18 031	25 016
Revenus des pensions à terme	-	18 031	24 965
Gains latents sur titres OPCVM	-	-	51
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(51)	-	-
Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
Revenus des placements à long terme (2)	353 476	253 488	498 831
Dividendes	249 192	98 990	217 990
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	92 424	140 198	207 092
Intérêts sur obligations	3 110	3 049	6 124
Gains sur cession d'actions	-	-	43 875
Jetons de présence	12 500	11 250	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	(3 750)	-	-
Total (1) + (2)	353 489	271 518	523 847

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Produits locatifs des contrats de location simple	36 713	35 303	72 016
Intérêts sur prêts au personnel	19 588	26 345	42 279
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	41 507	39 423	19 732
Ristournes sur contrats d'assurance	65 567	61 806	214 599
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	173 098	168 314	358 433

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Avantages à court terme (1)	2 193 956	1 950 640	4 175 885
Salaires et compléments de salaires	1 421 578	1 255 894	2 687 132
Bonus et prime de bilan	412 724	393 610	871 627
Autres charges de personnel	178 261	153 543	325 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ^(*)	172 035	139 969	276 601
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	9 358	7 624	15 065
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	298 941	242 807	475 824
Cotisations patronales au régime de retraite de base	138 490	112 677	222 667
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	48 358	37 764	64 768
Primes d'assurance-Complément retraite	86 380	72 655	142 965
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	25 713	19 711	45 425
Total (1) + (2)	2 492 897	2 193 447	4 651 709

^(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
Honoraires et autres rémunérations	317 881	265 851	568 948
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	189 554	173 686	429 063
Autres impôts et taxes	152 832	129 548	263 959
Publicité, publications et relations publiques	80 931	49 088	186 314
Frais postaux et de télécommunication	77 267	90 187	227 647
Services bancaires et assimilés	255 913	232 130	461 899
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	71 175	58 227	125 191
Cotisations APB	19 763	9 000	14 769
Loyers et charges locatives	26 591	17 292	39 921
Frais de gestion des valeurs mobilières	76 621	61 118	75 241
Autres charges d'exploitation	171 658	148 474	220 481
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	60 085	-	-
Total	1 500 270	1 234 601	2 613 434

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 261	31 383	62 001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	196 515	180 542	353 100
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	1 530	1 530
Total	199 777	213 454	416 630

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
Coût du risque (1)	3 077 005	1 700 785	2 543 497
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 898 984	4 993 482	6 697 832
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(2 746 978)	(3 292 931)	(4 155 353)
+ Pertes sur créances radiées	-	609 616	3 034 148
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(544 423)	(2 649 406)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(64 959)	(383 723)
- Récupération de créances passées en pertes	(75 000)	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 023)	5 395	5 823
+ Dotations	-	8 191	10 311
- Reprises	(1 023)	(2 795)	(4 487)
Total (1) + (2) + (3)	3 075 982	1 706 180	2 549 320

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Dotations	288 397	228 436	810 926
- Reprises	-	-	(61 431)
Total	288 397	228 436	749 496

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2 015
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 559 130	1 512 849	3 994 482
Total	1 559 130	1 512 849	3 994 482

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	37 313	35 021	71 734
+ Jetons de présence perçus	12 500	11 250	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	15 567	-	214 599
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 724	5 437	9 807
Total	75 103	51 708	319 889

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 184	6 133	6 133
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	18 031	24 965
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	(51)	-	51
+ Gains sur cession de titres OPCVM	63	-	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	85 132	73 387	297 040
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	19 588	70 496	42 279
Total	110 917	168 046	370 468

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	10 555 327	8 323 605	14 695 286
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	795 757	584 505	1 292 886
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	453 530	337 646	640 061
+ Contributions payées au F.P.C	33 727	79 376	133 290
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 043 811	1 422 529	3 395 060
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	10 265	13 248	21 113
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(16 188)	(41 054)	(71 591)
Total	12 876 228	10 719 855	20 106 104

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Impôt sur les sociétés payé	647 297	522 604	542 746
+ Acomptes provisionnels payés	1 180 045	1 105 207	3 241 605
+ Retenues à la source opérées par les tiers	29 701	4 763	85 328
Total	1 857 043	1 632 574	3 869 679

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	119 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	98 990	98 990
Total	79 192	98 990	217 990

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	24 950	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	47 032	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	65 852	51 118	51 118
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	5 311	60 911	60 911
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	58 836	56 127	56 127
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	19 292	54 863	54 863
Total	221 274	223 019	223 019

Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 460 100	1 315 944	1 239 995
+ Produits de cession de participations directes	-	-	344 824
Total	1 460 100	1 315 944	1 584 819

Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2015
	2 016	2 015	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	-	64 280	83 071
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	829 972	245 497	320 624
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(532 024)	(24 630)	(24 630)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	-	(12 267)	(12 267)
+ Régularisation de charges indûment capitalisées lors des exercices antérieurs	-	3 611	3 611
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	40 893	35 424	45 606
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	27 034	45 127	45 127
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(38 984)	(30 697)	(27 034)
Total	326 891	326 343	434 106

Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Valeur brute des immobilisations cédées	246 513	130 825	172 712
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(246 513)	(127 550)	(169 438)
± Résultat de cession des immobilisations	159 360	10 646	23 645
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	15 290	20 000	20 000
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(13 944)	(16 609)	(15 290)
Total	160 706	17 312	31 630

Note 37. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Détachement de dividendes	5 500 000	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(57)	(77)	(77)
Total	5 499 943	4 999 923	4 999 923

Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	décembre 2015
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	49 360 000	52 160 000	72 800 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	1 994 010	-	13 932 562
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	13 000 000
Total	51 354 010	52 160 000	99 732 562

Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Remboursements sur emprunts obligataires	28 098 000	18 114 000	47 114 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	2 190 930	2 130 650	4 266 254
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	571 429	1 891 779	3 108 458
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	1 000 000	15 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	2 000 000	8 000 000	6 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(520 812)	(706 492)	(1 313 262)
Total	33 339 546	44 429 937	59 175 450

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2 016	2 015	2015
+ Avoirs en banques	5 362 525	19 402 582	25 397 212
- Découverts bancaires	(1 726 195)	(1 091 290)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 011	4 906	40
+ Avoirs en caisse	67 933	106 772	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	-	-	4 917
Total	3 709 274	18 422 971	25 417 901

4.15.6. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejl.fac@planet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique qu'antérieurement au 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BC n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques). En conséquence, l'ATL procédait à la constatation des reprises de provisions induites par la récupération des biens donnés en leasing indépendamment de leur nature mobilière ou immobilière.

Lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété et récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de 645.775 DT.

Ainsi, et pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe n'a justifié, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 19 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

4.15.7. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2016

1. Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture jusqu'à la date d'aujourd'hui (soit le 30/11/2016):

Jusqu'au 30/11/2016, aucun évènement postérieur à la date d'arrêté des états financiers n'est survenu impactant significativement les états financiers arrêtés au 30/06/2016.

2. Note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire:

Jusqu'au 30/11/2016, aucun changement dans la structure de la société n'est intervenu y compris les regroupements, les acquisitions ou la session de filiales et les investissements à long terme, restructuration et abandon d'activité.

3. Une note sur les parties liées:

- Flux de transaction avec les parties liées

Opérations de la période	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(96 800)	(96 800)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 ^(*)	-	-	-	-	(150 000)	(150 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Commission de garantie	(5 707)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(67 470)	(9 987)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 336)	(2 978)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(167)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	46 255	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(526 379)	(480 063)	-	-	-	-	(501 891)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(8 205)	(49 685)	-	-	-	-	(12 123)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(26 048)	(26 161)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(3 700)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(13 026 300)

Inscrits en charges reportées dont 22 177 DT rapportés au résultat de la période intérimaire de six mois close le 30/06/2016.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Soldes au 30/06/2016	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(4 753)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(14 955 013)	(11 923 100)	-	-	-	-	(10 627 600)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(5 549 388)	(2 555 300)	-	-	-	-	(4 486 800)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(452 178)	(558 500)	-	-	-	-	(386 928)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(79 614)	(11 784)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(3 700)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(310 906)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(1 341 852)
Solde net des comptes de trésorerie	(1 648 541)	796 451	-	-	-	5 011	-	-

4.16.Engagements financiers au 30/06/2016

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	22 770 952	Banques				
* Autres garanties	12 654 357	Clients				
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)	27 000 000	Banques				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature						
Total	62 425 309					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	22 770 952	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	14 750 431	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	81 623 280	Clients				
Total	119 144 663					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	31 698 450	Banques				
* Crédit consenti non encore versé	16 482 398	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	48 398 092					

4.17. Encours des crédits contractés par ATL au 30/06/2016

- Emprunts obligataires au 30/06/2016

Emprunt	Encours (mD)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement (annuel constant, in fine)	Date première échéance	Date dernière échéance
EO 2008-2-1	600	7,00%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2008-2-2	8 400	TMM+1,25%	annuel constant, 10 ans, 5 ans grâce	22/08/2008	22/08/2018
EO 2009-2-1	2 320	5,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2009-2-2	1 680	TMM+0,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/09/2009	25/09/2016
EO 2010-2-1	10 380	5,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2010-2-2	3 620	TMM+1%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	30/12/2010	30/12/2017
EO 2011-1	18 000	6,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/02/2011	13/02/2018
EO 2012-1	6 000	6,20%	annuel constant, 5 ans	31/05/2012	31/05/2017
EO 2013-1-1	23 840	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-1-2	160	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2013	22/04/2020
EO 2013-2-1	26 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO 2013-2-2	10 000	TMM+1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2013	15/11/2020
EO ATL 2014-1-1	12 000	7,30%	annuel constant, 5 ans	17/03/2014	17/03/2019
EO ATL 2014-2-1	3 942	7,20%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO ATL 2014-2-2	2 400	TMM +1,9%	annuel constant, 5 ans	19/05/2014	19/05/2019
EO ATL 2014-2-3	9 430	7,35%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	19/05/2016	19/05/2021
EO ATL 2014-3-1	15 936	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2015	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	20 080	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2015	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	2 500	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	6 000	TMM +2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	31 500	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	11 200	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	2 850	TMM +2,35	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	25 950	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	9 300	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2		TMM +2,35	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-3	20 700	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
Total	284 788				

- **Emprunts bancaires au 30/06/2016**

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours
BARAKA BANK 10-6	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	10/06/2016	10/09/2016	5 000
BARAKA BANK 15-4	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	15/04/2016	15/07/2016	3 000
BARAKA BANK 18-5	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	18/05/2016	18/08/2016	3 000
BARAKA BANK 18-6	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	18/06/2016	18/09/2016	3 000
BARAKA BANK 22-4	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	22/04/2016	22/07/2016	1 000
BARAKA BANK 29-4	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	29/04/2016	29/07/2016	5 000
BARAKA BANK 30-6	TMM + 2,1%	Crédit à court terme	30/06/2016	30/09/2016	5 000
BARAKA BANK 1 an 19-8	TMM + 2,25%	Crédit à court terme	19/08/2015	19/08/2016	5 000
BARAKA BANK 1 an 8-7	TMM + 2,25%	Crédit à court terme	08/07/2015	08/07/2016	5 000
CITI BANK 16-3	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	16/03/2016	26/07/2016	2 000
CITI BANK 21-3	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	21/03/2016	26/07/2016	3 000
CITI BANK 28-3	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	28/03/2016	25/08/2016	3 000
CITI BANK 13-4	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	13/04/2016	23/09/2016	4 000
CITI BANK 26-5	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	26/05/2016	26/07/2016	3 000
CITI BANK 27-5	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	27/05/2016	24/08/2016	3 000
CITI BANK 15-6	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	15/06/2016	22/09/2016	3 000
CITI BANK 17-6	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	17/06/2016	24/10/2016	3 000
CITI BANK 28-6	TMM + 1,5%	Crédit à court terme	28/06/2016	25/10/2016	3 000
ZITOUNA 11-04	0,07	Crédit à court terme	11/04/2016	11/07/2016	3 000
ZITOUNA 15-04	0,065	Crédit à court terme	15/04/2016	15/07/2016	5 000
Attijari Leasing 2015	0,09	mensuel annuité constante , 3 ans	20/03/2015	20/03/2018	14
BARAKA BANK ISLQ 10-10	0,0575	semestriel constant, 4 ans	10/10/2012	10/10/2016	69
BNA	TMM + 1,4%	semestriel constant, 5 ans	01/08/2011	31/07/2016	500
TUN LEASING	0,0861	mensuel annuité constante , 3 ans	25/03/2016	25/02/2019	481
Total					71 064

- *Emprunts extérieurs au 30/06/2016*

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours
BAD 2013	0,047	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023	4 777
BIRD 2013	0,041	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022	7 429
BIRD 2015	TMM + 1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	4 006
BIRD 2016	0,06	semestriel constant, 12 ans, 3 ans grâce	15/07/2016	15/01/2028	1 994
SANAD 2015	0,038	semestriel constant, 5 ans	05/04/2016	05/10/2020	11 119
Total					29 324

4.18.Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 Juin 2016

(en dinars)											
Produits	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015	Charges	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015	Soldes	Solde au 30/06/2016	Solde au 30/06/2015	Solde au 31/12/2015
Revenus de Leasing	22 790 072	18 978 653	40 411 378	Charges financières nettes	-12 905 001	-11 176 732	-23 182 112				
Intérêts de retard	1 132 753	1 064 210	2 079 044								
Variation des produits réservés	-455 002	-51 594	-214 217								
Autres produits sur opérations de leasing	790 309	610 690	1 328 303								
Autres produits d'exploitation	173 098	168 314	358 433								
Produits d'exploitation	24 431 230	20 770 273	43 962 941	Total des charges nettes financières	-12 905 001	-11 176 732	-23 182 112	Marge commerciale	11 526 229	9 593 541	20 780 829
Marges commerciale (PNB)	11 526 229	9 593 541	20 780 829	Charges de personnel	-2 492 897	-2 193 447	-4 651 709				
Produits des placements	353 489	271 518	523 847	Autres charges d'exploitation	-1 500 270	-1 234 601	-2 613 434				
Sous Total	11 879 718	9 865 059	21 304 676	Sous Total	-3 993 167	-3 428 048	-7 265 143	Excédent Brut d'Exploitation	7 886 551	6 437 011	14 039 533
Excédent Brut d'Exploitation	7 886 551	6 437 011	14 039 533	Dotations aux amortissements	-199 777	-213 454	-416 630				
Reprise sur provisions sur créances	2 746 978	3 292 931	4 155 353	Dotations aux provisions sur créances	-5 898 984	-4 993 482	-6 697 832				
Reprise sur provisions sur titres			61 431	Dotations aux provisions sur titres	-288 397	-228 436	-810 926				
Reprise sur provisions sur risques	1 023	2 795	4 487	Dotations aux provisions sur risques divers		-8 191	-10 311				
Reprise de provisions suite à la radiation de créances		544 423	2 649 406	Pertes sur créances radiées		-609 616	-3 034 148				
Annulation de produits réservés sur créances radiées		64 959	383 723	Autres pertes ordinaires	-21 907	-1 924	-8 471				
Autres produits ordinaires	192 683	72 275	196 903	Impôt sur les sociétés	-1 559 130	-1 512 849	-3 994 482				
Récupération de créances passées en pertes	75 000										
Sous total	10 902 235	10 414 394	21 490 836	Sous Total	-7 968 195	-7 567 952	-14 972 800	Résultat des activités ordinaires	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Résultat des activités ordinaires après impôt	2 934 041	2 846 443	6 518 038	Résultat négatif des activités ordinaires		-	-				
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires		-	-				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification		-	-				
Total	2 934 041	2 846 443	6 518 038	Total	0	0	0	Résultat net de l'exercice	2 934 041	2 846 443	6 518 038

4.19. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2016

(en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves extraordinaires	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 126	1 507 474	0	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés par l'AGO du 02/06/2016				-1 502 944			1 502 944		0
Affectation du résultat de l'exercice 2015						5 000 000	-3 981 962	-1 018 038	0
Dividendes de 2015								-5 500 000	-5 500 000
Résultat net au 30/06/2016								2 934 041	2 934 041
Solde au 30/06/2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 182	1 507 474	5 000 000	1 884 533	2 934 041	71 371 230

4.20. Evolution des produits nets de leasing et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	juin-16	juin-15	déc.-15
Revenus de Leasing	23 467 823	19 991 269	42 276 205
Produits nets de leasing	11 706 620	9 696 745	20 946 243
Résultat d'exploitation	4 322 395	4 288 941	10 324 088
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,173	0,172	0,413
Produits nets par action	0,468	0,388	0,838

4.21. Evolution du bénéfice net

	juin-16	juin-15	déc.-15
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	4 493 171	4 359 292	10 512 519
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Capital social (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,180	0,174	0,421
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,117	0,114	0,261
Bénéfice avant impôt / Capital social	18,0%	17,4%	42,1%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	11,7%	11,4%	26,1%

4.22. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	juin-16	juin-15	déc.-15
Bénéfice net	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	199 777	213 454	416 630
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	3 075 982	1 706 180	2 549 320
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	288 397	228 436	749 496
Marge brute d'autofinancement	6 498 197	4 994 513	10 233 484

4.23. Indicateurs de gestion et Ratios

- Indicateurs de gestion

(en Dinars)	juin-16	juin-15	déc.-15
Résultat net de la période (1)	2 934 041	2 846 443	6 518 038
Créances sur la clientèle + Placements à long terme	496 590 608	437 866 281	464 696 575
Fonds propres (avant résultat net) (3)	68 437 189	67 419 152	67 419 151
Capitaux propres avant affectation	71 371 230	70 265 595	73 937 189
Créances issues d'opération de leasing	483 468 396	422 363 806	449 832 192
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	536 975 491	471 165 157	490 877 806
Créances classées (4)	44 767 461	38 965 384	36 204 318
Produits réservés (5)	3 302 967	3 004 107	2 847 966
Total Provisions (y compris provisions collectives)	28 920 577	27 031 626	25 768 571
Emprunts et ressources spéciales (7)	395 601 645	341 871 504	376 899 318
Charges financières	12 905 001	11 176 732	23 182 112
Charges du personnel	2 492 897	2 193 447	4 651 709
Autres charges d'exploitation	1 500 270	1 234 601	2 613 434
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	199 777	213 454	416 630
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	4 192 944	3 641 502	7 681 773
Produits nets (9)	11 706 620	9 696 745	20 946 243
Total brut des créances (10)	507 838 738	444 049 348	474 779 023
Total bilan (11)	515 602 500	468 340 097	500 738 930
Total des produits de Leasing	24 258 132	20 601 959	43 604 508
Dettes envers la clientèle	7 853 202	8 350 191	3 669 705
Placements à long terme	13 122 212	15 502 475	14 864 383

- Ratios propres aux sociétés de leasing

	juin-16	juin-15	déc.-15
Fonds propres / Engagements	12,7%	14,3%	13,7%
Taux de créances classées	8,8%	8,8%	7,6%
Ratio de couverture des créances classées	65,1%	69,2%	70,5%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Placements à long terme)	9,0%	8,9%	7,8%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	-	-	16,57%

- Ratios de structure

	juin-16	juin-15	déc.-15
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	13,8%	15,0%	14,8%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	76,7%	73,0%	75,3%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	93,8%	90,2%	89,8%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	83,5%	82,9%	84,6%

- Ratios de gestion

	juin-16	juin-15	déc.-15	
Charges du personnel / Produits nets	21,3%	22,6%	22,2%	
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	17,1%	14,4%	31,1%	
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	35,8%	37,6%	36,7%	210

- ***Ratios de rentabilité***

	juin-16	juin-15	déc.-15
ROE (1)/(3)	4,3%	4,2%	9,7%
ROA (1)/(11)	0,6%	0,6%	1,3%
Résultat net / Produits nets	25,1%	29,4%	31,1%
Produits de Leasing / créances sur la clientèle	5,0%	4,9%	9,7%
Produits nets / Total Bilan	2,3%	2,1%	4,2%

4.24.Comportement boursier de l'action ATL

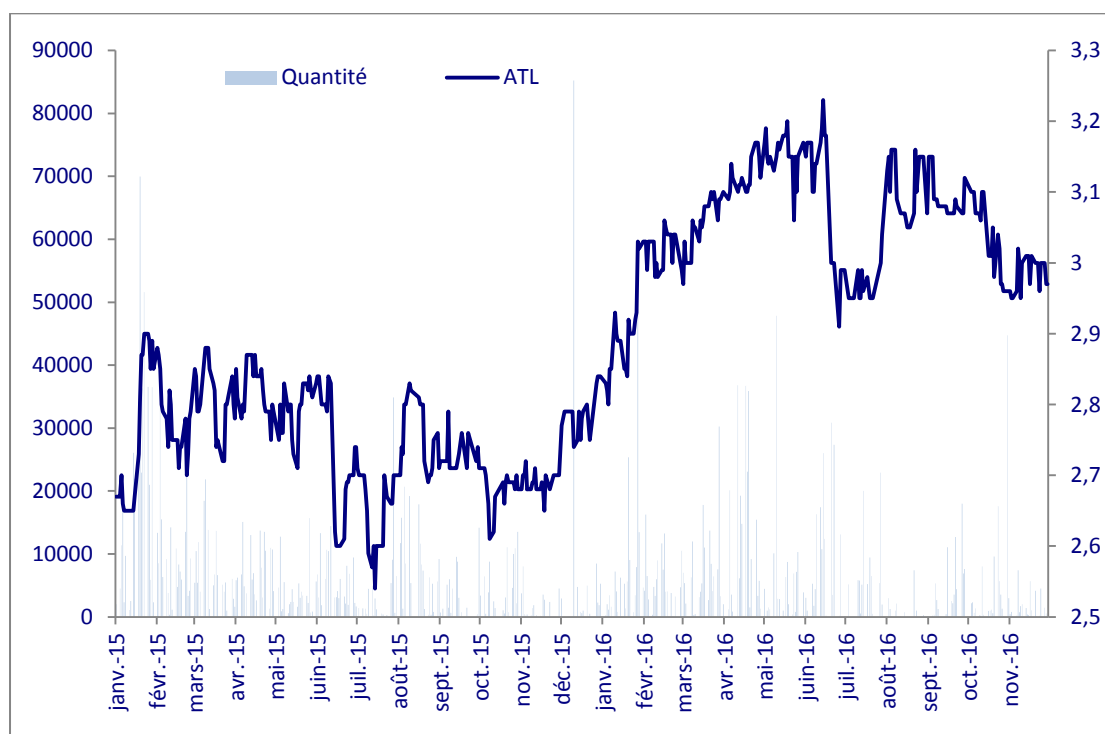
En 2015, le titre ATL a affiché une performance de 12,59%. Cette croissance s'est poursuivie en 2016 avec un gain de +11,97% depuis le début de 2016.

En 2015, le titre ATL a oscillé entre 2,540D et 2,920D avec des quantités traitées de 1 659 714, soit un taux de rotation de 6,6%.

	2012	2013	2014	2015	30/11/2016*
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Cours fin de période	3,290	2,390	2,700	2,840	2,970
Capitalisation boursière	82 250 000	59 750 000	67 500 000	71 000 000	74 250 000
Nombre de titres traités	1 053 624	2 334 570	3 664 532	1 659 714	1 277 608
Rendement de la période	-23,50%	-29,29%	12,97%	12,59%	4,58%
Valeur comptable nette	2,728	2,853	2,897	2,957	3,009
Cours plus haut	5,620	3,790	3,790	2,920	3,230
Cours plus bas	3,220	2,310	2,130	2,540	2,800
Bénéfice par action	0,184	0,261	0,244	0,261	0,272
Dividende par action	0,2	0,2	0,2	0,22	0,22
Date de distribution	01/07/2013	16/06/2014	15/06/2015	20/06/2016	-
PER	17,9	9,2	11,1	10,9	10,9
Dividend Yield	6,1%	8,4%	7,4%	7,7%	7,4%
Taux de rotation	4,2%	9,3%	14,7%	6,6%	5,1%

* Sur la base des prévisions de 2016

Evolution du cours de l'ATL



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président	Lui même	2015-2017	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M.Abdelwehad GOUIDER	2015-2017	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kaies Marrakchi	2015-2017	Tunis
M. Fethi BLANCO	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2015-2017	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Faouzi GUEBLI	2015-2017	Tunis
M. Ammar TLILI	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2015-2017	Tunis
SEFINA SICAF	Membre	M. Férid ABBES	2015-2017	Tunis
Mme.Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2015-2017	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Adel BEN YOUSSEF	2015-2017	Tunis
M. Ezzeddine Saidane	Membre indépendant	Lui même	2015-2017	Tunis
M. Laaroussi Bouziri	Membre indépendant	Lui même	2015-2017	Tunis
M. Ridha ZERZRI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2015-2017	Tunis

*Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/05/2015

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slimene BETTAIEB	Président Directeur Général	2015 - 2017	Tunis
M. Zouheir TANBOURA	Directeur Général Adjoint	Depuis 2000	Tunis

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Slimene BETTAIEB	Néant
M. Fethi BLANCO	Directeur à l'ATB
M. Kaies Marrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ammar Tlili	Directeur Général Adjoint à la BNA
Mme.Maha Najjar TAJINA	Directeur à l'ATB
M. Adel BEN YOUSSEF	Directeur à l'ATB
M.Abdelwehad GOUIDER	Directeur à l'ATB
M. Ezzeddine SAIDANE	Directeur général de la société DIRECTWAY consulting
M. Laaroussi BOUZIRI	Directeur général de la STUSID Bank
M. Ridha ZERZRI	Groupe ZERZRI, Administrateur à l'ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
M.Faouzi Guebli	Directeur à la BNA
M.Ferid Abbes	A la tête du groupe Abbes

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Slimene BETTAIEB*	SARI, Union de Factoring, SICAR INVEST
M. Fethi BLANCO	Représentant de l'ATB dans le conseil d'administration d'UNIFACTOR
M. Kaies Marrakchi	Néant
M. Ammar Tlili	SICAF PARTICIPATIONS BNA et SOFINREC
M. Abdelwehad GOUIDER	Néant
M. Adel BEN YOUSSEF	Néant
M. Ezzeddine SAIDANE	Néant
M. Laaroussi BOUZIRI	Néant
M. Ridha ZERZRI	ATB
M. Zouheir TANBOURA	Néant
M. Faouzi Guebli	Néant
Mme. Maha Najjar TAJINA	Néant
M. Mohamed DRISS	Conseiller auprès du conseil d'administration

**en tant que représentant permanent de l'ATL*

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Abdelwehad GOUIDER	Directeur à l'ATB
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
Banque Nationale Agricole	M. Faouzi GUEBLI	Directeur à la BNA
SEFINA SICAF	M. Férid ABBES	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Adel BEN YOUSSEF	Administrateur représentant ATB

**Le représentant de l'ATB dans le CA de l'ATL est décédé et n'a pas encore été remplacé.*

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2015

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime

de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé ;

- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime ;
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	349 863	160 863	255 088	111 131
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	43 432	-
TOTAL	349 863	160 863	298 521	111 131

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
La Générale d'Audit et Conseil		9, Place Ibn Hafs, 1002 Mutuelleville Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	Tél : 71 228 259 Fax : 71 282 730	2015-2017*
Financial Auditing & Consulting		22 bis, avenue Mongi Slim – 2087 El Menzah V Tunis	
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Neji HERGLI	Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2015-2017*

**Désignés par l'AGO du 29/05/2015 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017*

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

a/ La conclusion avec la société **BNA Capitaux**, intermédiaire en bourse (dont la BNA est administrateur) d'une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés, et ce, conformément à la réglementation en vigueur régissant la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ladite convention est conclue pour une durée d'une année commençant à partir du

1er juin 2015 et renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie des services rendus, la société BNA Capitaux perçoit annuellement une rémunération forfaitaire de 6.000 DT (hors TVA). Il a été convenu, également, que la société BNA Capitaux perçoive une somme de 5.000 DT (hors TVA) à titre d'honoraires de prise en charge des emprunts obligataires émis préalablement à l'entrée en vigueur de la convention.

Les honoraires et autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2015, à 11.000 DT.

b/ L'acquisition auprès de la société **ENNAKL** (administrateur) de trois véhicules de marque IBIZA. Affectés aux agents commerciaux salariés de l'ATL, et figurant parmi ses immobilisations corporelles, lesdits véhicules ont été acquis pour la somme de 72.492 DT hors taxes.

c/ L'acquisition, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail conclu avec la société ATTIJARI LEASING, d'un véhicule de marque IBIZA livré par la société **ENNAKL** (administrateur). Affecté à un agent commercial salarié de l'ATL et figurant parmi ses immobilisations corporelles, ledit véhicule a été acquis pour la somme de 24.164 DT hors taxes.

d/ Une convention a été conclue, en 2015, avec la société **ENNAKL**, administrateur, et n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Ladite convention et son avenant signés respectivement le 6 avril 2015 et le 30 juillet 2015 ont été conclus pour une durée de neuf mois se terminant le 31 décembre 2015. Ils portent sur un partenariat visant la promotion et la commercialisation des produits et services des deux parties.

Les clauses contractuelles, prévoient :

- Le règlement, par traite payable dans un délai de soixante jours à partir du 20 du mois qui suit la livraison par la société ENNAKL de tout véhicule financé par l'ATL ;
- La perception, par la société ENNAKL, d'une "ristourne" trimestrielle sur tout véhicule financé par l'ATL, et ce, conformément au barème suivant :
 - 50 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale égale à 5 chevaux ;
 - 100 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale supérieure ou égale à 6 chevaux.
- La participation, par l'ATL, et à hauteur de la somme de 22.961 DT (hors taxes) aux frais publicitaires occasionnés par la campagne promotionnelle menée à l'occasion du cinquantenaire de la société ENNAKL.

Les charges ainsi supportées par l'ATL, en 2015, au titre des ristournes accordées et de la prise en charge d'une quote-part des frais promotionnels se sont élevées, hors TVA, respectivement à 33.432 DT et 22.961 DT.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du troisième trimestre 2016, une progression de 9,1% de ses approbations à 233MD contre 214MD à la même date en 2015. Cette progression a été essentiellement boostée par le BTP et l'agriculture avec respectivement 21,2% et 12,2% à 38MD et 22MD.

Les mises en force de la société ses sont accrues de 15,1% à fin Septembre 2016 pour atteindre 214MD contre 186MD au terme du même mois en 2015.

Le total des engagements s'est vu progressé de 8,5% à 506MD contre 467MD sur les mêmes dates, avec une hausse de 9,6% des engagements courants à 467MD et une baisse des engagements classés à 39MD soit -3,6%.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70% au terme de l'année 2009 et à le maintenir ultérieurement.

Pour la période allant de 2016 à 2021, l'objectif retenu est de maintenir un taux de croissance moyen de 5%, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés dans la limite de 8% et taux de couverture d'au moins 70%).

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2016-2021 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2015. Les hypothèses sous jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 18/08/2016.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2014-2019 par rapport aux informations prévisionnelles 2016-2021

Mises en force

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mises en force (prévision initiale)	250 000	262 500	275 625	289 406	303 877	319 070	0
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	248 011	275 000	288 750	303 188	318 347	334 264	350 977
Ecart	-0,8%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%	4,8%	
Commentaire	Les prévisions de 2015 ont été quasiment atteintes. L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérées compte tenu de la conjoncture actuelle.						

Marges financières et préloyers :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Marges financières & préloyers (prévision initiale)	40 811	51 286	59 855	66 656	70 385	72 396	
Marges financières & préloyers (réalisés ou mis à jour)	40 411	48 392	54 691	60 822	65 103	66 830	69 098
Ecart	-1,0%	-5,6%	-8,6%	-8,8%	-7,5%	-7,7%	
Commentaire	Les prévisions de 2015 ont été quasiment atteintes. Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau d'activité, et du rétrécissement de la marge.						

Intérêts de retard :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts de retard (prévision initiale)	1 272	1 336	1 403	1 473	1 547	1 624	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	2 079	2 183	2 292	2 407	2 527	2 653	2 786
Ecart	63,4%	63,4%	63,4%	63,4%	63,4%	63,4%	
Commentaire	Les réalisations se sont affermies de façon notable, soit 63,4% par rapport aux prévisions initiales. Les intérêts de retard prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations						

Variation des produits réservés :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Variation des produits réservés (prévision initiale)	(362)	(570)	(491)	(380)	(401)	(473)	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	(214)	(817)	(606)	(521)	(403)	(293)	(367)
Ecart	-40,8%	43,3%	23,5%	37,1%	0,4%	-38,1%	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 40,8% par rapport aux prévisions initiales, suite à une amélioration du recouvrement. La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client						

Autres produits sur opérations de leasing :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	1 410	1 480	1 554	1 632	1 714	1 799	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	1 328	1 395	1 464	1 538	1 615	1 695	1 780
Ecart	-5,8%	-5,8%	-5,8%	-5,8%	-5,8%	-5,8%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une baisse par rapport aux prévisions initiales de 5,8%, suite à l'amélioration du recouvrement. Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu des réalisations						

Autres produits d'exploitation :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	230	237	250	264	279	294	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	358	295	301	317	334	353	372
Ecart	55,9%	24,5%	20,3%	20,2%	20,0%	19,9%	
Commentaire	Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 55,9% par rapport aux prévisions initiales grâce à l'augmentation notable des ristournes sur contrats d'assurance.		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

Refinancement :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Refinancement (prévision initiale)	162 500	147 000	160 000	156 500	146 500	168 500	
Refinancement (réalisé ou mis à jour)	86 757	167 000	139 000	155 000	161 000	169 000	201 000
Ecart	-46,6%	13,6%	-13,1%	-1,0%	9,9%	0,3%	
Commentaire	Le refinancement de 2015 s'est limité à 86 757 mDT dont 72 800 mDT correspondant à des émissions obligataires et 14 000mD d'emprunts extérieurs. cet écart est dû à l'amélioration des ressources propres et à un décalage au niveau de la collecte des ressources.		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Intérêts des emprunts :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts des emprunts (prévision initiale)	(24 046)	(28 259)	(32 337)	(34 998)	(35 624)	(35 145)	
Intérêts des emprunts (réalisés ou mis à jour)	(22 724)	(27 476)	(31 492)	(35 329)	(37 814)	(38 946)	(39 887)
Ecart	-5,5%	-2,8%	-2,6%	0,9%	6,1%	10,8%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une baisse de 5,5% par rapport aux prévisions initiales		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

Résorptions des frais d'émission des emprunts :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résorptions des frais d'émission des emprunts (prévision initiale)	(495)	(933)	(1 103)	(1 194)	(1 187)	(793)	
Résorptions des frais d'émission des emprunts (réalisées ou mises à jour)	(458)	(667)	(1 067)	(1 177)	(1 225)	(1 240)	(806)
Ecart	-7,5%	-28,5%	-3,2%	-1,5%	3,2%	56,4%	
Commentaire	La charge de résorption des frais d'émission des emprunts a accusé une baisse de 7,5% par rapport aux prévisions initiales. Cette baisse est imputable à la baisse du volume des émissions obligataires réalisées par rapport aux prévisions		Les prévisions pour cette rubrique ont été actualisées compte tenu du refinancement prévisionnel sous forme d'émissions obligataires				

Produits de placement :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de placement (prévision initiale)	433	432	432	431	431	431	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	524	497	496	496	496	496	495
Ecart	20,9%	14,9%	15,0%	14,9%	14,9%	14,9%	
Commentaire	Les réalisations ont enregistré un accroissement de 20,9% par rapport aux prévisions initiales, suite à l'encaissement de dividendes non prévus.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Charges du personnel :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges du personnel (prévision initiale)	(4 387)	(4 738)	(5 117)	(5 526)	(5 968)	(6 446)	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	(4 652)	(5 024)	(5 426)	(5 860)	(6 329)	(6 835)	(7 382)
Ecart	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	
Commentaire	les charges du personnel ont augmenté de 6% par rapport aux prévisions initiales, suite à de nouveaux recrutements.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Autres charges d'exploitation :

(en MD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	(2 391)	(2 511)	(2 636)	(2 768)	(2 907)	(3 052)	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	(2 613)	(2 744)	(2 881)	(3 025)	(3 177)	(3 335)	(3 502)
Ecart	9,3%	9,3%	9,3%	9,3%	9,3%	9,3%	
Commentaire	Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,3% par rapport aux prévisions initiales, suite à la résorption de frais immobilisés en 2014.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	(659)	(665)	(673)	(681)	(689)	(697)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	(417)	(663)	(671)	(679)	(687)	(695)	(703)
Ecart	-36,8%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	
Commentaire	Cette rubrique a accusé une baisse de 36,8% par rapport aux prévisions initiales, suite à la non réalisation de certains investissements.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	(106)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	(749)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)
Ecart	610,0%	400,0%	400,0%	400,0%	400,0%	400,0%	
Commentaire	Les réalisations ont augmenté à hauteur de 610% à cause de la détériorations de la qualité du portefeuille titres.		Les prévisions pour 2016 tiennent compte de l'examen de la situation au 30 juin de la même année. Pour les autres années, les prévisions initiales ont été maintenues				

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(En mD)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(1 988)	(3 509)	(2 793)	(1 906)	(1 959)	(2 337)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(2 549)	(4 088)	(4 045)	(3 978)	(2 633)	(1 856)	(2 192)
Ecart	28,3%	16,5%	44,9%	108,7%	34,4%	-20,6%	
Commentaire	L'écart par rapport aux prévisions constaté au niveau de cette rubrique est justifié par une politique prudentielle exceptionnelle pour 2015		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel				

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des créances classées	39 112	44 779	49 340	52 334	52 858	53 727	
Ratio des créances classées	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	
Ratio de couverture des créances classées	72,0%	72,0%	72,0%	72,3%	76,0%	80,0%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant des créances classées	36 204	42 566	48 012	52 617	54 899	56 165	58 257
Ratio des créances classées	7,63%	7,80%	7,90%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,5%	70,9%	71,7%	72,0%	73,4%	74,3%	75,0%

La politique sélective de la société depuis la révolution et le renforcement de l'activité recouvrement, a donné ses fruits par la baisse du taux de créances accrochées.

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 Septembre 2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016

La confrontation des réalisations des trois premiers trimestres de l'exercice 2016 comparés aux prévisions établies lors de l'élaboration du document de référence "ATL 2016", font ressortir les taux de réalisation suivants:

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2016	Prévisions de l'année 2016	Pourcentage de réalisation
Mises en force	213 988	275 000	77,8%
Total engagements	506 094	545 718	92,7%
Capitaux propres	68 437	68 437	100,0%
Produits nets de leasing	17 674	23 506	75,2%
charges d'exploitation	6 038	8 431	71,6%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2016. En effet, la société a réalisé, au 30/09/2016, 77% de ses prévisions de mises en force et 75,2% des produits nets de leasing prévus l'exercice 2016.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2016-2021 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2016 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, les mises en force s'établiront à 275 MD soit une progression de 11% par rapport à 2015.
- Pour le reste de la période, la société table sur une croissance modérée de 5%.
- Le taux moyen de sortie retenu, pour la période 2016-2021 est de 10,5%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Mises en force	248 011	275 000	288 750	303 188	318 347	334 264	350 977
Taux d'évolution	14%	11%	5%	5%	5%	5%	5%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2016-2021 :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Intérêts et revenus assimilés (1)	42 276	49 758	56 377	62 707	67 227	69 191	71 518
Marges financières & préloyers	40 411	48 392	54 691	60 822	65 103	66 830	69 098
Intérêts de retard	2 079	2 183	2 292	2 407	2 527	2 653	2 786
Variation des produits réservés	(214)	(817)	(606)	(521)	(403)	(293)	(367)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 328	1 395	1 464	1 538	1 615	1 695	1 780
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	468	492	516	542	569	598	627
Récupération de frais de dossiers	464	487	511	537	564	592	622
Récupération de frais de rejet	394	413	434	456	478	502	527
Récupération de frais de télégramme	1	1	1	1	1	1	1
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	2	2	2	2	2	2	3
Produits de leasing (1) + (2)	43 605	51 152	57 842	64 245	68 842	70 886	73 298

- Les marges financières et les préloyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de sortie et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.
- Les intérêts de retard évolueront au taux moyen annuel de 5%.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) a été estimée sur la base d'une évolution annuelle de 0,25% de la part des agios réservés dans la couverture totale des créances classées (Provisions à base individuelle majorées des agios réservés).
- Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) évolueront au taux moyen de 5%.

Autres produits d'exploitation :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Produits locatifs des contrats de location simple	72	73	77	81	85	89	94
Intérêts sur prêts au personnel	42	39	41	43	45	48	50
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	20	42	45	48	52	56	61
Ristournes sur contrats d'assurance	215	131	138	145	152	159	167
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	10	10	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	358	295	301	317	334	353	372

- Les produits locatifs évolueront au taux moyen de 5% pour la période 2016-2021.
- L'avance TFP évoluera à partir de 2017 au taux de croissance retenu pour les charges de personnel, soit 8%.
- Les autres composantes de cette rubrique (intérêt sur prêts au personnel et ristournes sur contrats d'assurance) évolueront, à partir de 2016, au taux moyen de 5%.

Refinancement et Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2016 à 2021 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Emprunts obligataires (70%)	72 800	116 900	97 300	108 500	112 700	118 300	140 700
Crédits bancaires (30%)	13 957	50 100	41 700	46 500	48 300	50 700	60 300
Refinancement	86 757	167 000	139 000	155 000	161 000	169 000	201 000

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Intérêts des emprunts	(22 724)	(27 476)	(31 492)	(35 329)	(37 814)	(38 946)	(39 887)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(458)	(667)	(1 067)	(1 177)	(1 225)	(1 240)	(806)
Charges financières nettes	(23 182)	(28 143)	(32 559)	(36 506)	(39 039)	(40 186)	(40 693)

- Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2015 au taux fixe contractuel pour les financements correspondants et en retenant un TMM de 4,5% pour les financements qui y sont indexés. Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen de 7,65% pour la période 2016-2021.
- Les frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles ont été estimés sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel corrélatif, à partir de 2016.
- Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2016-2021.

Produits de placement :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Revenus des placements à court terme (1)	25	18	19	20	21	22	23
Revenus des placements à long terme (2)	499	479	477	476	475	474	472
Dividendes	218	249	249	249	249	249	249
Intérêts sur obligations	6	6	5	4	3	2	1
Revenus nets des fonds gérés	207	199	199	199	199	199	199
Gains sur cession d'actions	44	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	24	24	24	24	24	24	24
Produits de placement (1) + (2)	524	497	496	496	496	496	495

- Les revenus des placements à court terme suivront une évolution annuelle de 5%.
- Les intérêts sur obligations de l'Etat (emprunt national 2014) ont été calculés dans l'hypothèse de détention du placement jusqu'à l'échéance par référence à son taux d'intérêt effectif.
- Les revenus des fonds gérés sont calculés sur la base de l'encours moyen desdits fonds du début et de fin d'année au taux moyen de rendement annuel de 1,54%
- Les dividendes et les jetons de présence ont été retenus sur une base constante à partir de 2016.

Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 8% à partir de 2016.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Charges du personnel	(4 652)	(5 024)	(5 426)	(5 860)	(6 329)	(6 835)	(7 382)

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation évolueront annuellement au taux de 5%.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Autres charges d'exploitation	(2 613)	(2 744)	(2 881)	(3 025)	(3 177)	(3 335)	(3 502)

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres ainsi que des résorptions des frais de l'augmentation du capital réalisée en 2012.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, la dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

Les frais d'augmentation de capital se trouvent être totalement résorbés à la clôture de l'exercice 2015.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Dotations aux amortissements	(415)	(663)	(671)	(679)	(687)	(695)	(703)
Résorptions des frais d'augmentation de capital	(2)	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(417)	(663)	(671)	(679)	(687)	(695)	(703)

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille, l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

En raison de la conjoncture actuelle, la provision collective est appelée à évoluer sur l'horizon du business plan pour atteindre 1% du volume des engagements courants et nécessitant un suivi particulier à atteindre en 2021.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Créances Leasing (1)	474 779	545 718	607 750	657 714	686 233	702 059	728 213
Créances courantes	438 575	503 152	559 737	605 097	631 334	645 895	669 956
Créances classées (2)	36 204	42 566	48 012	52 617	54 899	56 165	58 257
Provision collective	3 081	3 359	3 729	4 789	5 434	6 124	6 724
Provision individuelle (3)	22 688	26 498	30 173	33 092	35 080	36 246	37 838
agios réservés (4)	2 848	3 665	4 271	4 792	5 196	5 488	5 855
Total couverture (5)= (3)+(4)	25 536	30 162	34 444	37 884	40 275	41 734	43 693
Ratio des créances classées = (2)/(1)	7,63%	7,80%	7,90%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(2)	70,53%	70,86%	71,74%	72,00%	73,36%	74,31%	75,00%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2016-2021, comme suit :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Dotations nettes aux provisions à base individuelle	(2 549)	(3 809)	(3 675)	(2 919)	(1 988)	(1 166)	(1 592)
Dotations nettes aux provisions à base collective	-	(279)	(370)	(1 059)	(645)	(690)	(600)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 549)	(4 088)	(4 045)	(3 978)	(2 633)	(1 856)	(2 192)

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

A partir de 2016, une dotation annuelle de 500 mD a été retenue.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(749)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 38% compte tenu de l'hypothèse de l'absence de réinvestissements exonérés durant la période 2016-2021.

Distribution des dividendes :

Un dividende constant de 22% du capital de la société a été retenu.

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Dividendes	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Dividende par action (en Dinars)	0,220	0,220	0,220	0,220	0,220	0,220	0,220

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Créances Leasing	447 079	516 607	573 678	619 631	642 242	653 907	679 446
Mises en force	0	247 500	259 875	272 869	286 512	300 838	315 880
Remboursement du principal	0	-159 972	-183 904	-207 071	-243 064	-267 294	-267 367
Sortie anticipée	0	-18 000	-18 900	-19 845	-20 837	-21 879	-22 973
Provisions	-11 447	-15 331	-17 758	-20 145	-21 725	-22 838	-24 154
Investissement brut en contrats de leasing	435 633	501 277	555 921	599 486	620 517	631 068	655 292

L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés à 18MD en 2016, et un taux de croissance annuel de 5% a été retenu pour les années 2017-2021.

Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

Les provisions sont estimés en fonction de l'exercice précédent majoré des dotations de l'année.

b. Clients et comptes rattachés :

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen fixé à 87,9%.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Taux de recouvrement	87,9%	87,9%	87,7%	87,9%	87,9%	87,9%	87,9%
Solde des impayés	31 369	32 964	38 117	42 331	48 452	52 836	53 685
Provisions et agios réservés	-17 170	-18 191	-20 416	-22 528	-23 985	-25 020	-26 263
Clients net des provisions	14 199	14 773	17 702	19 803	24 467	27 817	27 421

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Immobilisations financières	17 719	17 566	17 546	17 525	17 504	17 484	17 463
Participations	17 245	0	0	0	0	0	0
Placement en obligations de l'Etat (emprunt national)	100	0	0	0	0	0	0
Cessions Part./Remboursement Obl.	0	73	20	20	20	20	20
Intérêts courus sur portage financement	91	91	91	91	91	91	91
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	279	199	199	199	199	199	199
Intérêts courus sur obligations de l'Etat	3	3	3	3	2	1	1
Provision	-2 854	-3 354	-3 854	-4 354	-4 854	-5 354	-5 854
Immobilisations financières nettes	14 864	14 212	13 691	13 171	12 650	12 129	11 609

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 500 mD pour 2016 et à 100 mD par an à partir de 2017.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 8% de la valeur brute.

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Immobilisations propres	7 790	8 290	8 390	8 490	8 590	8 690	8 790
Amortissements	-3 631	-4 294	-4 965	-5 644	-6 331	-7 027	-7 730
Immobilisations propres nettes	4 159	3 996	3 425	2 846	2 258	1 663	1 060

5. Autres actifs :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Charges reportées (1)	1 559	2 110	2 016	1 924	1 826	1 769	2 370
Valeur brute	2 985	4 204	5 177	6 262	7 389	8 572	9 979
Moins: Résorptions	(1 427)	(2 094)	(3 161)	(4 338)	(5 563)	(6 803)	(7 608)
Autres postes d'actifs	4 907	5 158	5 422	5 699	5 990	6 296	6 617
Valeur brute	5 029	5 280	5 544	5 821	6 113	6 418	6 739
Moins: Provisions	(122)	(122)	(122)	(122)	(122)	(122)	(122)
Autres actifs (1) + (2)	6 465	7 268	7 438	7 623	7 816	8 065	8 987

L'évolution de la valeur brute des charges reportées correspond aux frais qui seront occasionnés par les émissions obligataires additionnelles. Elle a été estimée sur la base d'un taux moyen de 1% appliqué au refinancement prévisionnel y afférent, à partir de 2016.

Les frais d'émission des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de chacun d'entre eux au prorata des intérêts à courir pendant chaque année de la période quinquennale 2016-2021.

Le taux de progression annuelle retenu pour les divers autres postes d'actifs, est de 5% par an.

6. Emprunts et dettes rattachées :

(En mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Emprunts et ressources spéciales	376 899	414 127	466 308	505 255	522 208	527 074	540 978
Refinancement	86 757	167 000	139 000	155 000	161 000	169 000	201 000
Emprunts obligataires	72 800	116 900	97 300	108 500	112 700	118 300	140 700
Crédits bancaires	13 957	50 100	41 700	46 500	48 300	50 700	60 300
Remboursement	59 175	129 772	86 819	116 053	144 047	164 133	187 096

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste, est de 5% par an.

10. Capitaux propres :

<i>(En mD)</i>	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	38 056	41 553	41 630	41 780	41 930	42 080	48 730
Prime d'émission	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Réserve légale	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Réserves pour réinvestissement exonérés	17 048	15 545	15 472	15 472	15 472	15 472	15 472
Réserves extra-ordinaires	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	11 500
Réserves pour fonds social	1 507	1 507	1 657	1 807	1 957	2 107	2 257
Résultats reportés	4 364	1 885	3 098	5 233	8 578	13 659	12 871
Résultat de la période	6 518	6 790	7 785	8 996	10 731	11 362	11 900
Total	73 937	75 227	77 512	81 008	86 238	92 101	98 501

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

En milliers de dinars	2 015	2 016e	2 017p	2 018p	2 019p	2 020p	2 021p
A C T I F							
Liquidités et équivalents de liquidités	25 418	227	662	1 103	1 394	2 123	1 983
Créances issues d'opérations de leasing	449 832	516 050	573 622	619 289	644 984	658 885	682 714
Placements à long terme	14 864	14 212	13 691	13 171	12 650	12 129	11 609
Valeurs immobilisées	4 159	3 996	3 425	2 846	2 258	1 663	1 060
Autres actifs	6 465	7 268	7 438	7 623	7 816	8 065	8 987
<i>Total de l'actif</i>	500 739	541 753	598 837	644 031	669 103	682 865	706 353
P A S S I F							
Concours bancaires et dettes rattachées	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes rattachées	376 899	414 127	466 308	505 255	522 208	527 074	540 978
Dettes envers la clientèle	3 670	3 853	4 046	4 248	4 461	4 684	4 918
Fournisseurs et comptes rattachés	42 325	44 442	46 664	48 997	51 447	54 019	56 720
Autres passifs	3 907	4 103	4 308	4 523	4 749	4 987	5 236
<i>Total du passif</i>	426 802	466 525	521 325	563 023	582 864	590 764	607 852
C A P I T A U X P R O P R E S							
Capital	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	38 056	41 553	41 630	41 780	41 930	42 080	48 730
Résultats reportés	4 364	1 885	3 098	5 233	8 578	13 659	12 871
Résultat de l'exercice	6 518	6 790	7 785	8 996	10 731	11 362	11 900
<i>Total des capitaux propres</i>	73 937	75 227	77 512	81 008	86 238	92 101	98 501
<i>Total passif et capitaux propres</i>	500 739	541 752	598 837	644 031	669 103	682 865	706 353

Etat de résultats prévisionnels

En milliers de dinars	2 015	2 016e	2 017p	2 018p	2 019p	2 020p	2 021p
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	42 276	49 758	56 377	62 707	67 227	69 191	71 518
Autres produits sur opérations de leasing	1 328	1 395	1 464	1 538	1 615	1 695	1 780
Total des produits de leasing	43 605	51 152	57 842	64 245	68 842	70 886	73 298
Charges financières nettes	(23 182)	(28 143)	(32 559)	(36 506)	(39 039)	(40 186)	(40 693)
Produits des placements	524	497	496	496	496	496	495
PRODUIT NET DE LEASING	20 946	23 506	25 779	28 235	30 299	31 196	33 100
Autres produits d'exploitation	358	295	301	317	334	353	372
Charges de personnel	(4 652)	(5 024)	(5 426)	(5 860)	(6 329)	(6 835)	(7 382)
Autres charges d'exploitation	(2 613)	(2 744)	(2 881)	(3 025)	(3 177)	(3 335)	(3 502)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(417)	(663)	(671)	(679)	(687)	(695)	(703)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	13 623	15 369	17 101	18 987	20 441	20 683	21 885
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 549)	(4 088)	(4 045)	(3 978)	(2 633)	(1 856)	(2 192)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(749)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 324	10 781	12 556	14 509	17 308	18 326	19 193
Autres gains ordinaires	197	193	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	(8)	(22)	-	-	-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	10 513	10 952	12 556	14 509	17 308	18 326	19 193
Impôt sur les bénéfices	(3 994)	(4 162)	(4 771)	(5 513)	(6 577)	(6 964)	(7 293)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 518	6 790	7 785	8 996	10 731	11 362	11 900

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En milliers de dinars	2 015	2 016e	2 017p	2 018p	2 019p	2 020p	2 021p
Encaissements clients de leasing	269 089	264 285	296 376	332 249	377 933	410 872	418 712
Décaissements fournisseurs de leasing	(259 725)	(283 326)	(297 241)	(311 987)	(327 442)	(343 684)	(360 927)
Encaissements autres que leasing	320	336	353	370	389	408	429
Décaissements autres que leasing	(4 076)	(2 989)	(3 147)	(3 303)	(3 467)	(3 639)	(3 819)
Décaissements personnel	(2 273)	(2 512)	(2 713)	(2 930)	(3 164)	(3 417)	(3 691)
Intérêts payés	(20 106)	(23 225)	(26 193)	(29 376)	(31 407)	(32 371)	(33 349)
Intérêts perçus	370	576	497	497	496	496	496
Impôts et taxes payés à l'Etat	(9 135)	(9 639)	(14 098)	(18 446)	(24 420)	(27 224)	(26 313)
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	(25 535)	(56 492)	(46 165)	(32 926)	(11 082)	1 442	(8 463)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(434)	(500)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	32	-	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-	-	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 026	73	20	20	20	20	20
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	1 623	(427)	(80)	(80)	(80)	(80)	(80)
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres distributions	(5 000)	(5 500)	(5 500)	(5 500)	(5 500)	(5 500)	(5 500)
Encaissements provenant des emprunts	99 733	167 000	139 000	155 000	161 000	169 000	201 000
Remboursement des emprunts	(59 175)	(129 772)	(86 819)	(116 053)	(144 047)	(164 133)	(187 096)
Flux de trésorerie provenant des (ou affectés aux) activités de financement	35 557	31 728	46 681	33 447	11 453	(633)	8 404
Variation de trésorerie	11 645	(25 191)	435	441	291	728	(139)
Trésorerie en début de période	13 773	25 418	227	662	1 103	1 394	2 123
Trésorerie à la clôture de la période	25 418	227	662	1 103	1 394	2 123	1 983

6.2.5. Emplois, ressources et cash-flows disponibles pour les actionnaires

(en mD)	2 015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Résultat net	6 518	6 790	7 785	8 996	10 731	11 362	11 900
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	417	663	671	679	687	695	703
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 549	4 088	4 045	3 978	2 633	1 856	2 192
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	749	500	500	500	500	500	500
Marge brute d'autofinancement	10 233	12 042	13 001	14 153	14 551	14 414	15 295

6.2.6. Evolution des créances classées

(en mD)	2015	2016p	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Risque Total	474 779	545 718	607 750	657 714	686 233	702 059	728 213
Provisions et agios réservés (Hors provisions collective)	25 536	30 162	34 444	37 884	40 275	41 734	43 693
Créances classées	36 204	42 566	48 012	52 617	54 899	56 165	58 257
Créances classées/ Risque Total	7,63%	7,80%	7,90%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Provisions/ Créances classées	70,53%	70,86%	71,74%	72,00%	73,36%	74,31%	75,00%

6.2.7. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2015	2016e	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p
Résultat net de la période (1)	6 518	6 790	7 785	8 996	10 731	11 362	11 900
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	464 697	530 262	587 313	632 459	657 634	671 014	694 322
Engagements (2)	474 779	545 718	607 750	657 714	686 233	702 059	728 213
Fonds propres (avant résultat net) (3)	67 419	68 437	69 727	72 012	75 508	80 738	86 601
Capitaux propres avant affectation	73 937	75 227	77 512	81 008	86 238	92 101	98 501
Créances issues d'opération de leasing	449 832	516 050	573 622	619 289	644 984	658 885	682 714
Créances classées (4)	36 204	42 566	48 012	52 617	54 899	56 165	58 257
Produits réservés (5)	2 848	3 665	4 271	4 792	5 196	5 488	5 855
Total Provisions (y compris provisions collectives)	25 769	29 857	33 902	37 881	40 514	42 370	44 562
Emprunts et ressources spéciales (7)	376 899	414 127	466 308	505 255	522 208	527 074	540 978
Charges financières	23 182	28 143	32 559	36 506	39 039	40 186	40 693
Charges du personnel	4 652	5 024	5 426	5 860	6 329	6 835	7 382
Autres charges d'exploitation	2 613	2 744	2 881	3 025	3 177	3 335	3 502
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	417	663	671	679	687	695	703
Total charges d'exploitation (charges du personnel + autres charges d'exploitation + dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	7 682	8 431	8 978	9 564	10 192	10 866	11 587
Produits nets (9)	20 946	23 506	25 779	28 235	30 299	31 196	33 100
Total bilan (11)	500 739	541 752	598 837	644 031	669 103	682 865	706 353
Total des produits de Leasing	43 605	51 152	57 842	64 245	68 842	70 886	73 298
Dettes envers la clientèle	3 670	3 853	4 046	4 248	4 461	4 684	4 918
Portefeuille titre commercial	14 864	14 212	13 691	13 171	12 650	12 129	11 609
Ratios propres aux sociétés de leasing							
Fonds propres / Engagements	14,20%	12,54%	11,47%	10,95%	11,00%	11,50%	11,89%
Taux de créances classées	7,63%	7,80%	7,90%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,53%	70,86%	71,74%	72,00%	73,36%	74,31%	75,00%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille titre d'investissement)	7,79%	8,03%	8,17%	8,32%	8,35%	8,37%	8,39%
Ratios de structure							
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	14,77%	13,89%	12,94%	12,58%	12,89%	13,49%	13,94%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	75,27%	76,44%	77,87%	78,45%	78,05%	77,19%	76,59%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	89,83%	95,26%	95,79%	96,16%	96,40%	96,49%	96,65%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle	84,60%	81,00%	82,00%	82,27%	81,66%	80,71%	79,96%
Ratios de Gestion							
Charges du personnel / Produits nets	22,21%	21,37%	21,05%	20,75%	20,89%	21,91%	22,30%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	31,07%	34,35%	36,97%	39,21%	40,13%	38,64%	38,22%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	36,67%	35,87%	34,83%	33,87%	33,64%	34,83%	35,01%
Ratios de rentabilité							
ROE (1)/(3)	9,67%	9,92%	11,16%	12,49%	14,21%	14,07%	13,74%
ROA (1)/(11)	1,30%	1,25%	1,30%	1,40%	1,60%	1,66%	1,68%
Résultat net / Produit net	31,12%	28,89%	30,20%	31,86%	35,42%	36,42%	35,95%
Produits de leasing/ créances issues d'opérations de leasing	9,69%	9,91%	10,08%	10,37%	10,67%	10,76%	10,74%
Produits nets / Total Bilan	4,18%	4,34%	4,30%	4,38%	4,53%	4,57%	4,69%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2016-2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2016-2021, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "ATL 2016". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 28 octobre 2016

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI



F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

